Discussion et analyse de la Direction :

Capital ordinaire et États financiers

Discussion et analyse de la Direction :

Capital ordinaire

APERÇU FINANCIER

Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées dans cette Discussion et Analyse de la Direction se rapportent au Capital ordinaire de la Banque.

L'objet de la Banque est de poursuivre le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes en promouvant une croissance durable pour l'environnement, ainsi que la réduction de la pauvreté et l'équité sociale. La Banque est une institution internationale établie en 1959, sur la base de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord) et qui est détenue par ses pays membres. Ces membres incluent 26 pays emprunteurs et 22 pays non-emprunteurs. Les cinq pays membres les plus importants par participation au capital sont les États-Unis (30,0 %), l'Argentine (10,8 %), le Brésil (10,8 %), le Mexique (6,9 %) et le Venezuela (5,8 %).

Les ressources de la Banque sont constituées du Capital ordinaire, du Fonds des opérations spéciales, du Compte du Mécanisme de financement intermédiaire et du Mécanisme de dons de la BID.

La solidité financière de la Banque repose sur l'appui qu'elle reçoit de ses membres et sur ses politiques et pratiques financières. L'appui de ses membres se reflète dans le capital reçu et dans la diligence avec laquelle les membres emprunteurs honorent leurs obligations au titre du service de la dette. Ses politiques et pratiques financières prudentes ont permis à la Banque d'accroître ses bénéfices non distribués, de diversifier ses sources de financement, de détenir un vaste portefeuille de placements liquides et de limiter une variété de risques, notamment les risques de crédit, de marché et de liquidité. L'objectif de la Banque est d'acquérir un niveau de revenu suffisant pour préserver sa solidité financière et maintenir ses activités de développement. L'**Encadré 1** présente certaines données financières des cinq dernières années.

Les prêts consentis aux pays membres constituent les principaux actifs. Au 31 décembre 2010, 95 % de l'encours des prêts bénéficiait d'une garantie souveraine. En outre, dans certaines conditions et sous réserve de certaines limites, la Banque peut également consentir des prêts et garanties sans garantie souveraine (i) dans tous les secteurs économiques, et (ii) directement à des entités du secteur privé ou à des entités semi-souveraines mettant en œuvre des projets sur le territoire de pays membres. La Banque peut également effectuer des prêts à d'autres institutions de développement sans garantie souveraine. Depuis le 21 juillet 2010, le plafond 1 sur les opérations sans garantie souveraine a été remplacé par une mesure du risque et des fonds propres, de telle sorte que les exigences de capital-risque pour de telles opérations ne peuvent excéder 20 % des fonds propres2 calculés dans le contexte de la politique de conformité du capital de la Banque. Au 30 septembre 2010, date du dernier rapport trimestriel remis au Conseil d'administration, les exigences en matière de capital-risque pour les opérations sans garantie souveraine s'élevaient à 1,1 milliard de dollars, soit 5 %3 du total des fonds propres, tel que défini.

La Banque émet des obligations dans diverses monnaies, assorties de diverses échéances et présentant différentes structures et formes à des investisseurs du monde entier. Avec les fonds propres de la Banque, ces emprunts sont utilisés pour financer les activités de prêt et de placement, ainsi que d'autres opérations à caractère général.

Les actifs et les passifs, après swaps, sont détenus principalement en dollars des États-Unis, mais également en euros, en yens japonais et en francs suisses. La Banque limite le plus possible le risque de change en alignant les devises de son passif sur celles de son actif. Toutefois, les niveaux indiqués de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses sont soumis aux variations des taux de change entre ces devises et la devise dans laquelle sont présentés les résultats, c'est-à-dire le dollar des États-Unis.

Principaux résultats financiers

Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés. La préparation de ces états financiers exige que la Direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les résultats indiqués. Pour certaines des politiques comptables les plus importantes utilisées pour présenter les résultats financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés, qui impliquent un degré relativement élevé de jugement et de complexité et traitent de questions qui, par définition, sont incertaines, voir la section intitulée Autres dispositions concernant l'établissement de rapports et la divulgation d'informations.

La plupart des prêts de la Banque et tous les swaps, y compris les emprunts, les prêts et les swaps sur la durée des fonds propres, sont mesurés à la valeur vénale par le biais des recettes. La volatilité du revenu indiqué résultant des instruments financiers non négociables ne représente pas complètement le contexte économique des transactions car la Banque conserve ces instruments jusqu'à leur échéance. Par conséquent, la Banque exclut l'impact des ajustements de la valeur vénale associée à ces instruments financiers des

---

1 Jusqu'au 20 juillet 2010, les opérations ne bénéficiant pas d'une garantie souveraine étaient limitées à 10 % de l'encours des prêts et des garanties, à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence et des prêts au titre du programme de liquidités.

2 En ce qui concerne l'adéquation du capital, le terme « total des fonds propres » est défini comme la fraction libérée du capital, les bénéfices non distribués et les provisions pour pertes sur prêts et garanties, moins les soldes liquides en monnaies nationales des pays emprunteurs, les montants nets à recevoir des membres (mais non les montants nets payables aux membres) et l'impact cumulé des ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables.

3 Pour le calcul de la limite des opérations sans garantie souveraine, les prêts à la Société interaméricaine des investissements (SII), un organisme international affilié séparé du groupe IADB, d'un montant de 100 millions de dollars, n'ont pas été inclus.

résultats normaux de ses opérations. La Banque définit les revenus avant les ajustements de la valeur vénale sur les portefeuilles non négociables et sur les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs 4 comme des « Revenus d'exploitation ». Les ajustements de la valeur vénale sur les portefeuilles non négociables et les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs sont indiqués séparément dans le Compte de résultat et bénéfices non distribués.

Faits nouveaux en matière comptable : Comme décrit dans la note B concernant les états financiers, au premier trimestre 2010, la Banque a adopté un amendement à la norme comptable pour les mesures de la valeur vénale. Cet amendement nécessite des divulgations supplémentaires concernant les mesures de la valeur vénale. En outre, une nouvelle mise à jour comptable a été publiée au cours du troisième trimestre 2010 concernant les divulgations des financements de créances et les provisions qui y sont associées pour les pertes de crédit à des niveaux dissociés; cette mise à jour a été adoptée par la Banque en 2010.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

En raison du support financier que la Banque a apporté dans la région pendant la crise financière internationale de 2008-2009, lors de laquelle les prêts ont atteint des niveaux record, la capacité de prêt de la Banque à court et à moyen terme a diminué. Pour remédier à cette situation, outre les mesures prises en 2009 (c'est-à-dire l'élimination des contraintes de prêt à l'appui des réformes et la souscription du Canada au capital social ordinaire remboursable par anticipation pour un montant de 4 milliards de dollars), la Banque a commencé à négocier une augmentation de son capital social auprès de ses actionnaires. À cette fin, le 21 juillet 2010, l'Assemblée des gouverneurs a accepté de voter une proposition de résolution visant à fournir une augmentation des ressources du Capital ordinaire de la Banque.

Malgré la crise financière internationale et la situation économique actuelle, la capitalisation de la Banque reste solide. D'autre part, les niveaux de liquidité de la Banque demeurent solides et conformes à sa politique.

En 2010, le portefeuille des titres de placement à négocier a affiché des gains nets par référence au marché de 396 millions de dollars, contre des pertes nettes par référence au marché de 528 millions de dollars en 2009. Des pertes nettes de 18 millions de dollars (par rapport au prix d'achat) ont été enregistrées, contre 32 millions de dollars en 2009. Hormis un montant de pertes de principal de 0,5 million de dollars en 2009 et de 2,1 millions de dollars en 2010, le portefeuille reste productif.

Éléments financiers principaux

Opérations de prêt : L'**Encadré 1** présente un état récapitulatif des prêts de la Banque et certaines autres données financières. En 2010, les opérations de prêts de la Banque ont diminué par rapport à leur niveau record de 2009, mais demeuraient supérieures à leur niveau d'avant la crise de 2007. Cela s'est traduit par une diminution des prêts et des garanties approuvés et par une diminution des décaissements de prêts de 3,1 milliards de dollars et de 1,1 milliard de dollars, respectivement, par rapport à 2009. Les prêts approuvés atteignaient 12,1 milliards de dollars (162 prêts), alors qu'ils étaient de 15,3 milliards de dollars5 (147 prêts) en 2009. La fraction non décaissée des prêts approuvés a augmenté pour atteindre 22,4 milliards de dollars à la fin de l'année 2010, alors qu'elle était de 21,6 milliards de dollars à la fin de l'année 2009.

Pendant l'année, quatre garanties non liées au commerce sans contre-garantie souveraine ont été approuvées, correspondant à un montant de 61 millions de dollars (en 2009, une garantie pour un montant de 10 millions de dollars). En outre, 131 garanties de financement commercial d'un montant de 239 millions de dollars ont été émises contre 105 garanties d'un montant global de 187 millions de dollars en 2009.

Le portefeuille de prêts sans garantie souveraine a légèrement augmenté pour atteindre 3,2 milliards de dollars, alors qu'il était de 3,1 milliards de dollars au 31 décembre 2009. En outre, le volume des engagements sans garantie souveraine a diminué de 163 millions de dollars; il était de 671 millions de dollars en 2010, contre 834 millions de dollars l'année précédente. Au 31 décembre 2010, 6,1 % des encours de prêts et des engagements sans garanties correspondaient à des opérations sans garantie souveraine, par rapport à 6,6 % au 31 décembre 2009.

Les provisions totales pour pertes sur prêts et garanties s'élevaient à 172 millions de dollars au 31 décembre 2010, alors qu'elles atteignaient 148 millions de dollars en 2009. L'encours des prêts de la Banque sans garantie souveraine classés comme compromis au 31

---

4 Les références à des commentaires en bas de page dans les états financiers et dans les notes associées sont indiquées par le fait que la référence commence par une lettre majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans cette discussion et analyse de la direction.

5 Comprend 800 millions de dollars (deux opérations) de prêts approuvés annulés pendant l'année.

décembre 2010 était de 140 millions de dollars, alors qu'il atteignait 110 millions de dollars au 31 décembre 2009. Tous les prêts classés comme compromis ont des provisions sur pertes atteignant 55 millions de dollars au 31 décembre 2010, alors qu'elles étaient de 29 millions de dollars au 31 décembre 2009.

Conversion de Prêts à taux variable au titre du Mécanisme de prêt en devise unique et du Système de pool de devises en prêts à taux fixé sur la base du Libor : Depuis le 1er août 2010, la Banque a mis en œuvre la deuxième phase de la conversion de Prêts à taux variable au titre du Mécanisme de prêt en devise unique et du Système de pool de devises en prêts à taux variable en prêts en dollars des États-Unis sur la base du LIBOR (l'offre de conversion), approuvée par le Conseil d'administration en 2009.

Avec la mise en œuvre de cette deuxième phase, la Banque a effectué son Offre de conversion, qui a résulté en un total de conversions de prêts de 32 milliards de dollars comme suit : 3 milliards de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en dollars des États-Unis sur la base du LIBOR, 6,7 milliards de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en dollars des États-Unis à taux fixe basé sur le coût, 1,9 milliard de dollars de prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise unique en prêts en dollars des États-Unis sur la base du LIBOR et 20,4 milliards de dollars de prêts en devise unique à taux fixe basés sur le coût.

Opérations d'emprunt : La Banque a émis des titres d'emprunt à moyen et à long terme d'un montant nominal équivalent à 13,7 milliards de dollars (17,9 milliards de dollars en 2009) qui ont généré des revenus équivalents à 11,8 milliards de dollars (16,2 milliards de dollars en 2009) et avaient une durée de vie moyenne de 5,3 ans (4,6 ans en 2009). Ces titres d'emprunt ont été émis selon une stratégie consistant à combiner un grand nombre d'obligations planétaires types à des transactions plus modestes visant certains segments particuliers de la demande.

Résultats financiers : Les revenus d'exploitation en 2010 étaient de 1 252 millions de dollars, alors qu'ils étaient de 1 294 millions de dollars en 2009. La baisse de 42 millions de dollars est attribuable à des gains d'investissement nets plus faibles de 82 millions de dollars, à une augmentation des dépenses nettes ne portant pas intérêt de 26 millions de dollars et à une provision pour pertes sur prêts et sur garanties de 24 millions de dollars (alors qu'un crédit de 21 millions de dollars avait été enregistré en 2009), qui ont été partiellement compensés par un revenu net d'intérêts supérieur de 113 millions de dollars, provenant essentiellement d'une augmentation des revenus nets d'intérêts des prêts.

En 2010, le Conseil d'administration a maintenu la marge de prêt à 0,95 % et la commission de crédit à 0,25 %, et a maintenu aucuns frais de supervision et d'inspection. Alors que les variations des taux d'intérêt entraînent, à long terme, des variations correspondantes du revenu d'exploitation, l'effet observé sur une seule année est relativement faible car les fonds propres sont principalement composés d'actifs à taux fixe, et pour les actifs financés par endettement, le taux d'intérêt est le plus souvent répercuté sur les emprunteurs ou couvert par l'emploi d'instruments dérivés.

Avec le choix de l'option de la valeur vénale pour un nombre important d'emprunts en 2008, les variations de la valeur vénale des swaps d'emprunts sont sensiblement compensées par les variations de la valeur vénale des emprunts correspondants. Toutefois, la volatilité des revenus reste liée aux variations des marges sur swaps et des marges de crédit de la Banque, qui influent respectivement sur la valeur des swaps et des emprunts, et aux variations de la valeur vénale des swaps de prêts, qui ne sont pas compensées par les variations correspondantes de la valeur vénale des prêts car tous les prêts de la Banque sont comptabilisés à leur coût amorti. En 2010, la Banque a enregistré des pertes de valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables de 850 millions de dollars, contre 500 millions de dollars en 2009. Les pertes de valeur vénale sur les swaps de prêts (614 millions de dollars) et sur les swaps sur la durée des fonds propres (72 millions de dollars), ainsi que les pertes associées aux variations de la marge de prêt de la Banque sur le portefeuille d'emprunts (environ 213 millions de dollars) ont été partiellement compensées par des gains réalisés sur les marges sur swaps (environ 33 millions de dollars). (Voir Note R des états financiers pour une analyse plus approfondie des variations de la valeur vénale des portefeuilles de titres non négociables.)

Capitalisation : Lors du premier trimestre 2010, la Banque a adopté un nouveau cadre d'adéquation du capital qui consiste en une politique révisée de l'adéquation du capital et en de nouveaux systèmes permettant de déterminer les exigences de capital pour le risque de crédit et du marché dans ses opérations de prêts et de trésorerie. En outre, la politique prévoit des exigences de capital en matière de risques opérationnels. Comme indiqué dans la politique, la Banque est bien capitalisée.

Le ratio du total des fonds propres aux prêts au 31 décembre 2010 était de 33,4 %, alors qu'il était de 34,2 % au 31 décembre 2009. Cette diminution est essentiellement due à une augmentation des encours de prêts et du volume des garanties nettes de 4,8 milliards de dollars, partiellement compensée par l'augmentation du total des fonds propres, tels que définis, de 1,2 milliard de dollars.

Le 21 juillet 2010, l'Assemblée des gouverneurs a accepté de voter une résolution proposée qui fournirait la neuvième augmentation générale des ressources de Capital ordinaire de la Banque (IDB-9) de 70 milliards de dollars qui seraient souscrites par

les membres de la Banque sur une période de cinq ans commençant à partir de 2011. Sur ce montant, 1,7 milliard de dollars auraient la forme d'une fraction libérée du capital et le reste du capital social exigible.

Pour assurer le soutien continu de la Banque à la reconstruction et au développement d'Haïti, l'Assemblée des gouverneurs a également approuvé un transfert de 72 millions de dollars des revenus du Capital ordinaire au Mécanisme de dons et a approuvé, en principe et sous réserve des approbations initiales de l'Assemblée des gouverneurs et en conformité avec l'Accord, de fournir 200 millions de dollars en transfert des revenus du capital ordinaire au Mécanisme de dons, à partir de 2011 et jusqu'en 2020.

L'Assemblée des gouverneurs a également approuvé un Modèle de gestion des revenus pour le Capital ordinaire, qui a été mis en œuvre par le biais du Plan financier à long terme et qui est utilisé pour prendre des décisions annuelles concernant l'utilisation du revenu du capital ordinaire (voir « Gestion des risques financiers - Cadre d'adéquation du capital - Modèle de gestion des revenus » ci-dessous).

Gestion de l'actif et du passif : Le 28 juillet 2010, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique en matière de gestion de l'actif et du passif. La nouvelle politique comporte notamment des règles de gestion active de la durée des fonds propres et des limitations concernant le rachat des dettes dans une période de 12 mois. En décembre 2010, des swaps de gestion d'actif/passif avec un montant indicatif de 5,5 milliards de dollars ont été effectués pour maintenir la durée des fonds propres dans les limites de la politique.

Dans le cadre de la nouvelle politique de gestion de l'actif/passif, le Conseil d'administration a approuvé la conversion des fonds propres de la Banque détenus en devises autres que des dollars des États-Unis. Par conséquent, le 1er décembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé la conversion en dollars des États-Unis de la quasi-totalité des avoirs en monnaie du Capital ordinaire des pays membres non emprunteurs soumis au maintien de la valeur, qui ont été investis dans le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance. La mise en œuvre de cette décision a nécessité la vente ou le transfert de titres du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, déclenchant par conséquent l'arrêt de la comptabilité de ce portefeuille au coût amorti et la comptabilisation immédiate de gains d'investissement de 54 millions de dollars.

Autres faits nouveaux pendant l'année :

Réforme financière - Loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection du consommateur (Dodd-Frank Wall Street Reform And Consumer Protection Act) : Le 21 juillet 2010, le président des États-Unis d'Amérique a promulgué la loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection du consommateur. La Banque continue à évaluer l'impact de cette réforme financière sur ses opérations.

Loi sur la protection des patients et un système de soins abordables (Patient Protection and Affordable Care Act, PPCA) et Loi de réconciliation sur les soins et l'information en matière de santé de 2010 (Health Care and Education Reconciliation Act of 2010, HCERA) : En mars 2010, le président des États-Unis a promulgué les lois PPACA et HCERA. Les nouvelles lois ont pour objectif de réformer certains aspects du système de santé des États-Unis et certaines de ses dispositions feront l'objet de réglementation et entreront en vigueur au cours des prochaines années. La Banque a l'intention de mettre en œuvre les dispositions de ces lois à condition qu'elles ne soient pas déjà reflétées dans le régime d'assurance médicale des employés de la Banque et selon des modalités appropriées étant donné son statut d'organisation internationale. La Banque continue à surveiller de près la mise en œuvre des lois. La direction estime que l'impact des lois ne sera pas important sur la position financière de la Banque et sur ses résultats d'exploitation.

Encadré 1 : Quelques données financières

Les renseignements suivants sont basés sur, et doivent être lus en conjonction avec, les renseignements détaillés figurant dans ce bulletin d'information.

(Montants exprimés en dollars des États-Unis)

	Exercices clos le 31 décembre				
	2010	2009	2008	2007	2006
Principaux éléments opérationnels					
Prêts et garanties approuvés[1][2]	$ 12 136	$ 15 278	11 085	$ 8 577	$ 5 632
Décaissements bruts de prêts	10 341	11 424	7 149	6 725	6 088
Décaissements nets de prêts[3]	4 743	6 882	2 409	1 460	(2 527)
Données du Bilan					
Espèces et titres de placement nets(4), après swaps	$ 16 585	$ 20 204	16 371	$ 16 301	$ 16 051
Encours des prêts[5]	63 007	58 049	51 173	47 954	45 932
Fraction non décaissée des prêts approuvés	22 357	21 555	19 820	16 428	16 080
Total des actifs	87 217	84 006	72 510	69 907	66 475
Encours des emprunts[6], après swaps	57 874	57 697	47 779	45 036	43 550
Fonds propres					
Capital exigible [7]	100 641	100 641	96 599	96 613	96 613
(dont souscrit par les États-Unis, le Canada, le Japon et les autres membres extra-régionaux)	52 329	52 329	48 287	48 302	48 302
Capital libéré	4 339	4 339	4 339	4 340	4 340
Bénéfices non distribués [8]	16 621	16 335	15 105	16 013	15 468
Total	20 960	20 674	19 444	20 353	19 808
Données du Compte de résultat					
Revenu des prêts après swaps	$ 1 830	$ 2 002	2 355	$ 2 436	$ 2 466
Revenu des (perte sur) placements	624	831	(973)	487	619
Autres revenus d'intérêts	7	-	-	-	-
Frais liés aux emprunts, après swaps	550	951	1 764	2 135	2 070
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	24	(21)	93	(13)	(48)
Dépenses nettes autres qu'intérêts	635	609	497	518	436
Revenu (perte) d'exploitation	1 252	1 294	(972)	283	627
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables[9]	(850)	(500)	950	(149)	(384)
Transferts approuvés par l'Assemblée des Gouverneurs	(72)	-	-	-	-
Revenu (perte) net	330	794	(22)	134	243
Ratios					
Emprunts nets [10] en pourcentage du capital exigible souscrit par les États-Unis, le Canada, le Japon et les autres membres extra-régionaux	80,6%	74,1%	69,3%	61,2%	57,9%
Ratio de couverture des intérêts [11]	3,28	2,36	0,45	1,13	1,30
Ratio du total des fonds propres [12] aux prêts [13]	33,4%	34,2%	35,3%	40,2%	40,8%
Espèces et titres de placement en pourcentage de l'encours des emprunts, après swaps	28,7%	35,0%	34,3%	36,2%	36,9%
Rendements et coûts, après swaps					
Rendement :					
de l'encours moyen des prêts	3,12%	3,75%	4,85%	5,35%	5,22%
des placements moyens de liquidités([14]	3,37%	4,29%	(5,27%)	2,93%	4,39%
des avoirs productifs moyens	3,14%	3,89%	2,14%	4,69%	5,02%
Coût moyen :					
de l'encours des emprunts durant l'année	0,96%	1,78%	3,84%	4,92%	4,78%
du total des fonds disponibles	0,71%	1,32%	2,66%	3,36%	3,40%

(1) En 2009, comprend $800 millions d'approbations de prêts annulées durant l'année.

(2) N'inclut pas les garanties émises dans le cadre du Programme de facilitation des transactions de financement commercial.

(3) Inclut les décaissements bruts de prêts moins les remboursement du principal.

(4) Net des montants à payer pour les titres de placement achetés et les garanties en espèces reçues et à recevoir pour les titres de placement vendus.

(5) N'inclut pas les swaps d'emprunts dans le passif net de 655 millions de dollars en 2010.

(6) Net des primes/décotes.

(7) Inclut la souscription au capital de 4 039,9 millions de dollars reçus du Canada en 2009, pour 334 887 actions de capital ne donnant pas droit de vote à racheter entre 2014 et 2017.

(8) Inclut d'autres éléments accumulés du résultat global.

(9) Auparavant désignés en tant que Gains et pertes nets non réalisés sur les instruments dérivés non négociables et les emprunts mesurés à la valeur vénale.

(10) Emprunts (après swaps) et garanties brutes, moins avoirs liquides conditionnels (après swaps).

(11) Le ratio de couverture des intérêts se calcule en utilisant le Revenu (la perte) d'exploitation.

(12) Le « Total des fonds propres » est défini comme le Capital libéré, les Bénéfices non distribués et les provisions pour pertes sur prêts et garanties, moins les soldes liquides en monnaie national des pays emprunteurs, net des montants à recevoir des membres (mais non payables net aux membres) et des effets cumulés des ajustements de la valeur vénale nette sur les les portefeuilles non négociables.

(13) Inclut l'encours des prêts et les garanties nettes.

(14) Rendements liés géométriquement et pondérés dans le temps.

OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Généralités

La Banque offre des prêts et des garanties aux gouvernements, ainsi qu'à des entités gouvernementales, des entreprises et des organismes de développement de ses pays membres emprunteurs pour les aider à pourvoir à leurs besoins de développement. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux ou les banques centrales, la Banque suit une politique générale qui exige une garantie conjointe et solidaire engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement national. Elle peut également consentir des prêts et des garanties directement à des entités admissibles mettant en œuvre des projets sur le territoire de pays membres emprunteurs, dont notamment des entités du secteur privé ou semi-souveraines, sans garantie souveraine et dans tous les secteurs, à condition que ces entités répondent aux critères de prêt de la Banque. Celle-ci fournit également des contributions financières à ses pays membres emprunteurs au titre d'une aide au redressement non remboursable et conditionnelle, conforme à sa stratégie d'ensemble à l'égard de la région.

Objectifs de développement

L'objectif de la Banque est de promouvoir une croissance durable, la réduction de la pauvreté et l'équité sociale. Le Rapport sur la neuvième augmentation générale des ressources de la Banque identifie cinq secteurs prioritaires pour atteindre ces objectifs :

- Politique sociale en matière d'équité et de productivité.
- Infrastructure pour promouvoir la concurrence et le bien-être social.
- Institutions pour promouvoir la concurrence et le bien-être social.
- Intégration régionale et internationale suscitant la compétitivité.
- Protection de l'environnement, réponse au changement climatique, promotion de l'énergie renouvelable et assurer la sécurité des ressources alimentaires.

Le cycle des prêts

Le processus d'identification et d'évaluation d'un projet et d'approbation et de décaissement d'un prêt s'étend souvent sur plusieurs années, selon la nature, l'objectif et le but du projet en question. Toutefois, à de nombreuses reprises, la Banque a abrégé le cycle de préparation et d'approbation pour répondre à des situations d'urgence, telles que des catastrophes naturelles et des crises économiques. En général, l'évaluation des projets est faite par le personnel opérationnel de la Banque (économistes, ingénieurs, analystes financiers et autres spécialistes « secteur » ou « pays »). À certaines exceptions près, les Administrateurs de la Banque doivent approuver chaque prêt.

Les décaissements des prêts sont subordonnés à l'obligation de remplir les conditions fixées dans l'accord de prêt. Pendant la mise en œuvre des opérations appuyées par la Banque, des agents expérimentés de la Banque suivent les progrès et le respect des politiques de la Banque et aident à résoudre les problèmes qui peuvent se poser. Une unité indépendante de la Banque, le Bureau de l'évaluation et de la supervision, conformément à un plan annuel de travail approuvé par le Conseil d'administration, évalue certaines opérations afin de déterminer dans quelle mesure elles ont atteint leurs principaux objectifs, et rend directement compte de ces évaluations aux Administrateurs.

Les opérations de prêt de la Banque obéissent à certains principes qui, conjointement, visent à assurer que les prêts consentis à des pays membres sont destinés à des fins financièrement et économiquement saines, auxquelles ces pays ont attribué un rang hautement prioritaire, et que les fonds prêtés sont utilisés comme prévu. Ces principes sont décrits de façon détaillée dans l'**Encadré 2** ci-dessous.

Encadré 2 : Principes régissant les opérations de prêt

(i) La Banque accorde des prêts assortis de garanties souveraines et des garanties essentiellement au secteur public : gouvernements, entités, entreprises publiques et organismes de développement de ses pays membres emprunteurs. Par ailleurs, elle accorde des prêts et des garanties sans garanties souveraines à des entités du secteur privé admissibles et à

(ii) Les demandeurs de prêt doivent soumettre une proposition détaillée à la Banque, spécifiant les justifications techniques, économiques et financières du projet. La proposition doit comprendre une évaluation des risques ou de l'impact qu'il peut comporter pour l'environnement et des mesures proposées pour les atténuer, ainsi, éventuellement, que de son impact sur les

(iii) La Banque ne renégocie ni ne prend part à des accords de rééchelonnement de la dette à l'égard de ses prêts avec garantie

(iv) Les accords de prêt comprennent le plus souvent une clause de nantissement négative qui interdit généralement à l'emprunteur de créer des charges sur ses actifs ou recettes liés à une dette en devises étrangères, à moins que la Banque ne soit couverte à égalité et proportionnellement. Le Conseil d'administration a consenti dans le passé à des dérogations limitées

(v) Lorsqu'elle accorde des prêts, la Banque évalue la capacité de l'emprunteur à honorer les obligations financières prévues par l'accord de prêt ou autorisées par la conjoncture macro-économique existante et l'endettement du pays, ainsi que les

(vi) La Banque tient compte de l'aptitude de l'emprunteur à obtenir un financement de source privée selon des conditions et modalités raisonnables. Elle fait fonction de catalyseur pour promouvoir l'investissement privé, non pas pour lui faire

(vii) L'utilisation du montant du prêt est supervisée. Depuis les Bureaux extérieurs de la Banque établis dans chacun de ses 26 pays membres emprunteurs, les agents de la Banque suivent et supervisent les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs de développement de chaque opération, et des dispositions fiduciaires sont en place pour assurer la bonne utilisation des

Prêts

Les prêts avec garantie souveraine de la Banque entrent en général dans l'une des deux catégories suivantes : prêts d'investissement dans des projets donnés, comprenant notamment les prêts à des intermédiaires à des fins de rétrocession ou les prêts à l'appui de réformes. Les prêts d'investissement sont généralement utilisés pour financer des biens, des travaux et des services à l'appui de projets de développement économique et social dans une grande variété de secteurs. Les prêts à l'appui de réformes sont généralement destinés à appuyer des réformes sociales, structurelles et institutionnelles afin d'améliorer certains secteurs donnés de l'économie des pays emprunteurs et de promouvoir une croissance durable. Ces prêts soutiennent les secteurs économiques suivants : énergie, industrie et mines, agriculture et pêche, transports et communications, financement du commerce, éducation, science et technologie, eau, assainissement et santé, tourisme, urbanisme, planification et réforme, modernisation de l'État et environnement, ainsi que la préparation des projets. La Banque a également institué un programme de prêts pour secours d'urgence afin d'aider les pays à faire face à des crises financières ou économiques.

Par ailleurs, la Banque prête directement à des entités jugées aptes à bénéficier de son aide sans garantie souveraine pour le financement d'investissements dans des transactions dans tous les secteurs, sous réserve d'une liste d'exceptions. Ces prêts et garanties sont consentis sur la base des prix du marché et sont assujettis à certains critères d'admissibilité et à des limites de volume. La Banque effectue également des prêts à d'autres institutions de développement sans garantie souveraine. Jusqu'au 31 décembre 2012, les opérations sans garantie souveraine seront limitées à un montant de telle sorte que les exigences de capital-risque pour ces opérations ne dépassent pas 20 % du total des fonds propres, tel que défini6. Au 30 septembre 2010, (date du dernier rapport trimestriel remis au Conseil d'administration), les exigences en matière de capital-risque pour les opérations sans garantie souveraine étaient de 1,1 milliard de dollars, ou 5 % du total des fonds propres, tel que défini.

Ces prêts et garanties sans garantie souveraine sont aussi soumis à certaines limites, y compris un plafond de financement de (a) $200 millions et (b) (i) de 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu, pour les projets d'expansion et les garanties de risque de crédit, sous réserve que ce financement ne dépasse par 25 % (40 % pour certains pays plus petits) de la capitalisation totale de la dette et des fonds propres de la société, ou (ii) 25 % du coût total du projet (40 % pour certains pays plus petits) pour les nouveaux projets. La Banque peut également offrir des garanties contre le risque politique à concurrence de $200 millions ou 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut approuver l'octroi de prêts et de garanties de crédit ou de garanties contre le risque politique à hauteur de 400 millions de dollars. De plus, le niveau maximum d'engagement de la Banque envers un débiteur donné pour des opérations sans garantie souveraine ne peut pas dépasser (i) 2,5 % de ses fonds propres au moment de l'approbation et (ii) 500 millions de dollars au moment de l'approbation.

[6] À partir du 1er janvier 2013, les limitations sur les opérations sans garantie souveraine seront établies par le Conseil d'administration, sous réserve du plan d'affaires des opérations sans garantie souveraine de la Banque et de la politique d'adéquation du capital.

La Figure 1 illustre la ventilation des approbations des cinq dernières années par type de prêt. Durant cette période, le volume annuel des prêts d'investissement à garantie souveraine a fluctué entre 3,1 milliards de dollars et 10,1 milliards de dollars; celui des prêts à l'appui de réformes, entre 0,8 milliard de dollars et 3,5 milliards de dollars; et celui des prêts sans garantie souveraine, entre 0,6 milliard de dollars et 2,1 milliards de dollars. Il n'y a eu aucune approbation de prêt d'urgence en 2010 alors qu'en 2009, 500 millions de dollars de prêts d'urgence ont été approuvés. En outre, les approbations dans le cadre du Programme de liquidités en 2009, la dernière année au cours de laquelle ce produit était disponible, ont atteint 1,1 milliard de dollars7.

Figure 1 : APPROBATIONS DE PRÊTS PAR TYPE
Pour les exercices clos le 31 décembre 2006 à 2010
(Exprimées en milliards de dollars des États-Unis)

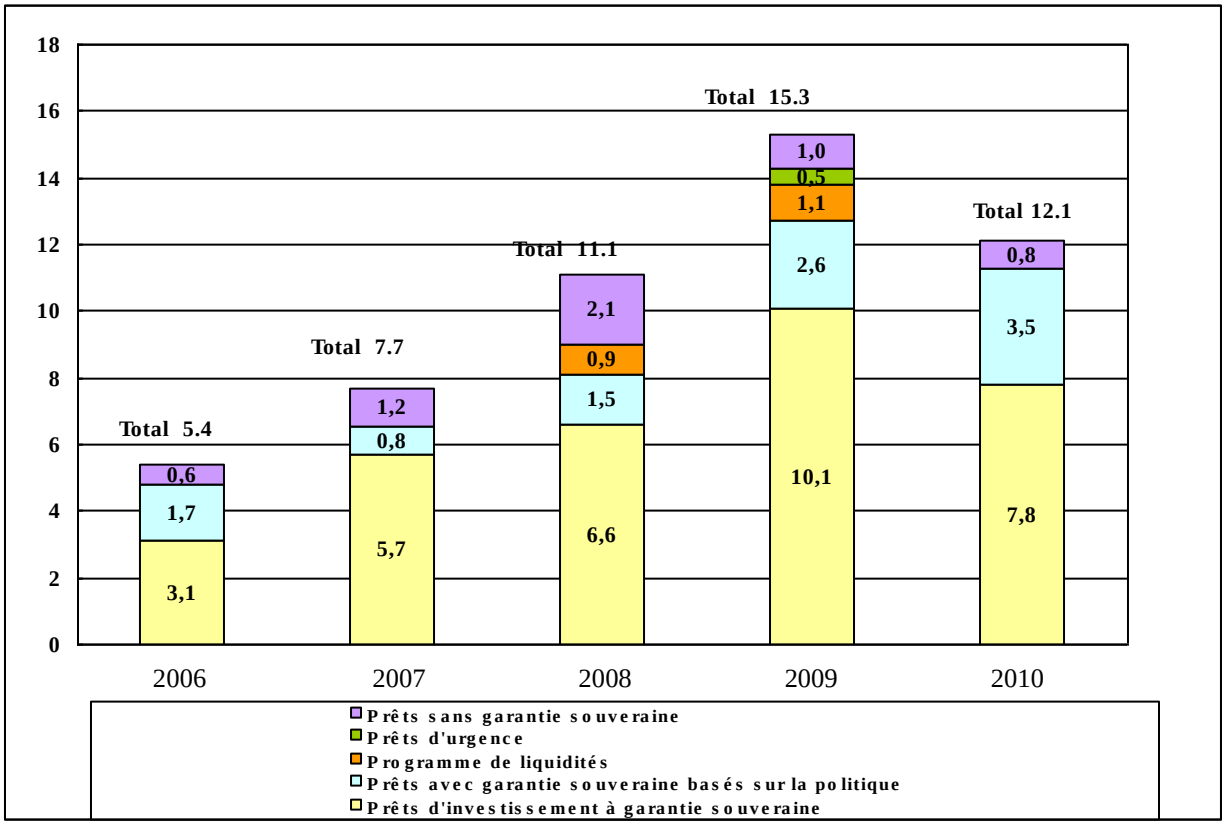

En 2010, les approbations de prêts ont atteint 12,1 milliards de dollars alors qu'elles étaient de 15,3 milliards de dollars en 2009. Un état récapitulatif des approbations de prêt par pays en 2010 et 2009 est présenté au **Tableau 1**. Par type de prêts, les approbations ont diminué dans presque toutes les catégories alors qu'elles avaient atteint des niveaux record en 2009. Les approbations de prêts d'investissement, de prêts au titre du Programme de liquidités, de prêts d'urgence et de prêts sans garantie souveraine ont diminué de 2,3 milliards de dollars, 1,1 milliard de dollars, 0,5 milliard de dollars et 0,2 milliard de dollars, respectivement, alors que les approbations de prêts à l'appui des réformes ont augmenté de 0,9 milliard de dollars.

[7] Comprend 800 millions de dollars d'approbations de prêts approuvés au titre du Programme de liquidités annulés pendant l'année.

Tableau 1 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR PAYS[1]
Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

PAYS	2010	2009
Argentine	$ 1 165	$ 1 601
Barbade	85	80
Bélize	10	28
Bolivie	141	134
Brésil	2 260	2 959
Chili	69	57
Colombie	685	1 347
Costa Rica	92	45
République dominicaine	335	992
Équateur	509	505
El Salvador	435	327
Guatemala	291	645
Guyana	18	17
Honduras	250	50
Jamaïque	630	401
Mexique	2 952	3 127
Nicaragua	125	92
Panama	340	705
Paraguay	152	224
Pérou	341	447
Suriname	12	15
Trinité-et-Tobago	140	49
Uruguay	88	326
Venezuela	890	1 000
Région	60	95
Total	$ 12 075	$ 15 268

[1] Y compris les prêts sans garantie souveraine.

Au 31 décembre 2010, le volume total des encours de prêts atteignait 63 milliards de dollars, soit une augmentation de 5 milliards de dollars par rapport au 31 décembre 2009 où elles atteignaient 58 milliards de dollars. Cette augmentation est essentiellement due à un niveau de décaissements de prêts (10,3 milliards de dollars) supérieur à celui des recouvrements (5,6 milliards de dollars, dont 1,3 milliard de dollars de remboursements anticipés). Les soldes non décaissés au 31 décembre 2010 atteignaient 22,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 0,8 milliard de dollars depuis le 31 décembre 2009. Ce changement est dû principalement au fait que le volume des approbations de prêts a été supérieur à celui des décaissements et annulations.

En 2010, le portefeuille de prêts sans garantie souveraine a augmenté et a atteint 3,2 milliards de dollars, alors qu'il était de 3,1 milliards de dollars au 31 décembre 2009. En outre, le volume des engagements sans garantie souveraine a diminué de 163 millions de dollars; il était de 671 millions de dollars en 2010 alors qu'il est de 834 millions de dollars l'année précédente. Au 31 décembre 2010, 6,1 % des encours de prêts et des engagements sans garanties correspondaient à des opérations sans garantie souveraine, alors que ce chiffre atteignait 6,6 % au 31 décembre 2009.

Un état récapitulatif de l'encours des prêts par pays au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est présenté dans l'Annexe I-2 aux états financiers.

Conditions financières des prêts

Conditions financières offertes actuellement : La Banque offre actuellement des produits fondés sur le marché qui offrent aux emprunteurs la possibilité de choisir des conditions compatibles avec leur stratégie de gestion de leur dette. Le **Tableau 2** présente les conditions financières actuellement offertes pour les prêts à garantie souveraine. Au 31 décembre 2010, la Banque offre deux principaux types de prêt, chacun libellé dans la ou les devise(s) choisie(s) par l'emprunteur, au titre des programmes suivants : prêts au titre du Mécanisme de prêt en

devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR et prêts au titre du Mécanisme de financement en devise locale. La Banque propose également des prêts d'urgence avec garantie souveraine.

Les prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR sont assortis d'un taux d'intérêt qui est ajusté trimestriellement sur la base du LIBOR à trois mois appliqué à la devise en question, plus une marge fixée sur la base d'un pool reflétant le coût de financement pour la Banque, ainsi que la marge de prêt de la Banque. La Banque offre à ses emprunteurs la possibilité de convertir le solde de leurs prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR en prêts à taux fixe fondé sur le coût.

Au titre du Mécanisme de financement en devise locale, les emprunteurs des secteurs public et privé peuvent recevoir un financement en devise locale selon trois modalités différentes : i) financement direct en devise locale ou conversion des décaissements futurs et/ou de l'encours de leurs prêts; ii) swaps directs en devise locale de leur dette actuelle envers la Banque; et iii) décaissement en devise locale des garanties appelées. L'utilisation de ces modalités est fonction de la disponibilité de la devise locale en question et des instruments appropriés d'atténuation des risques sur les marchés financiers. Les soldes en cours des prêts accordés au titre du Mécanisme de financement en devise locale peuvent être assortis d'un taux d'intérêt fixe fondé sur le coût, variable ou lié à l'inflation. Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts de la Banque au titre de ce mécanisme était de 2,1 milliards de dollars qui ont fait l'objet de swaps en dollars des États-Unis.

La Banque offre des prêts à des entités jugées admissibles sans garanties souveraines, assortis de conditions diverses. Les prêts sans garantie souveraine peuvent généralement être libellés en dollars des États-Unis, en yens japonais, en euros, en francs suisses ou dans la monnaie nationale, et les emprunteurs ont le choix entre des prêts à taux d'intérêt fixe et des prêts à taux variable. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est déterminé tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré de la marge de prêt. Les marges de prêt et les commissions sont fixées au cas par cas.

Tableau 2 : CONDITIONS ACTUELLES DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE

	Mécanisme de prêt en devise unique	Mécanisme de prêt en devise locale	Mécanisme de prêts pour secours d'urgence
Option de taux d'intérêt	Prêts sur la base du LIBOR [3]	Prêts à taux fixe, à taux variable, à taux lié à l'inflation, sous réserve de disponibilité sur le marché	Prêts sur la base du LIBOR
Devises proposées	US Dollar, Euro, Yen japonais, Franc suisse ou une combinaison de ces devises	La monnaie de n'importe quel pays membre emprunteur, sous réserve de disponibilité sur le marché	Dollars des États-Unis
Coût de base	LIBOR à trois mois	Équivalent en monnaie nationale du coût de financement prévu en dollars des États-Unis, ou coût réel de financement	LIBOR à six mois
Marge sur le coût de financement	Marge sur le coût moyen pondéré de la dette allouée à ce produit	Sans objet	Sans objet
Marge sur prêt [1][2]	$95	$95	$400
Commission de crédit [1][2]	$25	$25	$75
Commission de supervision et d'inspection[1][2]	$0	$0	Sans objet
Commission initiale [1]	Sans objet	Sans objet	$100
Échéance [4]	15 à 25 ans	15–25 ans, sous réserve de disponibilité sur le marché [5]	5 ans
Différé d'amortissement [4]	Pour les prêts d'investissement : six mois après la période de décaissement initiale. Pour les prêts à l'appui de réformes : 5 ans		3 ans

(1) Les commissions sur prêt sont indiquées en points de base.

(2) Les commissions sur prêt à garantie souveraine autres que les prêts d'urgence et les prêts au titre du Programme de liquidité sont établies chaque année par le Conseil d'administration. En aucun cas, la commission de crédit ne peut dépasser 0,75 % ou la commission de supervision et d'inspection ne peut dépasser, au cours d'une période donnée de six mois, le montant qui résulterait de l'application d'une commission de 1 % au montant du prêt divisé par le nombre de périodes de six mois prévues dans la période de décaissement initiale.

(3) Les soldes des prêts en devise unique à taux basé sur le LIBOR peuvent être convertis en prêts à taux fixe (commission de conversion de 0,05 %) ou en prêts en devise locale, sous réserve de certaines conditions.

(4) Pour les prêts « parallèles » en devise unique (combinaison de prêts du Capital ordinaire et du FOS), l'échéance est de 30 ans et le différé d'amortissement, de 6 ans.

(5) L'échéance des décaissements/conversions est limitée par celles offertes sur le marché. Lorsque l'échéance du financement par la Banque en monnaie nationale est plus courte que l'échéance initiale du prêt, des décaissements/conversions partielles sont offertes aux échéances, afin que les emprunteurs puissent reconduire le solde à l'échéance du financement initial, sous réserve de disponibilité sur le marché et d'un accord sur le prix. La Banque peut également offrir de modifier le calendrier d'amortissement initial au moment du décaissement ou de la conversion, de telle manière (i) que la durée de vie moyenne pondérée du calendrier révisé ne dépasse pas celle du prêt et (ii) que l'échéance finale prévue à l'origine des montants décaissés/convertis ne dépasse pas l'échéance finale du prêt.

Conditions financières offertes auparavant : Jusqu'au 30 juin 2009, la Banque offrait des prêts à taux variable au titre du Mécanisme de prêt en devise unique à des taux d'intérêt ajustés tous les six mois en fonction du coût effectif pendant les six mois précédents des devises du pool d'emprunts allouées au financement de ces prêts, majoré de la marge de prêt de la Banque.

Auparavant, la Banque offrait également des prêts au titre d'un Système de pool de devises. Pour ces prêts, la Banque maintient une composition cible de son Pool de devises de 50 % pour le dollar des États-Unis, 25 % pour le yen et 25 % pour les devises européennes. Les prêts approuvés avant 1989 étaient assortis d'un taux d'intérêt fixe, tandis que les prêts approuvés entre 1990 et 2003 sont à taux variable. Ce taux variable, qui est ajusté deux fois par an, représente le coût effectif pendant les six mois précédents d'un pool d'emprunts affectés au financement de ces prêts, majoré de la marge de prêt de la Banque.

Jusqu'en juin 2007, la Banque offrait des prêts à taux fixe et à taux basé sur le LIBOR avec garantie souveraine au titre du Programme du Guichet en dollars, destinés à être rétrocédés à des emprunteurs du secteur privé. En outre, de 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009, la Banque offrait des prêts dans le cadre du Programme de liquidités, un programme de prêt intégré à la catégorie des prêts d'urgence.

***Conversion de prêts à taux variable au titre du Mécanisme de prêt en devise unique et du Système de pool de devises en prêts à taux fixé sur la base du LIBOR - Deuxième phase* :** Conformément à la volonté de la Banque de continuer à se doter de produits souples fondés sur le marché, propres à permettre aux emprunteurs de mieux gérer leur dette envers elle, en janvier 2009, le Conseil d'administration a approuvé une offre aux emprunteurs de convertir à des dates précises, en 2009 et 2010, l'encours et les soldes non décaissés de leurs prêts à taux variable au titre du Mécanisme de prêt en devise unique et du système de pool de devises en prêts en US$ à taux fixé sur la base du LIBOR ou à taux fixé sur la base du coût ou sur toute combinaison de ces deux taux.

Suite à la deuxième phase de l'Offre de conversion, la conversion de 5,7 milliards de dollars de l'encours des prêts a été effectuée aux taux du marché avec effet au 1er août 2010, comme suit : 1,4 milliard de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ sur la base du LIBOR, 1,3 milliard de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts à taux fixe basé sur le coût, 0,7 milliard de dollars de prêts en devise unique en prêts en US$ sur la base du LIBOR et 2,3 milliards de dollars de prêts en devise unique à taux fixe basé sur le coût. Les décaissements futurs des prêts convertis seront assortis du même taux fixe basé sur le coût, plus la marge de prêt de la Banque, au-dessus du LIBOR déterminé au moment de la conversion.

Avec la mise en œuvre de cette deuxième phase, la Banque a effectué son Offre de conversion, qui a résulté en un total de conversions de prêts de 32 milliards de dollars comme suit : 3 milliards de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ sur la base du LIBOR, 6,7 milliards de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts à taux fixe basé sur le coût, 1,9 milliard de dollars de prêts en devise unique en prêts en US$ sur la base du LIBOR et 20,4 milliards de dollars de prêts en devise unique à taux fixe basé sur le coût. En outre, la Banque a effectué des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises pour un montant total indicatif d'environ 10,3 milliards de dollars.

Le **Tableau 3** présente une ventilation du portefeuille de prêts par produit de prêt. Pour plus de renseignements, voir l'Annexe I-3 aux états financiers.

Tableau 3 : ENCOURS DE PRÊTS PAR PRODUIT DE PRÊT[1]
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2010		2009	
	Montant	%	Montant	%
Mécanisme de prêt en devise	$ 25 322	$40	$ 18 057	$31
Mécanisme de prêt en devise	28 409	$45	25 629	$44
Mécanisme de prêt en devise	1 305	$2	4 158	$7
Mécanisme de prêt en devise locale……	2 110	$3	1 470	$3
Prêts pour secours d'urgence……	500	$1	300	$1
Programme de liquidité……	102	$0	116	$0
Prêts sans garantie souveraine-fixe……	669	$1	514	$1
Prêts sans garantie souveraine-variable……	2 366	$4	2 369	$4
Système de pool de devises ……	1 603	2,5	4 665	8,0
Guichet en dollars des	415	$1	549	$1
Autres……	206	$0	222	$0
Total……	$ 63 007	100,0	$ 58 049	100,0

[1] Les prêts sans garantie souveraine d'un montant de 189 millions de dollars (202 millions en 2009) consentis à d'autres organismes de développement sont inclus dans les catégories Mécanisme de prêt en devise unique à taux basé sur le LIBOR, Guichet en dollars des États-Unis et Autres, selon le cas.

Sur les 22,4 milliards de dollars de l'encours des prêts non décaissé au 31 décembre 2010, 84 % ont trait aux prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR, 5 % aux prêts en devise unique à taux variable et 9 % aux prêts à taux variable sans garantie souveraine.

La Banque utilise des swaps de monnaies et de taux d'intérêt pour couvrir les engagements liés à ses prêts lorsqu'elle ne peut répercuter le coût de financement de ces prêts ou lorsque la devise du prêt n'est pas la même que celle de son financement.

Charges liées aux prêts avec garantie souveraine (à l'exclusion des prêts pour secours d'urgence et des prêts au titre du Programme de liquidités)

Les charges sur prêts sont fixées annuellement par le Conseil d'administration en tenant compte des compromis présentés dans le nouveau Plan financier à long terme (voir « Gestion des risques financiers - Cadre d'adéquation du capital - Modèle de gestion des revenus » ci-dessous). Au minimum, le niveau des charges sur les prêts pour les prêts avec garantie souveraine doit être suffisant pour générer suffisamment de revenus de telle sorte à couvrir 90 % des dépenses administratives liées au Capital ordinaire, ajustées pour 90 % du revenu des opérations sans garantie souveraine de la Banque.

À la fin de l'année 2010, le Conseil d'administration a approuvé une marge de prêts de 0,80 % pour 2011, une commission de crédit de 0,25 % et a maintenu aucuns frais de supervision et d'inspection. Le **Tableau 4** indique les charges liées aux prêts pendant la période considérée.

Tableau 4 : CHARGES LIÉES AUX PRÊTS

	Marge sur prêt %	Commission de crédit %	Commission de supervision et d'inspection %
2008 :			
Premier semestre……	0,15	0,10	-
Deuxième semestre……	0,30	0,25	-
2009 :			
Premier semestre……	0,30	0,25	-
Deuxième semestre……	0,95	0,25	-
2010 :			
Premier semestre……	0,95	0,25	-
Deuxième semestre……	0,95	0,25	-

Garanties

La Banque peut accorder des garanties de risque politique et des garanties partielles de crédit sans contre-garantie souveraine, à concurrence du plafond établi pour les opérations sans garantie souveraine, ou pour des opérations du secteur public avec contre-garantie souveraine d'un pays membre. Ces garanties sont libellées en dollars des États-Unis ou en monnaie nationale.

Dans le cadre de ses activités de prêt sans garantie souveraine, la Banque a émis des garanties contre le risque politique et des garanties partielles de crédit conçues pour favoriser les investissements du secteur privé dans l'infrastructure, le développement des marchés financiers locaux et le financement du commerce. Les garanties contre les risques politiques et les garanties partielles de crédit peuvent être accordées à titre indépendant ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties contre le risque politique couvrent des risques précis liés à des facteurs non commerciaux (tels que la convertibilité des monnaies, la possibilité de transfert de monnaies hors du pays hôte et la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques de non-remboursement de dettes ou des transactions de financement du commerce. Les conditions imposées à toutes les garanties sont expressément énoncées dans chaque accord de garantie et sont essentiellement liées à un projet, aux conditions d'octroi d'un prêt ou à des transactions commerciales. Pour chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet, la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire le risque qu'elle encourt. Cette exposition se mesure sur la base des flux de trésorerie futurs garantis, nets de toute réassurance, le cas échéant, actualisés à la période en cours.

Pendant l'année 2010, quatre garanties non liées au commerce sans contre-garantie souveraine ont été approuvées pour un montant de 61 millions de dollars (en 2009, une garantie pour 10 millions de dollars). De plus, la Banque a un Programme de facilitation des transactions de financement commercial [Trade Finance Facilitation Program (TFFP)] qui offre des pleines garanties de crédit sans contre-garantie souveraine sur ce type de transactions. Ce programme autorise l'ouverture de lignes de crédit à l'appui de banques émettrices agréées dans le cadre d'un programme dont l'encours ne doit à aucun moment dépasser 1 milliard de dollars. En 2010, 131 garanties de financement commercial d'un montant global de 239 millions de dollars ont été émises. Par comparaison, 105 garanties d'un montant global de 187 millions de dollars avaient été émises en 2009.

Au 31 décembre 2010, des garanties d'un montant de 814 millions de dollars (contre 988 millions de dollars en 2009), dont un montant de 153 millions de dollars au titre du Programme TFFP (contre 97 millions de dollars en 2009) étaient en cours et sujettes à appel. Aucune garantie n'a jamais été appelée. La valeur actuelle nette des garanties non souveraines nettes de toute réassurance était de 671 millions de dollars au 31 décembre 2010 (contre 834 millions de dollars en 2009).

Assistance technique

En plus des prêts et des garanties, la Banque fournit une assistance technique aux pays membres en rapport ou non avec ses opérations de prêt. Cette assistance est axée sur des transferts de connaissances, du soutien à la préparation de projets, des études de faisabilité, ainsi que des formations et programmes régionaux. Ces activités d'assistance technique sont financées par les ressources des programmes spéciaux du Capital ordinaire, des fonds sous administration et, jusqu'au 31 décembre 2010, par les ressources du FOS. En 2010, la Banque a fourni une assistance technique d'un montant total de 296 millions de dollars (contre 266 millions de dollars en 2009), y compris 86 millions de dollars (contre 95 millions de dollars en 2009) financés par le Capital ordinaire.

GESTION DES LIQUIDITÉS

La Banque investit ses liquidités dans des titres d'emprunt et des dépôts bancaires d'une excellente qualité. Ces instruments sont notamment des obligations de gouvernements, d'organismes publics, d'organisations multilatérales, d'institutions financières et de sociétés jouissant d'une excellente cote de crédit, y compris des titres adossés à des actifs. En outre, la Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, pour gérer ses portefeuilles de placements.

Les liquidités jouent un rôle clé dans la gestion des risques de financement de la Banque en répondant au risque que la Banque n'ait pas à l'avenir suffisamment de fonds pour financer ses décaissements de prêts et les obligations du service de sa dette. La gestion des liquidités a pour but d'assurer à la Banque qu'elle dispose de ressources adéquates pour faire face à ses obligations contractuelles prévues et pour garantir la non-interruption de ses opérations financières, au cas où la Banque s'arrêterait d'emprunter en raison de conditions inintéressantes offertes par le marché ou d'autres contraintes. Les principes qui régissent la gestion des liquidités de la Banque sont énoncés dans l'**Encadré 3**.

.

Encadré 3 : Principes régissant la gestion des liquidités de la Banque

La gestion des liquidités de la Banque a pour principal but le maintien d'un portefeuille de taille adéquate investi dans des liquidités d'excellente qualité pour permettre à la Banque de répondre à ses obligations financières même lorsque l'accès aux marchés des capitaux est temporairement limité. L'objectif secondaire en matière d'investissements est de gérer efficacement l'équilibre entre les risques et les retours de toutes les classes d'actifs admissibles dans le seuil de tolérance défini de la Banque, afin de minimiser le coût de possession des liquidités.

La Banque gère ses liquidités au moyen de politiques, d'instruments et de directives financiers, qui constituent les règles, procédures et outils définissant la gestion de ses liquidités. La Résolution relative aux placements approuvée par le Conseil d'administration définit les limites dans lesquelles les liquidités sont investies. Les Directives en matière de placement approuvées par la Direction établissent les conditions d'application, de mise en œuvre et de suivi applicables à la gestion des liquidités. Cette résolution et ces directives sont conçues pour faire en sorte que la Banque évalue les risques du marché et les risques de crédit et établisse des limites de placement conformes à son niveau de tolérance au risque. Pour plus d'informations sur la gestion des risques concernant la liquidité, voir « Gestion du risque financier » ci-dessous.

La nouvelle politique de liquidités de la Banque (approuvée en décembre 2009 et entrée en vigueur le 1er janvier 2010) cible un portefeuille d'investissements suffisant pour couvrir entre six et douze mois de remboursement de dettes et de décaissements de prêts. Cette nouvelle politique permet à la Direction de gérer des liquidités de façon plus dynamique en fonction des besoins futurs prévus de la Banque en liquidités. Elle nécessite un niveau de liquidités compris dans une tranche établie au début de l'année et envoyée au Conseil d'administration à des fins d'information. Les liquidités dans les présentes sont définies comme les soldes liquides en monnaie nationale convertibles et les investissements des pays non emprunteurs, hormis les actifs financés par le Programme de bons à prime de la Banque et les actifs avec disponibilité limitée ou restreinte. La tranche établie par la politique peut être réévaluée dans le courant de l'année en cas de changements ou non des composants générant cette tranche (c'est-à-dire des décaissements de prêts, des rachats de dettes et des garanties nettes). Au 31 décembre 2010, les liquidités atteignaient 16,2 milliards de dollars, ce montant étant compris dans les limites fixées par la politique. Durant l'année, les liquidités, telles qu'elles sont définies, atteignaient en moyenne 15,6 milliards de dollars, contre 13,7 milliards de dollars en 2009.

La Banque dispose de mécanismes d'emprunt à court terme, qui consistent en un programme de bons à prime et en lignes d'emprunt non engagées auprès de diverses banques commerciales. Les bons à prime sont émis pour des montants minimums de 100 000 dollars et sont

assortis d'échéances d'un maximum de 360 jours. Ces mécanismes de financement sont utilisés pour gérer les besoins de trésorerie à court terme.

Jusqu'en décembre 2010, les placements liquides étaient détenus dans trois sous-portefeuilles distincts : transactions et opérations (portefeuille de placements à négocier) et détenus jusqu'à l'échéance, dont chacun présente son propre profil de risque et ses propres critères de performance. Depuis décembre 2010, le portefeuille de placements détenus jusqu'à leur échéance a été arrêté. Reportez-vous à la section « Gestion des risques financiers - Risque du marché - Gestion de l'actif et du passif » pour de plus amples renseignements. Le portefeuille de transactions sert à couvrir les besoins de trésorerie au jour le jour. Le portefeuille d'opérations détient la majorité des placements liquides de la Banque. Le portefeuille de placements détenus jusqu'à leur échéance était principalement constitué des avoirs de la réserve spéciale, qui font désormais partie du portefeuille de placements à négocier.

Des placements pouvant atteindre 10 % du portefeuille peuvent être contractés auprès de sources extérieures. Au 31 décembre 2010, la Banque avait 571 millions de dollars, soit 3,4 % du portefeuille de placements total, gérés par des sources extérieures (contre 566 millions ou 2,8 % en 2009).

La rentabilité des portefeuilles de liquidités pour 2010 et 2009 est présentée au **Tableau 5**. La diminution de la rentabilité du portefeuille de placements en 2010, par rapport à 2009, est principalement due à un ralentissement du rétablissement des marchés financiers, qui a donné lieu à des gains nets par référence au marché plus faibles et à des taux d'intérêt globalement plus faibles. L'augmentation du rendement du portefeuille de placements détenus jusqu'à leur échéance provient de la comptabilisation des gains non réalisés à la suite de l'arrêt du portefeuille en décembre 2010. Si l'on exclut ces gains, qui totalisaient 54 millions de dollars, le rendement du portefeuille de placements détenus jusqu'à leur échéance aurait été de 2,39 %, soit un rendement inférieur à l'année précédente dû principalement à la baisse des taux d'intérêt.

Tableau 5 : PORTEFEUILLE DE LIQUIDITÉS [1]
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2010		2009	
Portefeuille	**Solde final**	**Rentabilité financière (%) [2][3][4]**	**Solde final**	**Rentabilité financière (%) [2][3][4]**
Transactions ……..	$ 4 504	0,21	$ 5 066	0,40
Opérations ……..	11 852	4,51	11 140	6,08
Détenus jusqu'à	-	4,41	3 756	2,75
Ensemble du	$ 16 356	3,37	$ 19 962	4,29

montants à payer et à

[2] Rentabilité combinée pour toutes les devises de chaque portefeuille.

[3] Rentabilités pondérées dans le temps liées géométriquement.

[4] Inclut les gains et les pertes.

Résultats et engagements du portefeuille de liquidités

Le rétablissement du portefeuille de liquidités s'est poursuivi au cours de l'année 2010 durant laquelle de nombreux indices du marché et indicateurs économiques ont continué à présenter des améliorations modérées malgré des résultats de plus en plus mitigés dans le courant de l'année. L'exposition aux actifs structurés a été réduite par le biais de remboursements au pair et de la vente de certains actifs. Toutefois, du fait de la faiblesse persistante des facteurs économiques mondiaux fondamentaux et du ralentissement de l'activité des institutions financières, les prix fixés par le marché pour les titres structurés sont restés déprimés.

La volatilité et la faiblesse des liquidités observées sur les marchés des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des hypothèques ont continué de nuire à l'aptitude de la Banque à atténuer le risque de crédit en vendant ou en couvrant ses engagements. Néanmoins, certains sous-secteurs se sont améliorés, permettant la mise en œuvre de ventes limitées et par conséquent de réduire l'exposition à des prix plus élevés. Les évaluations du portefeuille restant continuent de souffrir de l'influence des facteurs liés au marché, tels que les actions des agences de notation et les prix auxquels se font les transactions. La Banque continue autant que

possible de maximiser le recours à ces facteurs dans l'évaluation de ses placements, y compris à des services de tarification externe, aux prix fixés par des opérateurs indépendants et aux courbes de rendement observées sur les marchés.

La Banque continue de suivre de près la qualité des actifs de son portefeuille de placements, en analysant et évaluant la valeur fondamentale de ses titres, en accordant une attention particulière à ses titres adossés à des actifs ou à des hypothèques.

En 2010, la Banque a comptabilisé 396 millions de dollars de gains par référence au marché sur son portefeuille de placements à négocier (contre 528 millions de dollars en 2009). Ces gains sur placements sont liés en grande partie à la fraction de $3 milliards du portefeuille représentant les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des hypothèques. Cependant, la liquidité de cette portion du portefeuille reste limitée et les évaluations restent fortement actualisées. Au 31 décembre 2010, 38,4 % de cette portion du portefeuille reste notée AAA (contre 56,1 % en 2009), 77,9 % reste de qualité bancaire (contre 85,4 % en 2009) et hormis un montant de pertes de principal de 0,5 million de dollars en 2009 et de 2,1 millions de dollars en 2010, le portefeuille reste productif. En 2010, la réduction de ces titres détenus par la Banque était principalement liée aux remboursements au pair de 1 012 millions de dollars (contre 753 millions de dollars en 2009). Des pertes nettes de 18 millions de dollars (par rapport au prix d'achat) ont été enregistrées en 2010, contre 32 millions de dollars en 2009.

Bien que certaines notations aient baissé, il importe de noter que les variations apportées par les agences de notation accusent un retard par rapport aux mouvements du marché et aux événements. Ces baisses se sont poursuivies, même si elles se sont ralenties, même lorsque les prix pratiqués sur le marché se sont redressés pendant l'année.

Au 31 décembre 2010, l'ensemble du portefeuille de placements atteignait 16,4 milliards de dollars, contre 20 milliards de dollars au 31 décembre 2009. La qualité de l'ensemble du portefeuille reste élevée, avec 79 % de l'exposition au risque de crédit notée AAA et AA (contre 75,3 % en 2009), 11,6 % possède la plus haute notation à court terme (A1+) (contre 13,3 % en 2009), 4 % est noté A (contre 7,2 % en 2009) et 5,4 % est noté en dessous de A/A1+ (contre 4,2 % en 2009). Le **Tableau 6** présente la composition du portefeuille de titres de placement à négocier au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 par grande catégorie d'actifs, ainsi que les gains et pertes non réalisés figurant au poste Revenus (pertes) sur titres de placement-Gains (pertes) nets sur les titres détenus à la fin de chacune de ces deux années.

Tableau 6 : PORTEFEUILLE DE TITRES À NÉGOCIER PAR GRANDE CATÉGORIE D'ACTIFS
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur vénale [1]	Gains (pertes) non réalisés [2]	Valeur vénale [1]	Gains (pertes) non réalisés [2]
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	$ 822	$ -	$ 819	$ -
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	505	(7)	540	3
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis	7 045	8	6 574	17
Obligations bancaires	5 054	(10)	4 458	57
Titres de sociétés	-	-	49	7
Titres adossés à des hypothèques	**1 925**	**165**	**2 337**	**184**
Résidentiel États-Unis	573	87	574	62
Résidentiel hors États-Unis	875	21	1 248	109
Commercial États-Unis	182	44	165	12
Commercial hors États-Unis	295	13	350	1
Titres adossés à des actifs	**1 043**	**106**	**1 558**	**114**
Titres adossés à des prêts	633	64	1 028	78
Autres titres adossés à des créances	152	30	135	(13)
Autres titres adossés à des actifs	258	12	395	49
Total des titres de placement à négocier	**$ 16 394**	**$ 262**	**$ 16 335**	**$ 382**

[1] Inclut les intérêts courus de 38 millions et 31 millions de dollars en 2010 et 2009, respectivement, présentés au Bilan sous la rubrique Intérêts courus et autres charges.

[2] Représente les gains et pertes non réalisés inclus dans les Revenus (pertes) des placements - Gains (pertes) nets pour l'exercice correspondant.

Obligations contractuelles
Dans le cours normal de ses opérations, la Banque assume diverses obligations contractuelles qui nécessitent pour l'avenir des paiements en espèces. Les obligations contractuelles principales ont trait au remboursement des emprunts. La structure des échéances des emprunts à moyen et long terme en cours au 31 décembre 2010 est présentée à l'Annexe I-4 aux états financiers. De plus, la Banque a un certain nombre d'autres obligations à régler en espèces, qui figurent dans ses états financiers, y compris les prêts non décaissés, les emprunts à court terme, les montants à payer pour les swaps de monnaies et de taux d'intérêt, les montants à payer pour les titres de placement achetés et les garanties en espèces reçues, le montant dû au Mécanisme de dons de la BID et les passifs des régimes de prestations de retraite.

ORIGINE DES FONDS

Fonds propres
Au 31 décembre 2010, les fonds propres s'élevaient à 21 milliards de dollars, contre 20,7 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Cette augmentation de 0,3 milliard de dollars reflète essentiellement le Revenu d'exploitation pour l'année s'élevant à 1 252 millions de dollars, compensés en partie par des ajustements de valeur vénale nette de 850 millions de dollars, des transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de 72 millions de dollars et d'autres éléments de perte de 44 millions de dollars (composés essentiellement de la diminution de l'état de provisionnement des régimes de pension et d'autres prestations de retraite de la Banque de 19 millions de dollars et des ajustements de conversion négatifs de 25 millions de dollars).

La base de fonds propres de la Banque joue un rôle critique dans la réalisation de ses objectifs financiers, en lui permettant d'absorber le risque à l'aide de ses propres ressources et en protégeant les pays membres d'un éventuel appel de capital. Le **Tableau 7** indique le ratio du total des fonds propres aux prêts au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. Reportez-vous à la section « Gestion des risques financiers - Risque du marché - Cadre d'adéquation du capital » pour de plus amples renseignements.

Tableau 7 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Fonds propres		
Fraction libérée du capital	$ 4 339	$ 4 339
Bénéfices non distribués :		
Réserve générale [1]	14 055	13 766
Réserve spéciale [1]	2 566	2 569
	20 960	20 674
Plus :		
Provisions pour pertes sur prêts et sur garanties	172	148
Moins :		
Soldes liquides en monnaie nationale des pays emprunteurs	136	131
Ajustements cumulés de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables	(322)	528
Total des fonds propres, tel que défini	$ 21 318	$ 20 163
Encours des prêts et garanties nettes	$ 63 731	$ 58 935
Ratio du total des fonds propres aux prêts	**33,4%**	**34,2%**

[1] Comprend les autres éléments du résultat global.

Comme indiqué dans le **Tableau 7,** le ratio du total des fonds propres aux prêts a diminué de 34,2 % au 31 décembre 2009 à 33,4 % au 31 décembre 2010. Cette diminution est essentiellement due à une augmentation de 4,8 milliards de dollars de l'encours des prêts et des garanties nettes, compensée en partie par une augmentation du total des fonds propres, tels que définis, de 1,2 milliard de dollars, résultant essentiellement de revenus d'exploitation de 1 252 millions de dollars moins les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs, d'un montant de 72 millions de dollars. La **figure 2** présente l'évolution du ratio du total des fonds propres aux prêts au cours des cinq dernières années. Avant 2007, ce ratio avait augmenté régulièrement en raison de la croissance du total des fonds propres, tels que définis, et d'une diminution des encours de prêts. À partir de 2008, le ratio du total des fonds propres aux prêts reflète l'augmentation des prêts accordés par la Banque aux pays de cette région.

Figure 2 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS

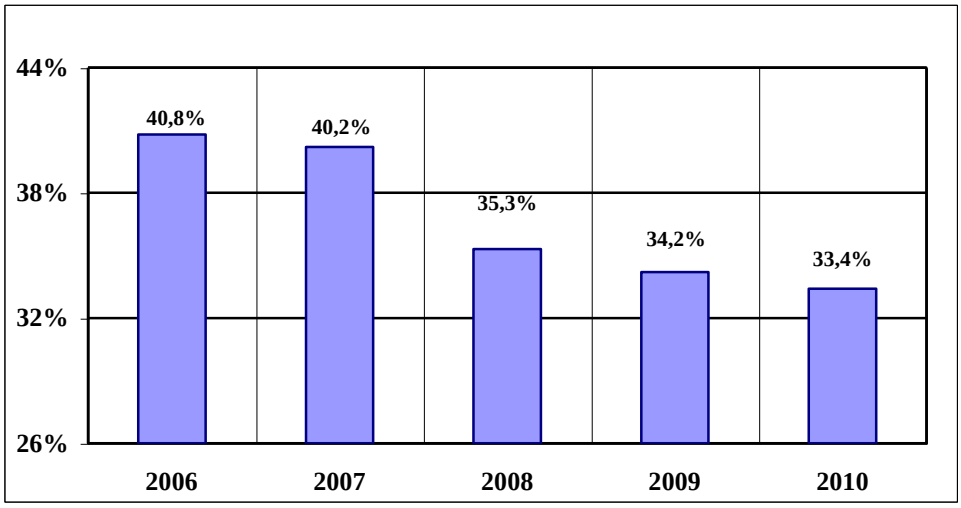

Capitalisation
L'appui que ses actionnaires apportent à la Banque se reflète dans l'appui qu'ils apportent à son capital. Au 31 décembre 2010, le capital souscrit était de 105 milliards de dollars, dont 4,3 milliards de dollars de capital libéré et 100,6 milliards de dollars sujets à appel.

Les souscriptions au capital libéré et au capital exigible sont payables de la façon suivante :

Actions du Capital libéré : Chaque souscription à la fraction libérée du capital a été payée, en totalité ou en partie, en dollars des États-Unis ou dans la monnaie du pays membre. Au cas où la plupart des paiements sont faits dans la monnaie du pays membre, celui-ci a pris des dispositions jugées satisfaisantes par la Banque pour s'assurer que, conformément aux dispositions de l'Accord, sa monnaie est librement convertible (ou a consenti à convertir sa monnaie pour le compte de la Banque) dans les devises d'autres pays dont la Banque a besoin pour ses opérations. La Banque a accepté des obligations à vue non négociables, ne portant pas intérêt en paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de la souscription du membre à la fraction libérée du capital. Aux termes de l'Accord, ces obligations sont acceptées lorsque les monnaies ne sont pas nécessaires à la Banque pour ses opérations.

Capital exigible : La fraction exigible du capital souscrit ne peut être appelée qu'en cas de besoin et dans la mesure nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations liées à ses emprunts de fonds ou à ses garanties. En cas d'appel, le paiement peut être effectué, selon le choix du membre, en or, en dollars des États-Unis, dans la monnaie librement convertible du pays membre ou dans la monnaie requise pour honorer les obligations de la Banque qui ont fait l'objet de l'appel. Les appels doivent être uniformes, mais les obligations de paiement des membres de la Banque en réponse à de tels appels sont indépendantes les unes des autres. Le défaut de paiement de la part d'un ou de plusieurs membres en cas d'appel ne dispense aucun autre membre de son obligation de paiement, et plusieurs appels peuvent être lancés aux membres non défaillants si cela est nécessaire à la Banque pour faire face à ses obligations. Toutefois, aucun membre n'est tenu, en pareil cas, de payer plus que le solde de la fraction non libérée de sa souscription au capital. Aucun appel n'a jamais été lancé sur la fraction exigible du capital de la Banque.

Au 31 décembre 2010, la souscription totale des États-Unis, le plus gros actionnaire de la Banque, était de $30,3 milliards, sur lesquels les États-Unis avaient versé $1,3 milliard à titre de souscription à la fraction libérée du capital de la Banque. Parmi les actions du capital exigible des États-Unis de 29 milliards de dollars, $3,8 milliards avaient été pleinement autorisés et inscrits au budget, sans limitation quant à l'exercice budgétaire, par décision législative, et aucune autre allocation n'est nécessaire pour permettre au Secrétaire au Trésor de payer toute fraction de ce montant qui pourrait être appelée pour permettre à la Banque d'honorer ses obligations. Le solde des actions du capital exigible des États-Unis, soit 25,2 milliards de dollars, a été autorisé par le Congrès des États-Unis mais n'a pas encore été inscrit au budget. En 1979, à l'occasion de la souscription des États-Unis à une augmentation de la fraction exigible du capital, la Banque a reçu un avis du Conseiller juridique du Trésor indiquant que des allocations budgétaires n'étaient pas exigées par la loi pour autoriser les souscriptions à cette fraction, à moins et avant qu'un paiement ne soit nécessaire de la part des États-Unis en cas d'appel de la Banque. Cet avis indique en outre qu'une allocation budgétaire n'est pas nécessaire pour que les États-Unis effectuent une souscription à la fraction exigible du capital autorisée par décision législative des États-Unis, ou pour honorer des obligations contraignantes appuyées par la bonne foi et le crédit des États-Unis, et qu'une obligation contractée par les États-Unis en application d'une autorisation du Congrès est constitutionnellement exécutoire par les États-Unis, indépendamment du fait qu'une allocation budgétaire pourrait être nécessaire à l'avenir pour honorer cette obligation.

Augmentation temporaire de la fraction du Capital exigible du Canada : En 2009, le Canada a souscrit 334 887 actions du capital exigible sans droit de vote, portant ainsi sa souscription totale au capital ordinaire de la Banque à 669 774 actions. De ce fait, le capital ordinaire autorisé de la Banque a été augmenté d'un montant de 4 039,9 millions de dollars et porté à 104 980 millions de dollars représentés par 8 702 335 actions autorisées et souscrites. Le capital ordinaire libéré de la Banque est resté inchangé. Les conditions et modalités de la souscription du Canada sans acquérir de voix supplémentaires stipulent que cette souscription est temporaire et que le Canada est tenu de retourner 25 % de ces actions à la Banque à chacune des dates tombant à cinq, six, sept et huit ans de leur date de souscription. Si l'Assemblée des gouverneurs approuve une augmentation du capital social ordinaire autorisé de la Banque avant ce transfert d'actions, le Canada aura le droit de transférer à la Banque une quantité d'actions égales en valeur à cette augmentation du capital social ordinaire à la date de souscription correspondante.

Augmentation de capital : Le 21 juillet 2010, l'Assemblée des gouverneurs a accepté de voter une résolution proposée qui fournirait une augmentation générale des ressources de Capital ordinaire de la banque de 70 milliards de dollars qui seraient souscrites par les membres de la Banque sur une période de cinq ans commençant à partir de 2011. Sur ce montant, 1,7 milliard de dollars auraient la forme d'une fraction libérée du capital et le reste du capital social exigible.

Emprunts
La Banque lève des fonds sur les marchés financiers internationaux principalement par l'émission de titres d'emprunt. Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque émet ses titres d'emprunt dans diverses devises et selon des échéances, des formes et des structures diverses pour répondre aux besoins des investisseurs mondiaux, institutions et particuliers. Aux termes de l'Accord, la Banque ne peut emprunter qu'avec l'approbation du pays membre sur les marchés duquel les titres d'emprunt sont vendus et du pays membre dans la

monnaie duquel ces emprunts sont libellés. En outre, la Banque est tenue d'obtenir l'accord de chacun desdits pays membres pour pouvoir échanger sans restriction le produit de ces emprunts dans la monnaie de tout autre pays membre. La politique d'emprunt de la Banque est résumée dans l'**Encadré 4**.

Encadré 4 : Politique d'emprunt

La Banque a pour politique de limiter le montant de ses Emprunts nets à la fraction du capital souscrit exigible de ses pays membres non-emprunteurs (les États-Unis, le Japon, le Canada et les autres membres extra-régionaux). Les Emprunts nets représentent le montant des emprunts (après swaps) plus le volume brut des garanties moins les actifs liquides de référence (après swaps) qui incluent les actifs de la réserve spéciale. Les actifs de la réserve spéciale ne peuvent être utilisés que pour couvrir les obligations de la Banque liées aux emprunts et aux garanties. Au 31 décembre 2010, les Emprunts nets représentaient 80,6 % de la fraction du capital souscrit exigible des pays membres non-emprunteurs, contre 74,1 % en 2009. Autrement dit, la capacité d'emprunt non utilisée à la fin de l'année s'élevait à 10,1 milliards de dollars, contre 13,5 milliards de dollars en 2009.

La stratégie d'emprunt de la Banque a pour objectifs d'assurer l'accès aux marchés financiers à long terme pour un certain volume et moyennant un bon rapport coût-efficacité. La Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, aux fins de couverture dans le cadre de la gestion de son passif afin d'obtenir la composition monétaire et la structure de taux d'intérêt désirées, ainsi que pour diminuer ses coûts de financement. Elle suit de près et règle ses activités avec les opérateurs et homologues (voir « Gestion du risque financier - risque de crédit - risque de crédit commercial » ci-dessous). Le montant et l'échelonnement des emprunts de la Banque sont déterminés en partie par les décaissements des prêts, les échéances de la dette et les niveaux de liquidité (voir « Gestion de la liquidité » ci-dessus)

En 2010, le produit net de la dette à moyen et long terme contractée directement sur les marchés financiers s'est élevé à $ 11,8 milliards de dollars contre 16,7 milliards de dollars en 2009. La baisse des emprunts était attribuable, principalement, à des décaissements de prêts nets moins importants de 2,1 milliards de dollars ainsi qu'à l'impact positif de la conversion de 3 milliards d'avoirs en monnaie de tous les pays membres non emprunteurs du Capital ordinaire soumis au maintien de la valeur sur les niveaux de liquidité de la Banque. Les opérations d'emprunt de 2010 et 2009 sont récapitulées au **Tableau 8**.

Tableau 8 : RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS D'EMPRUNT ANNUELLES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2010	2009
Total des emprunts à moyen et long terme [1]……	$ 11 789	$ 16 240
Échéance moyenne (années) [2]……	5,3	4,6
Nombre de transactions……	85	81
Nombre de devises……	10	10

[1] Représente le produit à la date de règlement.
[2] Échéance moyenne calculée compte tenu de la probabilité moyenne pondérée d'exercice des options d'appel, le cas échéant.

Les emprunts contractés au cours d'une année donnée sont utilisés pour les opérations générales, y compris les décaissements de prêts et le refinancement de dettes arrivant à échéance. En 2010, la Banque a lancé quatre émissions stratégiques d'obligations planétaires de référence libellées en dollars des États-Unis assorties d'échéances à trois, cinq, sept et dix ans d'un montant global de 6,5 milliards de dollars. Des obligations libellées dans les monnaies des pays membres emprunteurs d'un montant global de 733 millions de dollars ont été émises (2009 - 303 millions de dollars) dans les monnaies suivantes : reais brésiliens (707 millions de dollars), pesos mexicains (16 millions de dollars) et pesos colombiens (10 millions de dollars) (en 2009, reais brésiliens, 246 millions de dollars, colones costaricains, 15 millions de dollars, et pesos mexicains, 42 millions de dollars). En outre, la Banque a effectué des transactions sur divers bons libellés en dollars australiens, en roupies indiennes, en rupiahs indonésiennes, en dollars néo-zélandais, en rand sud-africains, en livres turques et en dollars des États-Unis.

Les nouveaux emprunts à moyen et long terme sont présentés par devise pour 2010 et 2009 à la **Figure 3**. En 2010 et en 2009, tous les emprunts en devises autres que le dollar des États-Unis ont initialement fait l'objet de swaps en dollars des États-Unis.

Figure 3 : EMPRUNTS PAR DEVISE [1]
Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010

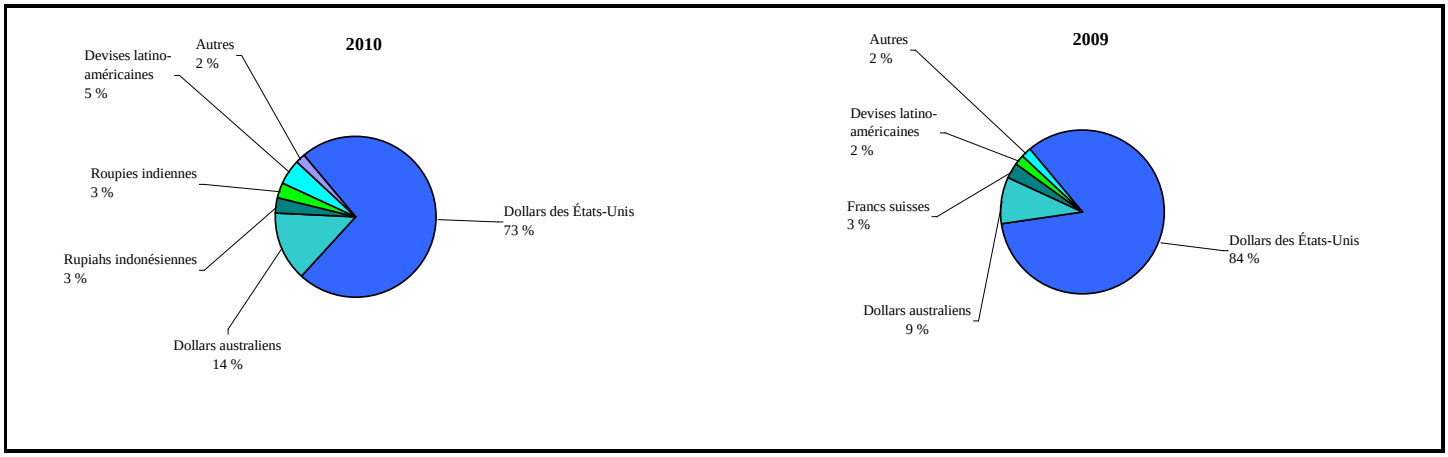

[1] Comprend les emprunts à moyen et long terme, à l'exclusion des swaps, et représente le produit sur la base de la date de transaction.

La Banque a pour stratégie de racheter, d'appeler ou de rembourser d'avance sa dette pour réduire le coût de ses emprunts et le risque lié aux besoins de refinancement d'une année donnée ou pour répondre à d'autres besoins opérationnels. En 2010, la Banque a appelé 506 millions de dollars de ses emprunts (2009 - 176 millions de dollars).

Utilisation de produits dérivés : En même temps qu'elle contracte des emprunts, la Banque peut effectuer des swaps de monnaies et de taux d'intérêt pour convertir ses emprunts en euros, en yens japonais, en francs suisses ou en dollars des États-Unis et ses financements à taux fixe ou à taux variable en vue de faire face à ses obligations de décaissement. En 2010, tous les nouveaux emprunts à taux fixe ont initialement fait l'objet de swaps en dollars des États-Unis à des taux variables. Les **Figures 4** et **5** illustrent les effets des swaps aussi bien sur la structure des taux d'intérêt que sur la composition monétaire du portefeuille d'emprunts à moyen et long terme au 31 décembre 2010. Des informations plus détaillées sur les emprunts et produits dérivés de la Banque sont données dans les Notes I, J, K et L et à l'Annexe I-4 aux états financiers.

Figure 4 : EFFETS DES SWAPS SUR LA STRUCTURE DES TAUX D'INTÉRÊT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS [1]
31 décembre 2010

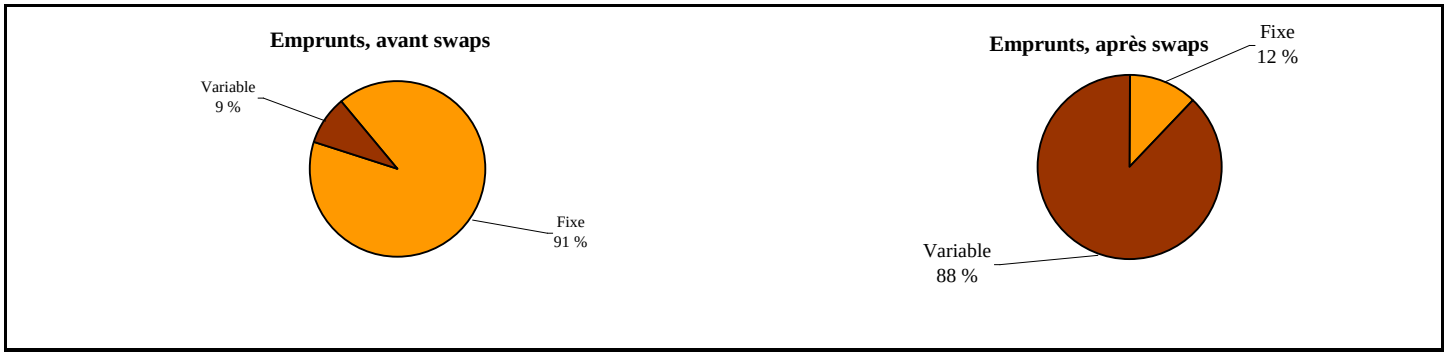

[1] Emprunts à moyen et long-terme seulement.

Figure 5 : EFFETS DES SWAPS SUR LA COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS [1]
31 décembre 2010

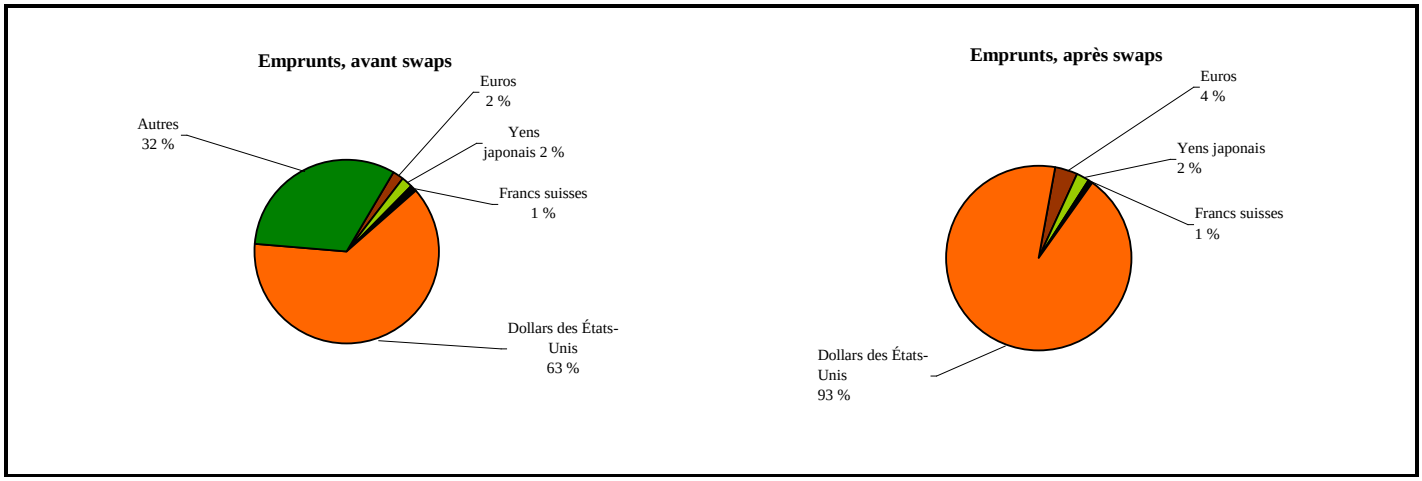

[1] Emprunts à moyen et long-terme seulement.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenu (perte) d'exploitation

Le revenu (la perte) d'exploitation comprend le revenu net des taux d'intérêt sur les avoirs productifs et la contribution du capital de la Banque au revenu, les autres revenus des prêts, les gains (pertes) nets sur les investissements, la provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties et les dépenses nettes ne portant pas intérêt. Le **Tableau 9** présente la ventilation du Revenu (perte) d'exploitation des trois dernières années.

Tableau 9 : REVENU (PERTE) D'EXPLOITATION
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	2010	2009	2008
Revenu des intérêts sur les prêts	$ 1 764	$ 1 934	$ 2 301
Revenu des intérêts sur placements	178	303	632
Autres revenus sur les prêts	7	-	-
	1 949	2 237	2 933
Moins :			
Frais d'emprunt	550	951	1 764
Revenu net des intérêts	1 399	1 286	1 169
Autres revenus sur les prêts	66	68	54
Gains (pertes) d'investissement nets	446	528	(1 605)
Autres dépenses (crédits) :			
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	24	(21)	93
Dépenses nettes autres que les intérêts	635	609	497
Total	659	588	590
Revenu (perte) d'exploitation	$ 1 252	$ 1 294	$ (972)

Année 2010 par rapport à 2009 : Le revenu d'exploitation en 2010 était de 1 252 millions de dollars, contre 1 294 millions de dollars en 2009, soit une baisse de 42 millions de dollars. Cette baisse est attribuable à des gains d'investissement nets plus faibles de 82 millions de dollars, soit une augmentation des dépenses nettes ne portant pas intérêt de 26 millions de dollars et une provision pour pertes sur prêts et sur garanties de 24 millions de dollars. En 2009, un crédit de 21 millions de dollars avait été enregistré dans ce domaine, qui a été partiellement compensé par un revenu net d'intérêts supérieur de 113 millions de dollars, résultant essentiellement d'une augmentation des revenus nets d'intérêts provenant des prêts.

Année 2009 par rapport à 2010 : En 2009, le revenu d'exploitation s'élevait à 1 294 millions de dollars contre une Perte d'exploitation de 972 millions en 2008, soit une augmentation de revenu de 2 266 millions de dollars. Cette augmentation du revenu était en grande partie due à une augmentation du revenu net des intérêts de 117 millions de dollars, à des gains d'investissement nets de 528 millions de dollars, comparés à des pertes de 1 605 millions de dollars en 2008, et à un crédit pour pertes sur prêts et garanties de 21 millions de dollars, contre une provision de 93 millions de dollars en 2008, compensé en partie par une augmentation de 112 millions de dollars des dépenses nettes autres que les paiements d'intérêts.

Revenu net des intérêts

Année 2010 par rapport à 2009 : La Banque a enregistré un revenu net des intérêts de 1 399 millions de dollars en 2010, comparés à 1 286 millions de dollars en 2009. L'augmentation de 113 millions de dollars était essentiellement due à une augmentation du revenu net des intérêts provenant des prêts. La marge de prêts sur la plupart des prêts de la Banque a augmenté, pour passer d'une moyenne de 0,63 % en 2009 à 0,95 % en 2010, alors que les encours moyens de prêts ont augmenté de 5 298 millions de dollars. L'effet de cette augmentation a partiellement été compensé par une réduction du rendement de la fraction du portefeuille financée par les fonds propres.

Année 2009 par rapport à 2008 : La Banque a enregistré un revenu net des intérêts de 1 286 millions de dollars en 2009 comparés à 1 169 millions de dollars en 2008. Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation du montant des, et de la marge d'intérêt générée par, les prêts ordinaires de la Banque (générée par l'augmentation de la marge de prêt sur les prêts souverains pendant le deuxième semestre 2009), qui a partiellement été compensée par la baisse des taux d'intérêt sur le marché.

Gains (pertes) nets d'investissement

Année 2010 par rapport à 2009 : Le portefeuille de placements à négocier de la Banque a contribué à des gains nets par référence au marché de 396 millions de dollars, comparés à 528 millions de dollars en 2009, soit une baisse de 132 millions de dollars essentiellement due à un ralentissement du rétablissement des marchés financiers. En outre, la Banque a comptabilisé des gains nets de 50 millions de dollars sur le portefeuille de placements détenus jusqu'à leur échéance, provoquant l'abandon de ce portefeuille.

Année 2009 par rapport à 2008 : En 2009, la Banque a réalisé des gains nets par référence au marché de 528 millions de dollars sur son portefeuille de placements à négocier, comparés à des pertes de 1 605 millions de dollars en 2008, à la suite du rétablissement des marchés financiers qui a démarré pendant le deuxième trimestre 2009.

Les portefeuilles moyens des actifs portant intérêt et des passifs portant intérêt, après swaps, et les revenus et coûts respectifs pour 2010, 2009 et 2008 sont présentés au **Tableau 10.**

Tableau 10 : PORTEFEUILLES D'ACTIFS/PASSIFS ET REVENUS/COÛTS

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2010		2009		2008	
	Solde moyen	**Rendement/Coût %**	**Solde moyen**	**Rendement/Coût %**	**Solde moyen**	**Rendement/Coût %**
Prêts [1]……	$ 58 732	3,01	$ 53 434	3,62	$ 48 589	4,74
Titres de placement liquides [2	19 631	3,37	19 061	4,29	16 550	(5,27)
Total des avoirs productifs….	$ 78 363	3,10	$ 72 495	3,80	$ 65 139	2,20
Emprunts……	$ 57 555	0,96	$ 53 372	1,78	$ 46 007	3,84
Marge d'intérêt nette [4]……		1,79		1,77		1,79

[1] À l'exclusion des commissions sur prêts.

[2] Rendements pondérés dans le temps liés géométriquement.

[3] Inclut les gains et les pertes.

[4] Représente le revenu net des intérêts en pourcentage de la moyenne des avoirs productifs.

Dépenses nettes ne portant pas intérêt
Les principaux éléments de dépenses nettes ne portant pas intérêt sont présentés au **Tableau 11**.

Tableau 11 : DÉPENSES NETTES NE PORTANT PAS INTÉRÊT
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	2010	2009	2008
Frais administratifs			
Coûts du personnel	$ 401	$ 361	$ 332
Honoraires des consultants	78	70	69
Frais de déplacement	25	24	22
Dépenses liées au réalignement	1	11	5
Autres dépenses	79	76	73
Total des frais administratifs bruts	584	542	501
Moins : Part du Fonds des opérations spéciales	(11)	(12)	(62)
Frais administratifs nets	573	530	439
Revenus des commissions de service	(5)	(5)	(5)
Programmes spéciaux	83	94	69
Autres revenus	(16)	(10)	(6)
Dépenses nettes autres que les intérêts	$ 635	$ 609	$ 497

Année 2010 par rapport à 2009 : Les dépenses nettes ne portant pas intérêt ont augmenté pour passer de 609 millions de dollars en 2009 à 635 millions de dollars en 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation des coûts des régimes de pension et autres prestations de retraite de 25 millions de dollars en raison du changement de la période d'attribution des prestations médicales en 2009, qui est amortie sur deux ans.

Année 2009 par rapport à 2008 : Les dépenses nettes ne portant pas intérêt ont augmenté de 112 millions de dollars en 2009, principalement en raison d'une diminution du pourcentage des dépenses administratives affectées au FOS, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration (50 millions de dollars), d'un accroissement des Programmes spéciaux de 25 millions de dollars et d'un accroissement des coûts de personnel de 29 millions de dollars.

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Dans le cadre de ses services en tant que banque de développement, la Banque est exposée à un risque-crédit (risque lié au portefeuille de prêts ou risque crédit-pays et risque crédit commercial), au risque du marché (taux d'intérêt, marge et taux de change), au risque de liquidité (financement et liquidation) et au risque d'exploitation.

Gouvernance
La Banque conduit ses opérations dans le cadre d'un ensemble de politiques financières et de gestion des risques ; elle n'utilise que des instruments financiers spécifiquement autorisés et suit un processus de décision en matière de gestion des risques soigneusement défini.

La Banque gère ses risques conformément à l'Accord et à toutes autres politiques approuvées par l'Assemblée des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité des finances composé de membres de la Direction. Trois unités de gestion des risques de la Banque - adéquation du capital/gestion de l'actif et du passif, risque de trésorerie et risque de crédit - sont combinées pour former le Bureau de la gestion des risques, qui relève à présent directement du Vice-président exécutif. Le Comité de gestion de l'actif et du passif [Asset Liability Management Committee (ALCO)] est chargé d'examiner les questions de gestion des risques et de gestion financière, conformément aux meilleures pratiques de gestion des risques. Cela comprend la gestion de l'actif et du passif, l'adéquation du capital, les produits financiers (prêts, placements, financement, etc.) et la planification, la gestion des risques de trésorerie, la gestion du risque-crédit, les marchés des capitaux (financement et placements), la gestion des liquidités, la gestion des prêts et la comptabilité.

Risque-crédit
Le risque-crédit est le risque de perte qui pourrait résulter de la défaillance d'un emprunteur (risque-crédit lié au portefeuille de prêts ou au pays), ou de la défaillance de contreparties à un placement, une transaction ou un swap (risque-crédit commercial).

Risque-crédit lié au portefeuille de prêts : Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est le risque que la Banque ne reçoive pas le remboursement du principal et/ou le paiement des intérêts sur un ou plusieurs de ses prêts selon les conditions convenues. Il est directement

lié à l'activité principale de la Banque et représente le plus gros risque financier auquel elle est exposée. La Banque a de multiples sources de protection contre le risque-crédit lié à son portefeuille de prêts, y compris un plafond général de prêt, un cadre détaillé d'adéquation de son capital (conçu pour faire en sorte que la Banque détienne à tout moment suffisamment de fonds propres, compte tenu de la qualité et de la concentration de son portefeuille), une politique pour le traitement des prêts improductifs et une politique pour le maintien d'une provision pour pertes sur prêts. Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts de la Banque est déterminé par la cote de crédit de chaque emprunteur et le volume des engagements de la Banque vis-à-vis de celui-ci.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts avec garantie souveraine au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 1009, représentée par la cote de crédit en devises à long terme attribuée à chaque pays emprunteur par les agences de notation (en général, Standard and Poor's) est illustrée à la **Figure 6.**

Figure 6 : QUALITÉ DU CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AVEC GARANTIE SOUVERAINE DONT TÉMOIGNENT LES COTES DE CRÉDIT DES PAYS MEMBRES EMPRUNTEURS
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

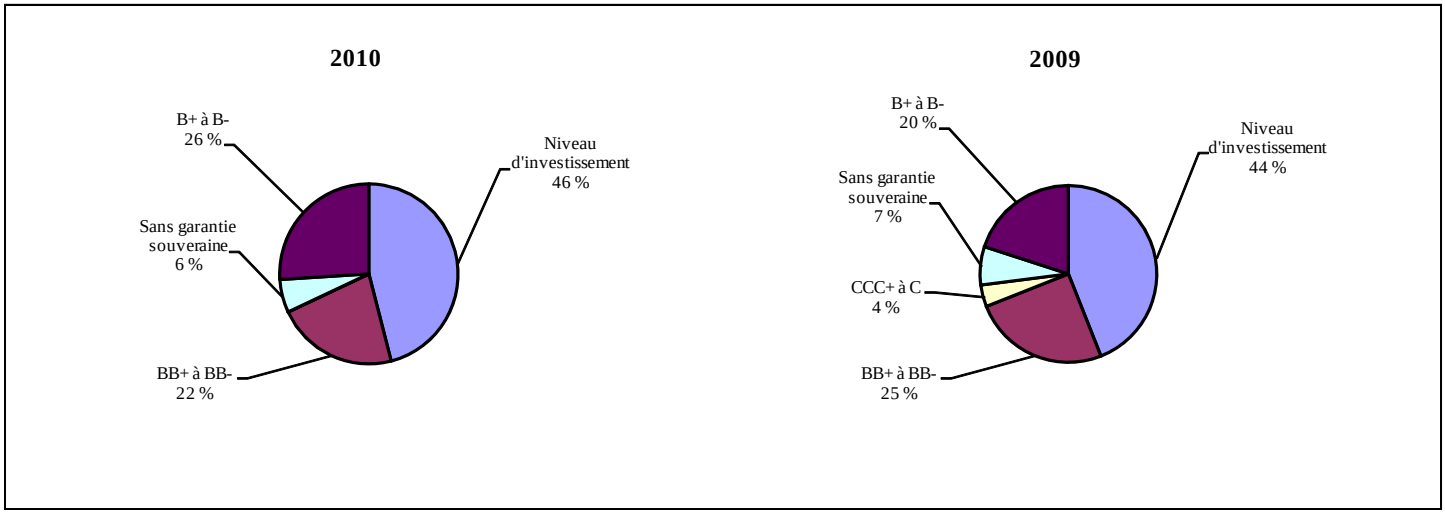

Par rapport au 31 décembre 2009, la **Figure 6** montre que le montant relatif des prêts consentis à des emprunteurs souverains classés comme bons investissements et aux niveaux BB+ à B- a augmenté de 44 % à 46 % et de 20 % à 26 %, respectivement, alors que le montant des prêts consentis à des emprunteurs souverains classés dans les catégories BB+ à BB- et CCC+ à C a baissé de 25 % à 22 % et de 4 % à 0 %, respectivement. Les prêts dans la catégorie des garanties non souveraines a diminué de 7 % à 6 %. Aucun emprunteur n'a été classé dans la catégorie de défaut sélectif. Il convient de noter que la qualité moyenne pondérée des prêts souverains de la Banque reste au niveau BB.

L'exposition de la Banque est le produit de la taille et de la concentration globales du portefeuille. Elle est uniquement limitée par le pouvoir de prêt de la Banque ; il n'y a pas de limite de prêt par pays. Compte tenu du caractère régional des opérations de la Banque et de l'ampleur relative des économies de ses pays membres emprunteurs, la Banque doit s'attendre à ce que son portefeuille soit constamment concentré. Comme le montre la **Figure 7**, de 2009 à 2010, la concentration des prêts est restée pratiquement inchangée. Environ 68 % du total des prêts sont toujours détenus par les cinq plus gros emprunteurs.

Figure 7 : CONCENTRATION DES PRÊTS
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

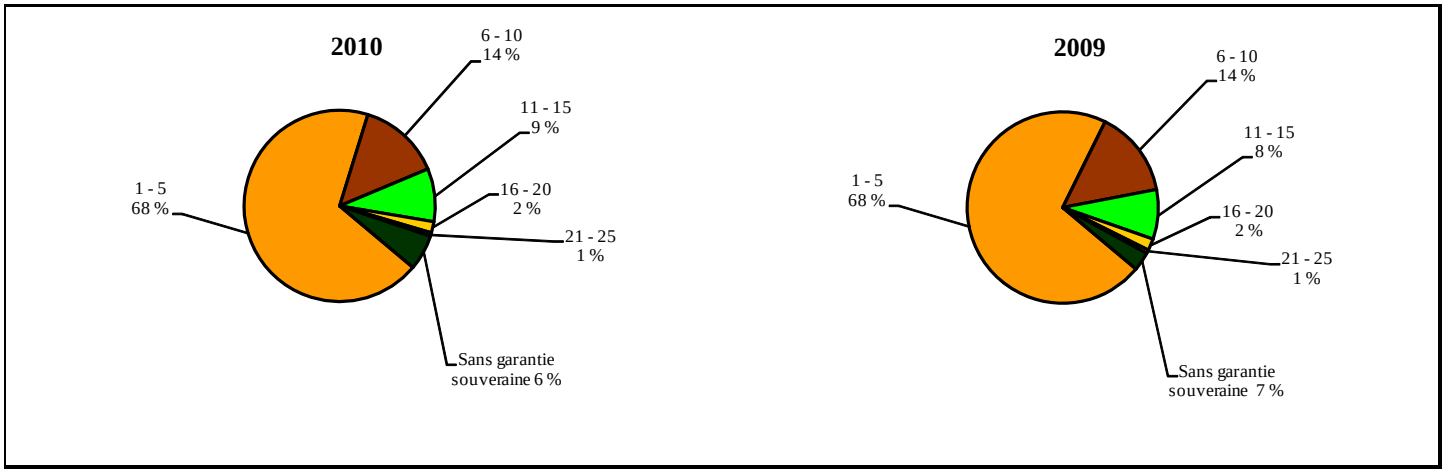

Plafond imposé à l'encours des prêts : L'Accord constitutif de la Banque limite le montant total de l'encours de ses prêts et garanties à la somme de son capital souscrit et des réserves et excédents, à l'exclusion du revenu affecté à certaines réserves. Toutefois, la capacité de prêt de la Banque est également limitée par sa politique d'emprunt.

Cadre d'adéquation du capital : Pendant le premier trimestre 2010, la Banque a adopté un nouveau cadre d'adéquation du capital qui consiste en une politique révisée en matière d'adéquation du capital et en de nouveaux systèmes qui permettent de déterminer les exigences de capital pour le risque de crédit et du marché, à la fois dans ses opérations de prêts et de trésorerie. En outre, la politique prévoit les exigences de capital liées aux risques opérationnels. La nouvelle politique permet à la Banque de mesurer les risques inhérents de son portefeuille de prêts liés à la qualité du crédit de ses emprunteurs et à la concentration des prêts consentis, et de procéder à des ajustements en fonction des changements des conditions du marché. Pour cela, des limites de risque spécifiques en matière d'exigences de capital pour les placements et les produits dérivés sont incluses, ce qui permet à la Direction de concevoir des stratégies de financement et d'investissement plus efficaces, selon la tolérance à l'égard du risque établie par le Conseil d'administration.

Modèle de gestion des revenus : Dans le cadre d'IDB-9, l'Assemblée des gouverneurs a demandé à ce que la Banque adopte un Modèle de gestion des revenus (IMM) qui associe les décisions annuelles en matière d'utilisation des revenus du capital ordinaire aux compromis associés aux différents paramètres interdépendants tels que : le niveau des charges sur les prêts, les programmes annuels de prêts et de décaissements, le budget annuel et les transferts annuels de revenus. L'IMM donne au Conseil d'administration et à la Direction une méthode leur permettant d'évaluer ces paramètres de façon intégrée. La mise en œuvre de l'IMM s'effectue par le biais du Plan financier à long terme du Capital ordinaire, qui est utilisé pour prendre les décisions annuelles concernant le niveau des charges sur les prêts, les ressources disponibles pour le Mécanisme de dons, d'autres affectations de revenus et leur impact sur la capacité de prêt durable à long terme de la Banque.

Avec l'approbation de l'IMM, l'Assemblée des gouverneurs a également établi un niveau minimum des charges des prêts pour les prêts avec garantie souveraine, de sorte que les revenus générés par ces charges (ajustés pour 90 % des revenus des opérations sans garantie souveraine de la Banque) couvrent 90 % des dépenses administratives du Capital ordinaire.

Prêts improductifs : À l'exception des prêts sans garantie souveraine, les retards d'un emprunteur dans un pays membre bloquent l'approbation de nouveaux prêts aux emprunteurs de ce pays membre, peuvent entraîner la suspension des décaissements du prêt, peuvent résulter dans la classification du prêt comme improductif et peuvent donner lieu à son exigibilité immédiate. La Banque applique cette politique selon une approche progressive résumée au **Tableau 12**.

Si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont déclarés improductifs, tous les prêts consentis au gouvernement de ce membre ou garantis par lui sont déclarés improductifs. La Banque entretient un dialogue constant avec ses emprunteurs afin d'assurer le prompt paiement des sommes dues sur tous ses prêts.

Dans le cas des prêts sans garantie souveraine, le Comité des provisions des prêts non productifs et des pertes du secteur privé, dont le président du conseil d'administration est le responsable du Bureau de la gestion des risques, détermine à quel moment le prêt est déclaré improductif, ce qui peut se produire entre 30 et 90 jours à compter de la date à laquelle le prêt est en retard de paiement ou, si des circonstances spéciales le justifient, à n'importe quelle date avant l'expiration des 30 jours.

Provisions pour pertes sur prêts et garanties : En raison de la nature de ses emprunteurs et de leurs garants, la Banque s'attend à ce que chacun de ses prêts à garantie souveraine financés sur son Capital ordinaire soit remboursé. De plus, depuis sa création, son portefeuille de prêts à garantie souveraine a été pour l'essentiel pleinement productif. Au cours des 51 ans de son histoire, seuls les prêts de cinq pays emprunteurs ont été déclarés improductifs pour des périodes diverses entre 1988 et 1992.
Le solde maximum impayé n'a jamais dépassé 8 % de l'encours total de ses prêts, et la Banque a reçu le paiement intégral, principal et intérêts, de ces prêts. La Banque maintient une provision pour pertes sur prêts et garanties pour faire face au risque de pertes inhérent à ses portefeuilles de prêts et de garanties, risque lié principalement à ses prêts sans garantie souveraine. Au 31 décembre 2010, la Banque avait des prêts sans garantie souveraine classés comme dépréciés, pour un montant de 140 millions de dollars (contre 110 millions de dollars en 2009). Conformément à la politique de la Banque, une provision pour pertes sur prêts et garanties de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2010 (contre 21 millions de dollars en 2009). Une provision totale de 172 millions de dollars était maintenue au 31 décembre 2010 (contre 148 millions de dollars en 2009). La provision pour pertes sur prêts et garanties sans garantie souveraine était de 4,2 % de l'encours correspondant de ses portefeuilles (contre 3,5 % en 2009).

TABLEAU 12 : TRAITEMENT DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE NON-PRODUCTIFS

30 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements du prêt en situation d'arriéré et de tous les autres prêts à l'emprunteur. Elle informe le garant des arriérés de l'emprunteur et demande le prompt règlement du montant en retard. Aucun contrat de prêt avec un emprunteur du pays en question n'est signé par la Banque et aucune proposition de prêt n'est approuvée.
120 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements de tous les prêts au garant et garantis par le garant si le garant ne règle pas les montants exigibles.
180 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque déclare improductifs tous les prêts au pays en question, dont le gouvernement, la banque centrale ou toute entité gouvernementale est emprunteur ou garant, à moins qu'il ne soit établi que tous les paiements en situation d'arriéré sont en cours et seront perçus dans un avenir immédiat. Le fait de déclarer des prêts improductifs implique un renversement de tous les revenus échus à la date en question et se traduit par l'absence d'accumulation de revenu jusqu'à ce que tous les montants en attente soient perçus. Toutes les missions de la Banque dans le pays prévues pour la programmation, la préparation ou l'instruction de prêts sont suspendues.

Risque de crédit commercial : Le risque de crédit commercial est le risque de pertes qui pourrait résulter d'une contrepartie à un placement, une transaction ou un swap de la Banque. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit ses liquidités. Conformément à ses politiques prudentes en matière de risque, la Banque n'investit que dans des instruments de dette de grande qualité émis par des gouvernements, des institutions gouvernementales, des organisations multilatérales, des institutions financières et des sociétés, y compris dans des titres adossés à des actifs. Le processus suivi par la Banque pour contrôler son risque de crédit commercial implique : a) qu'elle spécifie les placements autorisés ; b) qu'elle établisse des listes agréées de contreparties, d'émetteurs et d'opérateurs acceptables ; c) qu'elle définisse des limites acceptables en ce qui concerne les cotes de crédit ; et d) qu'elle précise les limites d'engagement et de durée pour les contreparties, émetteurs et opérateurs acceptables, sur la base de leur taille et de leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités ordinaires de placement, de financement et de gestion d'actifs et de passifs, la Banque utilise des instruments dérivés, principalement des swaps, aux fins de couverture. Elle limite l'emploi d'instruments dérivés à des contreparties et à des opérateurs agréés choisis sur la base de politiques de gestion de risque prudentes. La Banque a établi des limites d'engagement pour chaque contrepartie à des instruments dérivés et a conclu des accords cadres relatifs à ces instruments comportant des dispositions exécutoires en matière de compensation, en cas de fermeture. Ces accords prévoient également la constitution d'une garantie au cas où le risque au prix du marché dépasse certains seuils contractuels. Les limites d'engagement des contreparties sont calculées et suivies sur la base de modèles d'engagements potentiels de crédit maintenus pendant toute la durée de vie du portefeuille de chaque contrepartie. Une simulation est utilisée

pour simuler les interactions complexes des facteurs de risque du marché, la dynamique du portefeuille et l'impact des mécanismes d'atténuation des risques tels que les seuils de garantie et les mécanismes de résiliation, de manière à estimer le risque potentiel. Le suivi des engagements de la Banque et la gestion de ces risques sont des processus continus. La Banque ne prévoit de défaillance de la part d'aucune des contreparties à ses swaps.

La Banque traite son risque de crédit sur produits dérivés comme le coût de remplacement de l'instrument dérivé pertinent. Ce risque est également appelé le risque de remplacement ou le montant au prix du marché. L'engagement au prix du marché est une mesure, à un moment donné, de la valeur d'un contrat relatif à un produit dérivé sur le marché libre. Lorsque le prix du marché est positif, cela signifie que la contrepartie est redevable à la Banque et, par conséquent, cela crée un risque pour la Banque. Lorsque le prix du marché est négatif, la Banque est redevable envers la contrepartie et n'est pas exposée à un risque de remplacement. Lorsque la Banque a plus d'une transaction sur produit dérivé en cours avec une contrepartie à un produit dérivé, l'engagement « net » au prix du marché représente la somme nette des engagements positifs et négatifs avec la même contrepartie. Si la valeur nette au prix du marché est négative, l'engagement de la Banque envers la contrepartie est considéré comme nul.

La Figure 8 présente les détails du risque de crédit estimatif sur les placements par catégorie de cote de l'émetteur. Au 31 décembre 2010, le risque crédit sur l'ensemble du portefeuille de placements s'élevait à 16,4 milliards de dollars, contre 20,0 milliards de dollars, au 31 décembre 2009.

La qualité du crédit du portefeuille de placements reste élevée, avec 79,0 % des émetteurs cotés AAA ou AA, 11,6 % ayant la plus haute cote de crédit à court terme (A1+), 4 % cotés A, et 5,4 % seulement cotés en dessous de A/A1+, contre 75,3 %, 13,3 %, 7,2 % et 4,2 % respectivement, en 2009.

La Figure 9 illustre le risque crédit actuel (net pour chaque contrepartie, compte tenu des garanties détenues) sur le portefeuille de swaps, par catégorie de notation des contreparties.

Abstraction faite des garanties, le risque crédit sur swaps est passé de 3 milliards de dollars au 31 décembre 2009 à 4,8 milliards de dollars au 31 décembre 2010.

Ce risque crédit sur swaps est compensé par des garanties (sous forme de bons du Trésor des États-Unis ou en espèces) de 4,1 milliards de dollars. Le risque total non garanti sur swaps au 31 décembre 2010 était de 0,7 milliard de dollars, comparé à 0,3 milliard de dollars, en 2009.

Figure 8 : RISQUE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS SELON LA COTE DE L'ÉMETTEUR
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

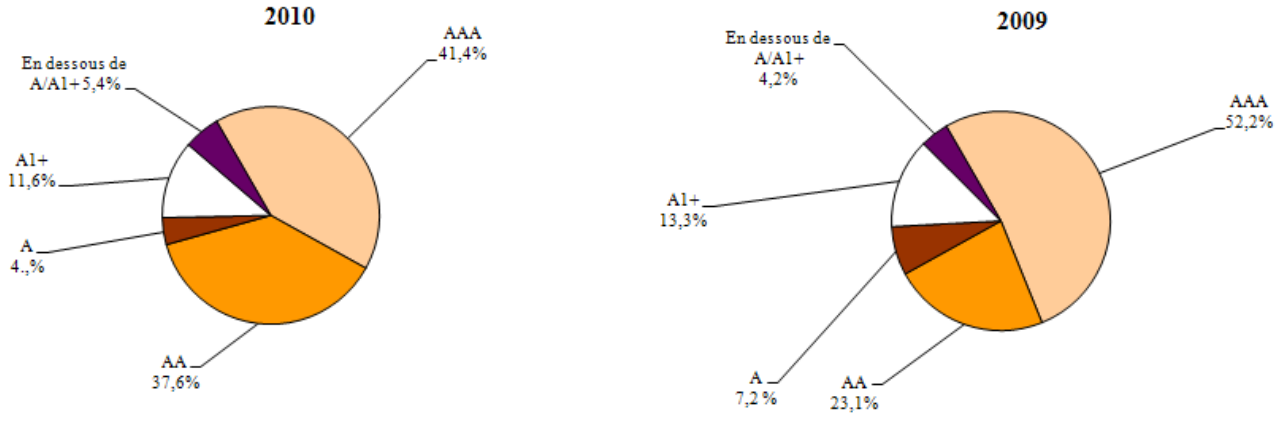

Figure 9 : RISQUE CRÉDIT SUR SWAP SELON LA COTE DE LA CONTREPARTIE
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

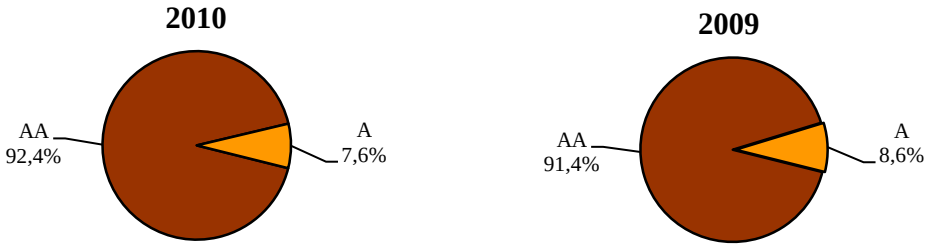

Risque du marché

La Banque est exposée au risque résultant des mouvements du marché, principalement des variations des taux d'intérêt et des taux de change, qu'elle atténue par le biais de son cadre intégré de gestion de son actif et de son passif.

Gestion de l'actif et du passif : La gestion de l'actif et du passif a pour but de gérer la composition monétaire, le profil d'échéances et les caractéristiques de sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille de passif à l'appui de la liquidité et de chaque prêt, conformément aux conditions propres à ce prêt et dans les limites des paramètres prescrits. La Banque utilise des produits dérivés pour gérer les risques liés à son actif et son passif en harmonisant les caractéristiques de sa dette et le passif qu'elle finance. En outre, la Banque utilise des produits dérivés pour gérer la modification de la durée de ses fonds propres dans les limites d'une politique définie.

Le 28 juillet 2010, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique en matière de gestion de l'actif et du passif. La nouvelle politique fournit, entre autres, des règles de gestion active de la durée des fonds propres et la limitation du regroupement des rachats des dettes au cours de toute période de 12 mois. En décembre 2010, des swaps de gestion d'actif/passif pour un montant total indicatif de 5,5 milliards de dollars ont été effectués pour maintenir la durée des fonds propres dans les limites de la politique.

Dans le cadre de la nouvelle politique de gestion de l'actif/passif, le Conseil d'administration a approuvé la conversion des fonds propres en dollars des États-Unis. Par conséquent, le 1er décembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé la conversion des avoirs en monnaie de tous les pays membres non emprunteurs du Capital ordinaire soumis au maintien de la valeur, qui ont été investis dans le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance. La mise en œuvre de cette décision a nécessité la vente et le transfert de titres du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, déclenchant par conséquent l'arrêt de la comptabilité de ce portefeuille au coût amorti et la reconnaissance immédiate de gains d'investissements non réalisés.

Risque lié au taux d'intérêt : La Banque est exposée à deux sources potentielles de risque lié au taux d'intérêt. La première est l'exposition aux variations de la marge nette entre le taux perçu sur les actifs et le coût des emprunts qui servent à financer ces actifs. La seconde est l'exposition aux variations du revenu tiré de la fraction des actifs financée sur les fonds propres.

La Banque compense son exposition aux variations de la marge nette en incorporant soit une formule de répercussion des coûts calculée sur une base réelle ou estimative aux taux perçus sur les prêts, soit une couverture des obligations liées aux taux d'intérêt. Les prêts auxquels était appliquée la formule de répercussion des coûts représentaient 93 % de l'encours du portefeuille de prêts au 31 décembre 2010; les 7 % restants correspondent aux prêts pour secours d'urgence et aux prêts consentis au titre du Programme de liquidité, aux prêts sans garantie souveraine et aux prêts à taux fixe. Une petite portion des prêts à répercussion des coûts (c'est-à-dire les prêts à taux variable), comportent un risque résiduel lié au taux d'intérêt, compte tenu du décalage de six mois inhérent au calcul des taux d'intérêt. La Banque finance et investit sa liquidité à des structures de taux correspondantes en tenant compte de ce décalage, évitant ainsi une exposition excessive au risque lié au taux d'intérêt.

La Banque limite son exposition aux variations de revenu liées à ses fonds propres en gérant la durée de ses fonds propres dans une limite de quatre à six ans grâce à une combinaison d'assignation de valeur nette pour financer certains (essentiellement des taux fixes) actifs et swaps de taux d'intérêt spécifiquement émis dans ce but. Il est vrai qu'à long terme, les variations des taux d'intérêt entraînent

des variations correspondantes du rendement des fonds propres, mais l'effet sur une seule année est relativement faible car les fonds propres servent essentiellement à financer des actifs à taux fixe, et pour les actifs financés par la dette, le risque lié au taux d'intérêt est essentiellement répercuté sur les emprunteurs ou couvert par l'utilisation d'instruments dérivés.

Risque lié au taux de change : Pour limiter le risque lié au taux de change dans un contexte caractérisé par l'utilisation de devises multiples, la Banque aligne ses emprunts après swap en une devise quelconque sur des actifs dans la même devise, conformément aux prescriptions de l'Accord. En outre, la Banque fait en sorte que les devises des actifs financés par des fonds propres soient les mêmes devises que ses fonds propres.

La **Figure 10** présente la composition monétaire de l'actif et du passif de la Banque (après swaps) à la fin de 2010 et de 2009.

Figure 10 : COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

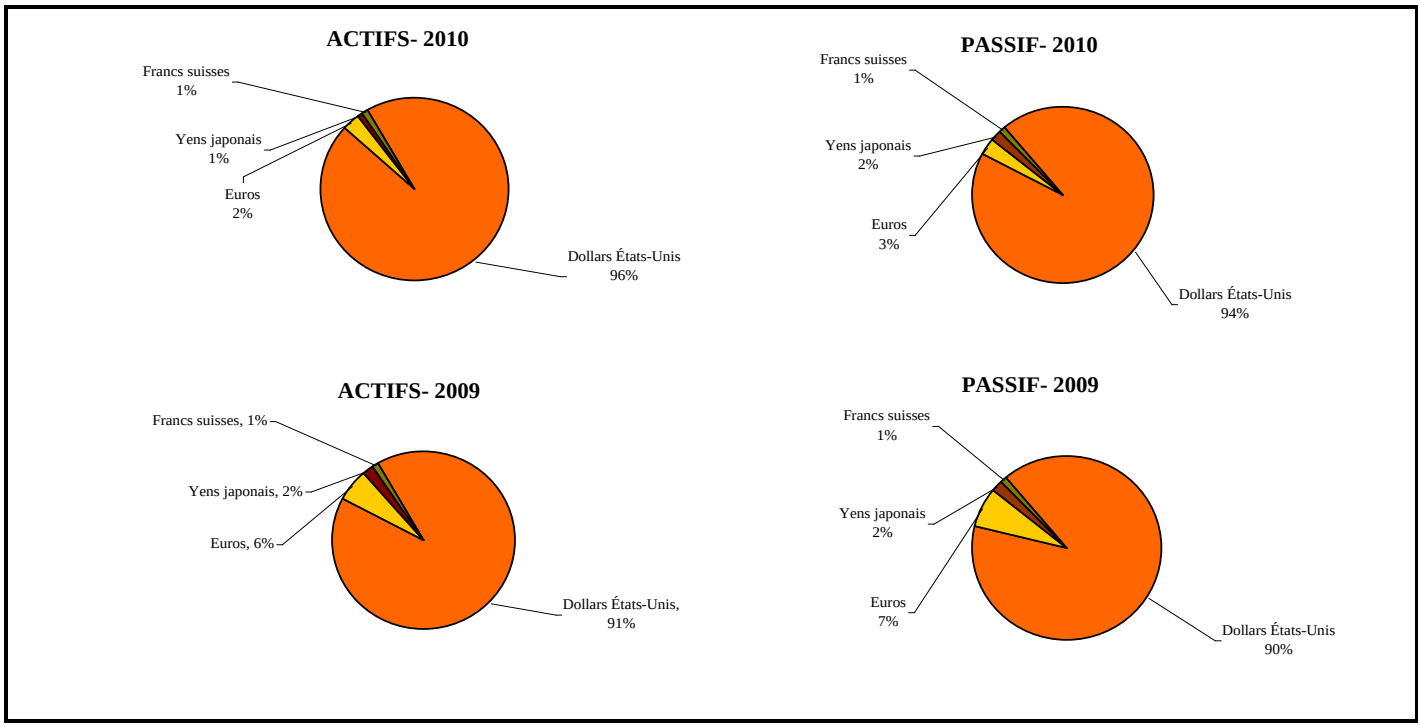

Risque lié à la liquidité
Le risque lié à la liquidité découle du besoin général de financement des activités de la Banque et de la gestion de son actif et de son passif. Il comprend le risque de ne pouvoir financer le portefeuille d'actifs par des emprunts assortis d'échéances et de taux appropriés, (le risque financier) ; le risque de ne pouvoir liquider une position en temps opportun et à un prix raisonnable, (le risque lié à la liquidation) ; et l'aggravation de ces deux risques pouvant provenir de la possibilité que des fractions importantes du portefeuille d'actifs ou de passifs soient affectées à un type donné d'instrument, (le risque de concentration).

La Banque gère le risque-liquidité par sa politique de liquidité, sa politique de gestion de son actif et de son passif et son programme d'emprunts à court terme. La politique de liquidité de la Banque détermine le montant minimum de liquidité, qui est conçu pour permettre à la Banque d'éviter d'emprunter pendant un certain temps tout en continuant d'honorer ses obligations. La gestion de l'actif et du passif de la Banque permet non seulement d'optimiser l'affectation des fonds propres et de la dette au financement des divers actifs de la Banque, mais aussi de limiter les montants de refinancement de la dette au cours d'une période donnée. Enfin, dans le cadre du programme d'emprunts à court terme, des bons à prime assortis d'échéances à moins d'un an sont émis pour gérer les besoins de trésorerie à court terme.

Risque d'exploitation
Le risque d'exploitation est le risque provenant de processus ou de systèmes inadéquats ou qui échouent, de facteurs humains ou d'événements extérieurs, qui peuvent causer des pertes financières ou l'incapacité de la Banque à atteindre ses objectifs stratégiques. Ces

risques découlent en général d'événements empêchant le déroulement normal des opérations. Ils sont causés par des défaillances des systèmes d'information et des catastrophes naturelles, des erreurs ou des omissions de traitement de transactions, et des violations de la protection physique et de la sécurité concernant notamment les systèmes informatiques.
En outre, le risque d'exploitation comprend la fraude et les défauts d'exécution des responsabilités contractuelles, fiduciaires et d'agence de la Banque.

La Banque dispose de politiques et de procédures couvrant tous les aspects importants du risque d'exploitation. En tête de celles-ci figurent le haut niveau d'éthique de l'institution et son système établi de contrôles internes. À ces moyens s'ajoutent les procédures d'aide au redressement en cas de catastrophe, le dispositif d'intervention, la politique de divulgation de l'information, les procédures assurant l'intégrité du client et du projet et les politiques de passation de marchés et d'achats. En outre, la Banque est en train d'établir un cadre pour servir de complément à ses pratiques actuelles et renforcer l'évaluation, la coordination, la limitation et la notification des risques d'exploitation à travers toutes ses unités opérationnelles.

Contrôle interne exercé sur la présentation de rapports financiers : La Banque suit le Cadre intégré de contrôle interne du Comité des organisations parrainantes de la Commission Treadway [Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Internal Control-Integrated Framework] pour la présentation de ses rapports financiers et a établi un processus annuel pour permettre à la Direction de rendre compte de l'efficacité du contrôle interne de ces rapports, et aux auditeurs externes d'effectuer l'audit et d'émettre un avis sur l'efficacité du contrôle interne de ces rapports. Le rapport de la Direction et l'avis des auditeurs externes sur le contrôle interne des rapports financiers pour 2010 figurent dans les états financiers.

AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LA DIVULGATION D'INFORMATIONS

Base de l'établissement de rapports
Les états financiers sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis, ce qui exige de la Direction qu'elle établisse des estimations et émette des hypothèses concernant les résultats (voir Note B des états financiers).

Politiques comptables critiques
La Banque estime que certaines des politiques comptables les plus importantes qu'elle applique pour présenter ses résultats financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés comportent un degré relativement élevé de jugement et de complexité et sont liées à des questions qui sont intrinsèquement incertaines.

Valeur vénale des instruments financiers : La Banque utilise des estimations de la valeur vénale pour rendre compte de son portefeuille de placements, de ses emprunts contractés au titre de l'option de la valeur vénale et de tous les produits dérivés (principalement les swaps de taux d'intérêt et les swaps de monnaies), et pour présenter ses instruments financiers. Les valeurs vénales sont fondées sur les prix du marché lorsque ceux-ci sont connus. Sinon, les valeurs vénales sont fondées sur des prix émanant de services de tarification externes, le cas échéant, ou sur les prix offerts par les courtiers/opérateurs, ou les prix découlant d'autres modèles de tarification sur la base de flux de trésorerie actualisés. Ces modèles utilisent des informations émanant du marché, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Ces données peuvent avoir un profond impact sur les valeurs vénales notifiées des actifs et des passifs et les revenus et dépenses qui en découlent. La Direction juge que ses estimations de la valeur vénale sont raisonnables, étant donné les méthodes employées pour obtenir des données mesurables (à savoir paramètres et prix externes) et les classer par ordre de priorité et pour permettre l'application constante de cette méthode, d'une période à une autre.

La composante intérêt des variations de la valeur vénale des titres à négocier et des produits dérivés correspondants est présentée dans le Revenu (perte) des intérêts des placements dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués. Les autres variations de la valeur vénale de ces titres sont présentées dans le Revenu (pertes) des gains nets de placements (pertes). La composante intérêts des variations de la valeur vénale des emprunts, des prêts et des produits dérivés d'emprunts et de durée de fonds propre est comptabilisée respectivement dans les Dépenses liées aux emprunts et dans le Revenu des prêts et dans d'Autres revenus d'intérêt, respectivement. Les changements restants de la valeur vénale de ces instruments sont comptabilisés dans les ajustements de valeur vénale nette des portefeuilles non négociables. Reportez-vous à la note R des états financiers :

Provisions pour pertes sur prêts et garanties : La Banque maintient une provision pour pertes sur son portefeuille de prêts et de garanties à des niveaux que la Direction juge adéquats pour absorber les pertes éventuelles inhérentes au total de son portefeuille à la date du bilan. La détermination du niveau de cette provision est affaire de jugement. L'utilisation de différentes estimations ou hypothèses et les variations de facteurs externes pourraient aboutir à des niveaux de provisions sensiblement différents. Vu la nature de ses emprunteurs et de ses garants, la Banque prévoit qu'en fin de compte, chacun de ses prêts à garantie souveraine sera remboursé. C'est pourquoi le niveau de sa provision pour pertes sur prêts et garanties est relativement modeste et lié principalement aux portefeuilles de prêts et de garanties sans garantie souveraine.

Pensions et autres prestations de retraite : La Banque participe avec la Société interaméricaine d'investissement (SII) à des régimes de pension et autres prestations de retraite qui couvrent sensiblement la totalité de leur personnel. Tous les coûts, actifs et passifs de ces régimes sont répartis entre la Banque et la Société sur la base de la participation respective de leurs employés à ceux-ci. Les coûts alloués à la Banque sont ensuite partagés entre le Capital ordinaire et le Fonds des opérations spéciales sur la base d'une formule d'allocation des coûts approuvée par le Conseil d'administration ou l'Assemblée des gouverneurs. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes utilisées pour déterminer les prévisions de prestations et l'état de capitalisation de ces régimes sont fonction des taux d'intérêt sur les marchés financiers, de l'expérience passée et de la meilleure estimation établie par la Direction des variations futures des prestations et des conditions économiques. Pour tous renseignements complémentaires, voir Note S sur les États financiers.

Auditeurs externes

Généralités : Les auditeurs externes sont nommés par l'Assemblée des gouverneurs à l'issue d'un processus d'appel d'offres. En 2002, la société Ernst & Young LLP (E&Y) a été nommée en qualité d'auditeur externe. Conformément à un accord entre la Banque et E&Y, les parties ont prolongé annuellement jusqu'en 2006 les fonctions d'E&Y. En 2007, la société E&Y a remporté un nouvel appel d'offres et a été nommée comme auditeurs externes de la Banque pour une deuxième période quinquennale qui doit prendre fin en 2011.

Les honoraires contractuels au titre des services fournis à la Banque par E&Y concernant les états financiers de 2010 et les audits du contrôle interne s'élèvent à 1 272 000 dollars.

E&Y a en outre reçu 133 000 dollars en 2010 pour des services liés à des émissions d'obligations. E&Y assure également les services d'audit des fonds fiduciaires administrés par la Banque et des régimes de retraite de la Banque, services pour lesquels ses honoraires pour 2010 sont de 406 000 dollars.

Indépendance des Auditeurs externes : Le Comité de l'audit est chargé, entre autres, d'aider le Conseil d'administration à superviser la fonction d'audit externe, et notamment d'assurer l'indépendance des auditeurs externes. À cet égard, le Comité de l'audit se conforme aux principes essentiels suivants :

- Le plan de travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et connexes, doit être approuvé par le Conseil d'administration, sur la base de la recommandation du Comité de l'audit.
- Tous autres services confiés à titre exceptionnel aux auditeurs externes peuvent être demandés par la Direction conformément à des critères établis par le Comité de l'audit.
- Les auditeurs externes et leurs partenaires à l'audit ne doivent pas exercer leurs fonctions pendant plus de cinq ans.
- La performance des auditeurs externes est évaluée chaque année.
- L'indépendance des auditeurs externes doit être confirmée annuellement par le Comité de l'audit.
- Les auditeurs externes doivent avoir plein accès au Comité de l'audit et au Conseil d'administration.

ÉTATS FINANCIERS

CAPITAL ORDINAIRE

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Capital ordinaire — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l’examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BILAN
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2010		**2009**	
ACTIFS				
Espèces et titres de placement				
Espèces — Notes C et W	**$ 242**		$ 242	
Titres de placement — Notes D, K, L et W				
Transactions — Annexe I-1	**16 356**		16 304	
Détenus jusqu'à l'échéance	**—**	**$16 598**	3 810	$20 356
Encours des prêts — Notes E, T et W, Annexes I-2 et I-3	**63 007**		58 049	
Provision pour pertes sur prêts	**(145)**	**62 862**	(116)	57 933
Intérêts courus et autres commissions				
Sur titres de placement	**38**		64	
Sur prêts	**480**		496	
Sur swaps, net	**347**	**865**	335	895
À recevoir des membres — Note G				
Obligations non négociables et ne portant pas intérêt :				
Billets à vue	**90**		95	
Billets à terme	**236**		252	
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie	**52**	**378**	54	401
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt — Notes K, L et W				
Titres de placement — transactions — Annexe I-1	**7**		—	
Prêts	**38**		248	
Emprunts — Annexe I-4	**5 887**	**5 932**	3 647	3 895
Actifs divers				
Actifs liés aux prestations complémentaires de retraite — Note S	**163**		173	
Montants à recevoir pour les ventes de titres de placement	**48**		—	
Biens, net — Note H	**324**		306	
Autres	**47**	**582**	47	526
Total des actifs		**$87 217**		$84 006
PASSIF ET FONDS PROPRES				
Passif				
Emprunts — Notes I, J, L et W, Annexe I-4				
Court terme	**$ 30**		$ 1 908	
Moyen et long terme :				
Évalués à la valeur vénale	**52 846**		45 493	
Évalués au coût amorti	**10 077**	**$62 953**	12 906	$60 307
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt — Notes K, L et W				
Titres de placement — transactions — Annexe I-1	**55**		11	
Prêts	**693**		171	
Emprunts — Annexe I-4	**808**		1 037	
Autres	**72**	**1 628**	**—**	1 219
Montants à payer pour les achats de titres de placement et pour les garanties en espèces reçues		**13**		141
Passifs liés aux prestations complémentaires de retraite — Note S		**74**		68
Montant dû au Mécanisme de dons de la BID		**72**		—
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie — Note G		**535**		556
Intérêts courus sur emprunts		**555**		622
Compte fournisseurs et charges à payer		**427**		419
Total du passif		**66 257**		63 332
Fonds propres				
Capital social — Note O, Annexes I-5 et I-6				
Capital souscrit : 8 702 335 actions	**104 980**		104 980	
Moins fraction non appelée des souscriptions	**(100 641)**		(100 641)	
Fraction libérée du capital	**4 339**		4 339	
Bénéfices non distribués — Note P	**15 771**		15 441	
Montant cumulé et autres éléments du résultat global — Note Q	**850**	**20 960**	894	20 674
Total du passif et des fonds propres		**$87 217**		$84 006

Les notes d'accompagnement et les annexes font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

COMPTE DE RÉSULTAT ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Revenus (perte)			
Prêts			
Intérêts, après swaps — Notes E et K…….	**$ 1 764**	$ 1 934	$ 2 301
Autres revenus des prêts……..	**66**	68	54
	1 830	2 002	2 355
Placements — Note K			
Intérêts. ……	**178**	303	632
Gains nets (pertes nettes)…….	**446**	528	(1 605)
Autres revenus d'intérêts — Note K……	**7**	—	—
Autres..……	**21**	15	11
Total des revenus…….	**2 482**	2 848	1 393
Charges			
Frais liés aux emprunts			
Intérêts, après swaps — Notes I, J, K et L…….....	**523**	929	1 740
Coûts d'émission des emprunts …….	**27**	24	28
Coûts liés au rachat de la dette (revenus)……	**—**	(2)	(4)
	550	951	1 764
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties — Note F..……	**24**	(21)	93
Frais administratifs — Note B…….	**573**	530	439
Programmes spéciaux……..	**83**	94	69
Total des charges…….	**1 230**	1 554	2 365
Revenu (perte) avant ajustements nets de valeur vénale sur des portefeuilles de titres non échangeables et des transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs..	**1 252**	1 294	(972)
Ajustements nets de valeur vénale sur des portefeuilles de titres non échangeables — Notes I, J, K et R……..	**(850)**	(500)	950
Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs — Note N..……	**(72)**	—	—
Revenus nets (perte nette)……..	**330**	794	(22)
Bénéfices non distribués en début d'exercice……..	**15 441**	14 647	14 576
Effet cumulé de l'option de la valeur vénale……	**—**	—	93
Bénéfices non distribués en fin d'exercice ……	**$15 771**	$15 441	$14 647

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Revenus nets (perte nette)……..	**$330**	$ 794	$ (22)
Autres éléments du résultat global (perte) — Note Q			
Ajustements de conversion……	**(25)**	(72)	396
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations complémentaires de retraite — Note S……	**(19)**	506	(1 371)
Reclassement des activités de couverture dans les revenus……..	**—**	2	(4)
Total des autres éléments du résultat global (perte)..……	**(44)**	436	(979)
Revenus globaux (perte globale)…….	**$286**	$1 230	$(1 001)

Les notes d'accompagnement et les annexes font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Trésorerie issue des activités de prêt et de placement			
Prêts :			
Décaissements de prêts (nets des participations) ……..	**$(10 341)**	$(11 424)	$ (7 149)
Recouvrements de prêts (nets des participations)…….	**5 598**	4 542	4 740
Trésorerie nette utilisée pour les opérations de prêt……..	**(4 743)**	(6 882)	(2 409)
Achats bruts de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance…….	**(4 409)**	(4 232)	(3 287)
Produit brut des échéances ou de la vente de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance…….	**7 373**	4 253	3 299
Achat de biens……..	**(33)**	(21)	(22)
Actifs et passifs divers…….	**(30)**	(8)	(4)
Trésorerie nette utilisée pour les activités de prêt et de placement……	**(1 842)**	(6 890)	(2 423)
Trésorerie issue des activités de financement			
Emprunts à moyen et à long terme :			
Produit de l'émission……..	**11 726**	16 181	10 793
Remboursements…….	**(9 998)**	(6 086)	(8 321)
Emprunts à court terme :			
Produit de l'émission……..	**469**	2 571	11 588
Remboursements ……	**(2 349)**	(3 752)	(10 707)
Garanties en espèces reçues…….	**12**	1	—
Recouvrement de montants à recevoir des membres …….	**30**	3	5
Trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les activités de financement....	**(110)**	8 918	3 358
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Achats bruts de titres de placement …….	**(31 865)**	(33 542)	(14 210)
Produit brut de la vente ou de l'échéance de placements de portefeuille....	**32 691**	30 475	12 259
Recouvrements du revenu des prêts, après swaps……	**1 864**	2 152	2 412
Intérêts et autres charges liés aux emprunts, après swaps……	**(373)**	(1 009)	(1 415)
Revenus des placements……	**251**	305	568
Autres revenus……	**21**	15	11
Frais administratifs……	**(574)**	(446)	(431)
Programmes spéciaux……	**(55)**	(38)	(20)
Trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation...	**1 960**	(2 088)	(826)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie…….	**(8)**	1	(8)
Accroissement net (diminution nette) de la trésorerie……..	**—**	(59)	101
Encaisse en début d'exercice……...	**242**	301	200
Encaisse en fin d'exercice ……	**$ 242**	$ 242	$ 301

Les notes d'accompagnement et les annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A - Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. La Banque finance ses principales activités sur son Capital ordinaire, et à ses opérations s'ajoutent celles du Fonds des opérations spéciales (FOS), du Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) et du Mécanisme de dons de la BID [IDB Grant Facility (GRF)]. Le FOS a été créé pour consentir des prêts assortis de conditions fortement concessionnelles aux pays membres moins avancés de la Banque. Le MFI a pour objet de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire jusqu'au 31 décembre 2006.

Le Mécanisme de dons a été créé en 2007 dans le but d'offrir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (Haïti seulement jusqu'à présent) ou pour des projets spécifiques.

Note B - Résumé des principes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations. Des décisions importantes ont dû être prises lors de l'évaluation de certains instruments financiers, de la détermination de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts et garanties et de la détermination des prestations prévues au titre des régimes et autres prestations de retraite, de la valeur vénale des actifs des régimes et de l'état de capitalisation et du coût des prestations périodiques liées à ces régimes. Certains éléments du bilan 2009 ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2010.

Nouvelles dispositions comptables

En 2009, le Financial Accounting Standard Board (FASB) a publié la mise à jour aux normes comptables (ASU) N° 2009 – 16 intitulée « Transfers and Servicing (Topic 860) - Accounting for Transfers of Financial Assets » (transferts et administrations [Thème 860] - comptabilité pour les transferts d'actifs financiers). ASU N° 2009 a amendé la norme Transfert et service (FASB ASC 860) afin d'améliorer la pertinence et la comparabilité des informations qu'une entité présentant un rapport fournit dans ses états financiers à propos d'un transfert d'actifs financiers, des effets d'un transfert sur sa position financière, de ses résultats financiers et de sa trésorerie; et de l'engagement continu, le cas échéant, de l'entité effectuant le transfert vis-à-vis des actifs financiers transférés. ASU No. 2009 - 16 est entré en vigueur pour la Banque pendant une période intérimaire et les périodes correspondant aux rapports annuels après le 1er janvier 2010, et n'a pas eu d'impact sur la position financière de la Banque ni sur ses résultats d'exploitation.

En outre, en 2009, FASB a publié ASU No. 2009 - 17 « Consolidations (Thème 810) - Améliorations apportées à l'établissement de rapports financiers par les entreprises engagées avec des entités à intérêt variable ». ASU No. 2009 - 17 modifie sensiblement les critères qui servent à déterminer si la consolidation d'une entité à intérêt variable est nécessaire. Elle traitait également de l'effet des changements qu'elle exige sur la norme de Consolidation (FASB ASC 810-10-15-12) et des craintes liées au fait que la comptabilité et la divulgation au titre de la norme de Consolidation ne fournissent pas toujours des informations utiles sur l'engagement d'une entité dans une entité à intérêt variable. ASU No. 2009 - 17 est entré en vigueur pour la Banque pendant une période intérimaire et les périodes correspondant aux rapports annuels après le 1er janvier 2010.

La Banque a effectué une évaluation et a identifié les prêts et les garanties avec des entités à intérêt variable. Les nouvelles divulgations applicables ont été incorporées à la Note T – « Entités à intérêt variable ».

En janvier 2010, FASB a publié ASU n° 2010-06 « Amélioration des divulgations à propos des mesures de la valeur vénale ». Cette mise à jour améliore les exigences de divulgation concernant les mesures de la valeur vénale en demandant des divulgations séparées des transferts entrants et sortants des Niveaux 1 et 2, une description des raisons de ces transferts, et des divulgations des achats, ventes, émissions et règlements bruts dans le rapprochement des mesures de la valeur vénale en utilisant des éléments importants ne pouvant être observés (Niveau 3). En outre, ASU N° 2010-06 clarifie l'exigence de divulguer les mesures de la valeur vénale pour chaque classe plutôt que pour des catégories principales d'actifs et de passifs, et l'exigence de divulguer les techniques d'évaluation et les entrées importantes utilisées pour mesurer la valeur vénale récurrente et non récurrente entrant dans la classification de Niveau 2 ou 3.

Les nouvelles divulgations et les clarifications des divulgations existantes applicables à la Banque sont entrées en vigueur en 2010, sauf pour les divulgations à propos des évaluations de la valeur vénale des achats, des ventes, des émissions et des règlements dans l'activité d'ajustement de niveau 3, qui sont entrées en vigueur pour les périodes commençant en 2011.

Les nouvelles divulgations applicables ont été incorporées à la Note L – « Évaluations de la valeur vénale ».

En juillet 2010, le FASB a publié la directive ASU No. 2010-20 « Divulgations des financements de créances et provisions qui y sont associées pour les pertes de crédit ». Cette mise à jour améliore les exigences de divulgation concernant les créances et indique les divulgations spécifiques requises pour les provisions de pertes de crédit et tous les financements de créances. Cette nouvelle directive nécessite qu'une entité fournisse des divulgations dissociées telles que : Un calendrier de report des provisions pour pertes de crédit, et de leurs soldes finaux, du financement de créances; la qualité de crédit du portefeuille de financements de créances; la durée des arriérés des financements de créances; la nature et l'étendue des restructurations de la dette en retard et son impact sur les provisions de pertes de crédit; le statut non productif des financements de créances; et le financement des créances douteuses, entre autres. Les nouvelles divulgations applicables ont été incorporées à la Note E – « Encours des prêts et des garanties » et à la Note F - « Risques de crédit du portefeuille de prêts ».

Comptabilité monétaire

Les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis; toutefois, la Banque effectue ses opérations dans les monnaies de tous ses pays membres, qui sont considérées comme monnaies fonctionnelles, dans la mesure où ces opérations sont effectuées dans ces monnaies. Les ressources du Capital ordinaire sont issues du capital, des emprunts et des revenus accumulés dans ces diverses monnaies. Les actifs et les passifs libellés dans des monnaies fonctionnelles sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change du marché en vigueur aux dates où le Bilan est établi. Sauf pour les avoirs en monnaies provenant de la fraction libérée du capital qui bénéficient des dispositions de maintien de la valeur décrites ci-dessous, les ajustements nets résultant de la conversion en dollars des États-Unis des monnaies fonctionnelles sont débités ou crédités aux ajustements de conversion1 et indiqués comme élément distinct des autres revenus globaux dans le Compte de résultat global. Les emprunts dans des monnaies non fonctionnelles sont convertis et les gains ou les pertes sont comptabilisés dans les ajustements de la valeur vénale des portefeuilles non négociables dans le Compte de résultat et les Bénéfices non-distribués. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux du marché des changes en vigueur dans le courant de chaque mois.

Évaluation du capital

L'Accord établissant la Banque de développement interaméricaine (l'Accord) stipule que le capital doit être exprimé en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959. Le deuxième amendement aux statuts de l'Accord du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or avec effet au 1er avril 1978. Par conséquent, le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) remplacent le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur du capital de la Banque et pour le maintien de la valeur de ses avoirs en devises. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de monnaies données, y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque et comme le Conseiller juridique l'a suggéré, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, tel qu'il est évalué en dollar des États-Unis du 1er juillet 1974, qui est égal à environ 1, 2063 dollar courant des États-Unis de cette date.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord), chaque membre est tenu de maintenir la valeur de la monnaie de sa souscription au Capital ordinaire, à l'exception de la monnaie résultant d'emprunts. De même, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue dans le Capital ordinaire, à l'exception de la monnaie résultant d'emprunts. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959.

Le montant net résultant du calcul du maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres non emprunteurs est inclus comme élément d'actif ou de passif sur le Bilan, au titre des montants nécessaires/à payer pour le maintien de la valeur des avoirs en devises. En décembre 2010, la Banque a converti les avoirs en devises des pays membres non emprunteurs soumis aux dispositions concernant le maintien de la valeur en dollars des États-Unis.

Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs

Conformément à l'Accord, l'Assemblée des gouverneurs peut exercer son autorité d'approuver les transferts des revenus du Capital ordinaire au FOS ou à d'autres comptes administrés par la Banque. Ces transferts, appelés « transferts approuvé par l'Assemblée des gouverneurs », figurent en tant que dépenses dans les rapports lorsqu'ils sont encourus, dès leur approbation.

Bénéfices non distribués

[1] Les références à des commentaires en bas de page dans les états financiers et dans les notes associées sont indiquées par le fait que la référence commence par une lettre majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes et les états financiers.

Les Bénéfices non distribués constituent la réserve générale et la réserve spéciale. La réserve générale est constituée du revenu des années précédentes qui a été retenu pour couvrir d'éventuels excédents annuels des dépenses par rapport aux revenus.

La réserve spéciale comprend les commissions sur prêt mises de côté conformément à l'Accord constitutif, qui sont maintenues sous forme de titres de placement. Ces titres de placement ne peuvent être utilisés que pour faire face aux engagements de la Banque résultant d'emprunts ou de garanties en cas de défaut de paiement sur des prêts consentis ou garantis à l'aide des ressources du Capital ordinaire. L'affectation de ces commissions à la réserve spéciale a été abandonnée en 1998 et aucun nouvel ajout ne lui a été apporté.

Placements

Les titres de placement sont classés selon l'intention de la Direction à la date de l'achat, et sont enregistrés selon une comptabilité établie à la date de la transaction. Au 31 décembre 2010, tous les titres de placement et instruments dérivés connexes (pour la plupart, des swaps de monnaies et de taux d'intérêt) étaient détenus dans le portefeuille de titres à négocier et présentés à leur valeur vénale, et les variations de cette valeur étaient indiquées dans le revenu des placements dans l'état du Compte de résultat et des Bénéfices non distribués. Jusqu'à décembre 2010, certains titres, que la Direction avait l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance était inclus dans le portefeuille de titres de placement à détenir jusqu'à leur échéance et présentés à leur coût d'amortissement.

Prêts

La Banque accorde des prêts à ses pays membres en développement, à des institutions et entités politiques de ces membres et à des entreprises privées exécutant des projets sur leurs territoires. Pour les prêts avec garantie souveraine accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux ou les banques centrales, la Banque suit une politique générale qui exige une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Des prêts et des garanties sans garantie souveraine sont également consentis directement à des entités du secteur privé et à des entités semi-souveraines (« entités admissibles »), sur la base des prix du marché, et à d'autres institutions de développement.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers. En ce qui concerne les « prêts pour des opérations de secours d'urgence », les commissions d'ouverture sont différées et amorties de façon linéaire sur les quatre premières années du prêt, ce qui est à rapprocher de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le revenu des prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. La Banque considère qu'un prêt est en arriérés lorsque les paiements du capital et/ou des intérêts prévus n'ont pas été reçus à la date à laquelle ils sont exigibles contractuellement. La Banque a pour principe de classer comme non productifs tous les prêts consentis à un membre de la Banque ou garantis par celui-ci, si le remboursement du principal, des intérêts et autres frais relatifs à ce prêt est en retard de plus de 180 jours. En outre, si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de certains autres fonds détenus ou administrés par la Banque sont déclarés improductifs, tous les prêts consentis à ce membre sur le Capital ordinaire ou garantis par ce membre sont également déclarés improductifs. Lorsque les prêts consentis à un membre sont déclarés improductifs, les intérêts et autres frais impayés sur l'encours des prêts consentis à ce membre sont déduits du revenu de la période en cours. Les intérêts et autres frais sur prêts improductifs ne sont inclus dans les revenus que dans la mesure où la Banque a effectivement reçu des paiements. Lorsqu'un pays membre paie la totalité de ses arriérés, ses prêts sont retirés de la liste des prêts non productifs; il recouvre son droit à obtenir de nouveaux prêts, et toutes les charges en situation d'arriéré (y compris celles afférentes aux exercices précédents) sont comptabilisées comme revenu des prêts pour la période en cours.

Pour les prêts sans garantie souveraine, la Banque a pour principe de déclarer non productifs les prêts consentis à un emprunteur lorsque le remboursement des intérêts ou autre frais accuse un retard de plus de 90 jours, ou moins, lorsque la Direction a des doutes quant aux possibilités de recouvrer les intérêts liés à ces prêts. Par la suite, le revenu est enregistré selon la méthode de la trésorerie, jusqu'à ce que l'emprunteur soit à jour dans le service du prêt et que les doutes de la Direction quant aux possibilités futures de recouvrement se soient dissipés. Si le risque de non-recouvrement est jugé particulièrement élevé lors du remboursement des arriérés, les prêts consentis à l'emprunteur peuvent ne pas être retirés de la liste des prêts improductifs.

La Banque considère qu'un prêt sans garantie souveraine est compromis lorsqu'il est probable, d'après les informations reçues ou la situation actuelle, qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer les sommes dues selon les modalités initiales du contrat. Des sommes sont allouées spécifiquement pour pertes sur prêts douteux sur la base de la valeur actuelle des prévisions de trésorerie actualisées au taux d'intérêt effectif du prêt ou de la valeur vénale de la garantie.

Les prêts sont divisés en deux portefeuilles principaux : les prêts avec garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine, qui sont utilisés pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts. Pour le portefeuille de prêts avec garantie souveraine, la Banque ne rééchelonne pas ses prêts à garantie souveraine et n'a jamais eu à passer par pertes et profits de prêts financés sur son Capital ordinaire. En raison de la nature de ses emprunteurs, la Banque s'attend à ce que chacun des ses prêts avec garantie souveraine soit remboursé. Par conséquent, la Banque détermine la nature et l'ampleur de l'exposition aux risques de crédit en considérant la cote de crédit étrangère à long terme assignée à chaque pays emprunteur par les agences de crédit (en général Standard & Poor's), ajustée en fonction des probabilités de défaut de paiement vis-à-vis de la Banque. Pour le portefeuille de prêts sans garantie souveraine, la Banque gère et mesure les risques de crédit en

utilisant un système de classification des risques de crédit interne qui prend en compte trois dimensions pour refléter le risque de l'emprunteur, le titre ou les caractéristiques associés à la transaction et le risque lié au pays, qui sont combinés pour produire une cote finale qui reflète les pertes attendues associées à la transaction. La cote finale est estimée de façon à correspondre à l'échelle de cotes de S&Ps et/ou de Moody's ou à une moyenne de ces deux échelles de cotes.

La Banque examine périodiquement la possibilité de recouvrement de ses prêts et, le cas échéant, enregistre comme dépense des provisions pour pertes sur prêts, conformément à sa détermination du risque de non-recouvrement du portefeuille de prêts avec garantie souveraine et sans garantie souveraine. Ces évaluations tiennent compte du risque de crédit de chaque portefeuille, comme défini ci-dessus, ainsi que du potentiel de pertes provenant du retard des remboursements prévus du prêt.

Les radiations partielles ou complètes des prêts sont comptabilisées lorsqu'une perte a été « réalisée » par le biais d'un accord juridique ou d'un règlement final de faillite ou lorsque la Banque a déterminé avec un degré raisonnable de certitude que le montant requis n'a pas été recouvré.

Garanties

La Banque peut accorder des garanties de risque politique et des garanties partielles de crédit sans contre-garantie souveraine, à concurrence du plafond établi pour les opérations sans garantie souveraine, ou pour des opérations du secteur public avec contre-garantie souveraine d'un pays membre. Dans le cadre de ses activités de crédit sans garantie souveraine, la Banque a accordé des garanties contre le risque politique et des garanties partielles contre le risque-crédit afin d'encourager les investissements dans l'infrastructure, le développement des marchés financiers locaux et le financement du commerce. Les garanties contre les risques politiques et les garanties partielles de crédit peuvent être accordées à titre indépendant ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties contre les risques politiques servent à couvrir certains risques spécifiques liés à des facteurs non commerciaux (tels que les risques liés à la convertibilité des monnaies, à la possibilité de transfert de devises hors du pays hôte et à la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques de non-remboursement de dettes ou des transactions de financement du commerce. Dans le cadre du Programme de facilitation des transactions de financement commercial (TFFP), la Banque offre également des pleines garanties de crédit sur les transactions de financement commercial. Les conditions imposées à toutes les garanties sont expressément énoncées dans chaque accord de garantie et sont essentiellement liées à un projet, aux conditions d'octroi d'un prêt ou à des transactions commerciales. Pour chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet, la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire le risque qu'elle encourt. Les commissions de garantie, nettes des primes de réassurance, sont imputées et comptabilisées comme revenu des prêts pendant la durée de la garantie.

Les garanties sont considérées comme en cours à compter de la date à laquelle l'emprunteur contracte l'obligation financière couverte, et sont invoquées lorsque la partie couverte demande un paiement au titre de ces garanties. Le montant restant représente le risque potentiel maximum si les paiements garantis ne sont pas effectués. La responsabilité éventuelle des pertes probables liées aux garanties en cours est incluse dans les montants et charges à payer.

La Banque gère et mesure le risque de crédit sur les garanties sans contre-garantie souveraine au moyen d'un système de classification interne du risque de crédit utilisé pour les opérations sans garantie souveraine, comme décrit dans la section Prêts ci-dessus.

Effets à recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres comprennent les billets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptés en guise de paiement immédiat de la totalité ou d'une partie quelconque de la fraction libérée de la souscription d'un membre au capital, les effets à terme non négociables, ne portant pas intérêt, reçus en guise de paiement des obligations au titre du maintien de la valeur et d'autres obligations, au titre du maintien de la valeur.

Biens

Les biens de la Banque sont comptabilisés au prix coûtant. Les grandes améliorations sont capitalisées alors que les remplacements de routine, les travaux d'entretien et les réparations sont imputés aux frais. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée (30 à 40 ans pour les bâtiments, 10 ans pour les améliorations et cinq à 15 ans, pour les équipements).

Emprunts

Pour s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour ses opérations de prêt et de liquidité, la Banque emprunte sur les marchés financiers internationaux en offrant ses titres d'emprunt à des investisseurs privés ou publics. La Banque émet des titres libellés dans diverses monnaies et assortis d'échéances, de formes et de structures diverses. Elle émet également des effets vendus au-dessous du pair pour des raisons de gestion de liquidités à court terme.

Un nombre important d'emprunts, servant le plus souvent à financer des actifs à taux variable, sont comptabilisés au bilan à leur valeur vénale. La portion des intérêts de la variation de la valeur vénale de ces emprunts est indiquée dans les Coûts d'emprunts sur la durée

d'encours du contrat d'emprunt. Les changements restants de la valeur vénale de ces instruments sont comptabilisés dans les ajustements de valeur vénale nette des portefeuilles non négociables, dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Certains emprunts sont comptabilisés à leur valeur vénale (valeur nominale), ajustés de tous ajustements non amortis de la valeur vénale des primes ou décotes. L'amortissement de ces éléments se calcule selon une méthode qui est proche de la méthode de l'intérêt effectif, et sont inclus respectivement dans les ajustements de la valeur vénale nette des portefeuilles non négociables et comme intérêt dans les frais d'emprunt sur le Compte de résultat et des Bénéfices non-distribués.

Les coûts des emprunts liés à une émission d'obligations calculés à la valeur vénale deviennent un coût dès leur émission, tandis que les coûts d'emprunts portés au coût amorti sont différés et amortis selon la méthode linéaire (ce qui donne un résultat voisin de celui obtenu avec la méthode de l'intérêt effectif) sur la durée d'encours du titre d'emprunt correspondant. Le solde non amorti des coûts d'émission est inclus sous le titre Actifs divers au bilan, et les montants changés en coûts ou amortis sont inclus dans les Coûts d'emprunts liés à une émission d'obligations comme élément des frais d'emprunt sur le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Le coût des intérêts sur emprunts est reconnu comme charge, net de la partie intérêt des emprunts de dérivés. Il est calculé d'une manière qui se rapproche de la méthode du rendement réel et se présente comme élément de frais d'emprunt sur le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Produits dérivés

Dans le cadre de la gestion de son actif et de son passif, la Banque utilise des produits dérivés, constitués pour la plupart de swaps de monnaies et de swaps de taux d'intérêt, dans ses opérations de placement, de prêt et d'emprunt. Ces produits dérivés permettent de modifier les caractéristiques liées aux taux d'intérêt et/ou aux monnaies de l'opération en question de manière à produire le type d'intérêt et/ou de monnaie voulu. En outre, la Banque utilise des swaps de gestion d'actif/passif pour maintenir la durée des fonds propres dans les limites de la politique.

Tous les produits dérivés sont comptabilisés au Bilan à leur valeur vénale et classés comme actif ou passif, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de cette valeur.

La composante intérêt des variations de la valeur vénale des produits dérivés de placement, de prêts, d'emprunts et de durée des capitaux propres est comptabilisée dans Revenus (pertes) des intérêts de placement, Revenu d'intérêt et de prêts, après swaps, Intérêt des dépenses-emprunts, après swaps, et Autres revenus d'intérêt, respectivement, sur la durée de vie du contrat des produits dérivés, avec les changements restants dans la valeur vénale inclus dans les Revenus (pertes) d'investissement - et Gains nets (pertes) pour les produits dérivés et dans les ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables pour les instruments dérivés de prêts, d'emprunts et de durée de fonds propres.

À l'occasion, la Banque émet des titres de dette auxquels est incorporé un produit dérivé. Ces titres financent les actifs à taux variable et sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Dépenses administratives

Dans le cadre du réalignement de ses opérations, la Banque a encouru des dépenses de 1 million de dollars en 2010 (2009 - 11 millions de dollars; 2008 - 5 millions de dollars) qui figurent dans les Frais administratifs sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués.

La totalité des frais administratifs de la Banque, à l'exclusion des dépenses liées au réalignement (qui sont pleinement absorbées par le Capital ordinaire), est répartie entre le Capital ordinaire et le FOS selon une formule d'allocation approuvée par le Conseil d'administration ou par l'Assemblée des gouverneurs. En 2010, ces frais administratifs ont été imputés respectivement à 98,0 % au Capital ordinaire et à 2,0 %, au FOS (contre 97,7 % et 2,3 %, en 2009 et 87,3 % et 12,7 %, en 2008).

Programmes spéciaux

Des programmes spéciaux offrent un financement aux pays membres emprunteurs pour une aide non remboursable ou à remboursement conditionnel. Les projets individuels inscrits dans ces programmes sont enregistrés comme dépense au titre de Programmes spéciaux au moment de leur approbation. Les annulations de soldes non-décaissés et les recouvrements sur financements à remboursement conditionnel sont comptabilisés comme compensation aux dépenses des Programmes spéciaux de l'exercice où ils se produisent.

Taxes

La Banque, ses biens et autres actifs, ses revenus et les opérations et transactions qu'elle effectue conformément à l'Accord sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Régimes de pension et autres prestations de retraite
Le fait que les régimes de prestations de la Banque soient entièrement provisionnés apparaît au Bilan. Cet état de provisionnement se mesure à la différence entre la valeur vénale de l'actif de ces régimes et l'obligation de paiement de prestations au 31 décembre, date où s'effectue la mesure. Les régimes de prestations sur-provisionnés, dont la valeur vénale de l'actif dépasse l'obligation de paiement de prestations, sont totalisés et comptabilisés comme actifs des régimes de prestations de retraite tandis que les régimes de prestations sous-provisionnés et l'obligation de paiement de prestations dépassant la valeur vénale de l'actif de ces régimes sont totalisés et comptabilisés comme passifs des régimes de prestations de retraite.

Le gain actuariel net et le coût de service préalable non comptabilisé comme élément du coût périodique net des prestations à payer sont comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global du Compte de résultat global. Le gain actuariel net et le coût de service préalable sont ensuite comptabilisés comme éléments du coût périodique net des prestations, conformément aux dispositions des normes comptables applicables relatives à la comptabilisation et à l'amortissement.

Le coût périodique net des prestations est comptabilisé comme Frais administratifs sur le Compte de résultat et Bénéfices non distribués et comprend le coût de service, le coût des intérêts, le revenu attendu des actifs des régimes, et l'amortissement du coût de service préalable et les gains/pertes sont comptabilisés comme l'un des autres éléments du résultat global restant comme Perte cumulée et autres éléments du résultat global.

Note C - Monnaies soumises à restrictions
Au 31 décembre 2010, le poste « espèces » comprenait un montant de 136 millions de dollars (131 millions de dollars en 2009) dans les monnaies de pays membres régionaux. Ces montants peuvent être utilisés par la Banque pour les opérations de prêts sur son Capital ordinaire et pour couvrir ses frais administratifs. Un montant de 23 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009) a été soumis à restrictions par un des pays membres, et doit, conformément aux dispositions de l'Accord, être utilisé pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D - Titres de placement
Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque effectue des placements dans des obligations d'État, d'institutions publiques, d'entreprises et de banques, des titres adossés à des actifs et à des hypothèques, et des instruments financiers dérivés connexes, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt.

Pour les obligations d'État et d'institutions publiques, y compris les titres émis par une institution d'État ou tout autre organisme public, la Banque a pour règle d'investir dans des obligations émises ou garanties de façon inconditionnelle par les gouvernements de certains pays ayant une cote de crédit équivalant à AA- ou mieux (les titres adossés à des actifs d'agences ou à des hypothèques nécessitent une cote AAA). Les obligations émises par des organisations multilatérales nécessitent une cote de crédit équivalant à AAA. Par ailleurs, la Banque investit dans des obligations bancaires émises ou garanties par une entité dont les titres sont cotés A+ ou mieux, et dans des titres de sociétés et des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques ayant une cote de crédit équivalant à AA- (les titres adossés à des actifs ou à des hypothèques nécessitent une cote de crédit équivalant à AAA). La Banque investit également dans des titres à court terme des classes d'actifs de placements admissibles mentionnées ci-dessus, à condition seulement qu'ils jouissent de la cote de crédit à court terme la plus élevée.

Des gains nets (pertes) non réalisés(ées) sur les instruments de portefeuille à négocier détenus au 31 décembre 2010 de 262 millions de dollars (2009 - 382 millions de dollars; 2008 - 1 596 millions de dollars) ont été inclus dans Revenus (pertes) d'investissements – Gains nets (perte). Les gains et pertes non réalisés comptabilisés sont liés sensiblement à la fraction de titres adossés à des actifs et à des hypothèques du portefeuille de titres de placement à négocier, qui s'élevait à 3,0 milliards de dollars au 31 décembre 2010 (contre 3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2009 et 4,2 milliards de dollars, au 31 décembre 2008, respectivement).

En 2010, le portefeuille des placements a poursuivi son rétablissement car de nombreux indices du marché et indicateurs économiques ont continué à présenter des améliorations modérées malgré des résultats de plus en plus mitigés dans le courant de l'année. La forte volatilité et la faiblesse des liquidités observées sur les marchés des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des hypothèques ont continué de nuire à l'aptitude de la Banque à atténuer le risque de crédit en vendant ou en couvrant ses engagements. Néanmoins, certains sous-secteurs se sont améliorés, permettant la mise en œuvre de ventes limitées et par conséquent de réduire l'exposition à des prix plus élevés. Les évaluations du portefeuille restant continuent de souffrir de l'influence des facteurs liés au marché, tels que les actions des agences de notation et les prix auxquels se font les transactions. La Banque continue autant que possible de maximiser le recours à ces facteurs dans l'évaluation de ses placements, y compris à des services de tarification externe, aux prix fixés par des opérateurs indépendants et aux courbes de rendement observées sur les marchés.

Dans le cadre de la nouvelle politique de gestion de l'actif/passif, au 1er décembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé la conversion en dollars des États-Unis de tous les avoirs en monnaie des pays membres non emprunteurs du Capital ordinaire soumis au maintien de la valeur, qui ont été investis dans le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance. La mise en œuvre de cette décision a

nécessité la vente et le transfert de titres du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, déclenchant par conséquent l'arrêt de la comptabilité de ce portefeuille au coût amorti et la reconnaissance immédiate de gains d'investissements de 54 millions de dollars qui sont inclus dans Revenus (pertes) d'investissements – Gains nets (pertes) dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués. Les titres de placement d'une valeur de 1758 millions de dollars ont été vendus et les titres de placement d'une valeur de 754 millions de dollars ont été transférés du portefeuille des titres détenus jusqu'à leur échéance au portefeuille de placements. En outre, pendant le premier trimestre 2010, la Banque a transféré des titres de placement d'une valeur de 52 millions de dollars du portefeuille des titres détenus jusqu'à leur échéance au portefeuille de placements, en raison d'une poursuite de la détérioration de la cote de crédit de l'émetteur. Une perte de 4 millions de dollars a été incluse dans les revenus à la suite de ce transfert.

Un résumé des titres de placement détenus au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 figure dans l'État récapitulatif des titres de placement et des swaps à l'Annexe I-1. La structure du portefeuille des titres détenus jusqu'à leur échéance et du portefeuille des titres de placement au 31 décembre 2009 est indiquée ci-dessous (en millions).

DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31 décembre 2009			
Catégorie de placement / Année d'échéance	Montant net comptabilisé [1]	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur vénale [1]
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis	**$ 3 521**	**$ 76**	**$ 6**	**$ 3 591**
2010	1 369	6	-	1 375
2011 à 2014	2 152	70	6	2 216
Obligations bancaires	**167**	**1**	**-**	**168**
2010	143	-	-	143
2011 à 2014	24	1	-	25
Titres adossés à des actifs	**122**	**2**	**-**	**124**
2010	88	1	-	89
2011 à 2014	34	1	-	35
Total	**$ 3 810**	**$ 79**	**$ 6**	**$ 3 883**
2010	1 600	7	-	1 607
2011 à 2014	2 210	72	6	2 276

[1] Intérêts courus non compris.

Au 31 décembre 2009, la Banque ne détenait aucun titre de placement autre que des titres temporairement dépréciés sur son portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance. Le portefeuille de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance avec des pertes continues non-réalisées, qui ne sont considérés que comme temporairement dépréciés au 31 décembre 2009, se résument comme suit (en millions) :

	31 décembre 2009					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
Catégorie de placement	Valeur vénale	Pertes non réalisées	Valeur vénale	Pertes non réalisées	Valeur vénale	Pertes non réalisée
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis	$ 552	$ 3	$ 51	$ 3	$ 603	$ 6
Obligations bancaires	111	-	-	-	111	-
Total	$ 663	$ 3	$ 51	$ 3	$ 714	$ 6

Note E - Encours des prêts et des garanties

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé; toutefois, les décaissements ne commencent que lorsque les éventuels emprunteurs et garants ont rempli certaines conditions préalables exigées par le contrat.

Le portefeuille de prêts comprend les prêts à garantie souveraine i) du pool des prêts en devise unique (prêts en devise unique à taux établi sur la base du LIBOR, prêts en devise unique à taux variable, et prêts du Programme du Guichet en dollars, ainsi que des pools des prêts en devises multiples et ii) hors-pool (Prêts en devise unique et prêts du pool de prêt en devises multiples à taux variable convertis en prêts en US$ à taux établi sur la base du LIBOR et taux fixe basé sur le coût, prêts en devise unique à taux fixe, prêts pour secours d'urgence et prêts au titre du Programme des liquidités), et prêts en devise locale. Au 31 décembre 2010, seuls des prêts en devise unique à taux établi sur la base du LIBOR et des prêts pour secours d'urgence étaient offerts pour les nouveaux prêts. En outre, le portefeuille de prêts comprend également les prêts sans garantie souveraine.

Les prêts du pool de prêts en devise unique sont libellés dans l'une des quatre devises suivantes : dollar des États-Unis, euro, yen ou franc suisse, ou dans une combinaison de ces devises, et sont assortis d'un taux d'intérêt ajusté trimestriellement sur la base du LIBOR à trois mois, applicable trimestriellement à cette devise, majoré d'une marge fondée sur le pool et tenant compte des coûts de financement de la Banque et de la marge de la Banque. Les soldes des prêts en devise unique dont le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR peuvent être convertis en prêts à taux fixe sous réserve de certaines conditions.

Les prêts en devise unique à taux variable sont assortis d'un taux d'intérêt ajusté tous les six mois en fonction du coût effectif propre à cette devise aux cours des six mois précédents du pool d'emprunts alloué au financement de ces prêts, majoré de la marge de prêt de la Banque.

Pour les prêts financés au titre du pool de devises, la Banque maintient une certaine composition de son Pool de devises, de 50 % pour le dollar des États-Unis, de 25 % pour le yen et de 25 %, pour les devises européennes. Le taux d'intérêt appliqué aux prêts approuvés avant 1989 est fixe tandis que le taux d'intérêt appliqué aux prêts approuvés entre 1990 et 2003 est ajusté semestriellement sur la base du coût effectif, pendant les six mois précédents, d'un pool d'emprunts affecté au financement de ces prêts, majoré de la marge de la Banque.

En 2009, le Conseil d'administration a approuvé une offre aux emprunteurs de convertir à certaines dates données, en 2009 et 2010, l'encours et les soldes non décaissés de leurs prêts en devise unique et des prêts financés sur un pool de devises à taux variable en prêts en US$ à taux basé sur le LIBOR ou en prêts à taux fixe basé sur le coût ou dans une combinaison des deux (l'Offre de conversion). Du fait de la deuxième tranche des Offres de conversion, les conversions de 5,7 milliards de dollars de l'encours des prêts ont été effectuées aux taux du marché avec effet au 1er août 2010, comme suit : 1,4 milliard de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ sur la base du LIBOR, 1,3 milliard de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ sur la base du LIBOR, 0,7 milliard de dollars de prêts en devise unique en prêts en US$ sur la base du LIBOR et 2,3 milliards de dollars de prêts en devise unique à taux fixe basés sur le coût. Les décaissements futurs des prêts convertis seront assortis du même taux fixe basé sur le coût, plus la marge de prêt de la Banque, au-dessus du LIBOR, déterminé au moment de la conversion.

Avec la mise en œuvre de cette deuxième tranche, la Banque a effectué son Offre de conversion, qui a résulté en un total de conversions de prêts de 32,0 milliards de dollars effectuées des façons suivantes : 3,0 milliards de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ sur la base du LIBOR, 6,7 milliards de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ à taux fixe basés sur le coût,1,9 milliard de dollars de prêts financés sur un pool de devises en prêts en US$ sur la base du LIBOR et 20,4 milliards de dollars de prêts en devise unique à taux fixe basés sur le coût.

Par suite de l'allégement de la dette multilatérale et de la réforme du financement concessionnel approuvée par l'Assemblée des gouverneurs en 2007, la Banque offre des prêts concessionnels par le biais d'une combinaison de prêts du Capital ordinaire et du FOS (« prêts parallèles »). La portion du Capital ordinaire dans les prêts parallèles est constituée de prêts en devise unique à taux fixe assortis d'une échéance de 30 ans et d'un différé d'amortissement de six ans.

Au titre du Mécanisme de Prêts pour secours d'urgence, la Banque accorde également un financement pour répondre aux situations financières d'urgence dans la région à concurrence d'un montant global renouvelable d'un maximum de 3 milliards de dollars. Les prêts sont libellés en dollars ; ils ont une échéance maximum de cinq ans, et les remboursements du principal commencent après un délai de trois ans. Ces prêts portent intérêt à un taux calculé sur le LIBOR à six mois majoré d'une marge de 400 points de base.

Le Mécanisme de prêt en devise locale offre aux emprunteurs la possibilité de recevoir un financement en devise locale selon trois modalités différentes i) financement direct en devise locale ou conversion des décaissements futurs et/ou de l'encours de leurs prêts; ii) swaps directs en devise locale de leur dette actuelle envers la Banque; et iii) décaissement en devise locale des garanties appelées. L'utilisation de ces modalités est fonction de la disponibilité de la devise locale en question et des instruments appropriés d'atténuation des risques sur les marchés financiers. L'encours des prêts en devise locale est assorti d'un taux d'intérêt fixe, variable ou lié à l'inflation. Au 31 décembre 2010, la Banque a effectué un volume cumulé de conversions en devise locale de décaissements et d'encours de 1980 millions de dollars (2009 - 1 438 millions de dollars).

Jusqu'en juin 2007, la Banque offrait des prêts à taux fixe et à taux basé sur le LIBOR avec garantie souveraine au titre du Programme du Guichet en dollars, destinés à être rétrocédés à des emprunteurs sans garantie souveraine. En outre, de 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009, la Banque offrait des prêts dans le cadre du Programme de liquidités, un programme de prêt intégré à la catégorie des prêts d'urgence.

La Banque offre des prêts à des entités jugées admissibles sans garanties souveraines, assortis de conditions diverses. Les prêts sans garantie souveraine peuvent être libellés en dollars, en yens, en euros, en francs suisse ou en devise locale, et les emprunteurs ont le choix entre des prêts à taux d'intérêt fixe, variable ou lié à l'inflation. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est recalculé tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré d'une marge de crédit. Les marges de crédit et commissions sur ces prêts sont fixées au cas par cas. Ces financements sont aussi soumis à certaines limites, y compris un plafond de financement de (a) 200 millions de dollars et (b) (i) de 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu, pour les projets d'expansion et les garanties de risque de crédit, sous réserve que ce financement ne dépasse par 25 % (40 % pour certains pays plus petits) de la capitalisation totale de la dette et des fonds propres de la société, ou (ii) 25 % du coût total du projet (pour certains pays plus petits, de 40 %) pour les nouveaux projets. La Banque peut également offrir des garanties contre le risque politique à concurrence de 200 millions de dollars ou 50 % du coût total du projet, le plus faible de ces deux montants étant retenu. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut approuver le financement du projet à concurrence d'un montant de 400 millions de dollars. Le niveau maximum d'engagement de la Banque envers un débiteur donné pour des opérations sans garantie souveraine ne peut pas dépasser (i) 2,5 % de ses fonds propres au moment de l'approbation et (ii) 500 millions de dollars au moment de l'approbation. En outre, la Banque a octroyé certains prêts sans garantie souveraine à d'autres institutions de développement, dont notamment à la Société interaméricaine d'investissement, à des fins de rétrocession.

Les opérations sans garantie souveraine sont actuellement limitées à un montant tel que les exigences en matière de capital-risque pour ces opérations ne dépassent pas 20 % du total des fonds propres calculé conformément à la politique d'adéquation du Capital de la Banque.

En 2010, les charges habituelles sur les prêts de la Banque comprenaient une marge de prêt de 0,95 % l'an sur l'encours et une commission de crédit de 0,25 % l'an sur la fraction non décaissée en monnaie convertible du prêt, et aucune commission de supervision ou d'inspection. Ces charges s'appliquent aux prêts en devise unique et à la plupart des prêts consentis au titre du Système de pool de devises et du Guichet en dollars, qui représentent environ 93 % du portefeuille de prêts et sont sujets à examen annuel et approbation par le Conseil d'administration.

Le revenu des prêts a diminué de 475 millions de dollars (2009 – 221 millions de dollars; 2008 – 16 millions de dollars) représentant la composante nette d'intérêts des transactions de swap correspondantes.

Un état récapitulatif de l'encours des prêts par pays est présenté à l'Annexe I-2 et un état récapitulatif de l'encours des prêts par monnaie, par type d'instrument et selon les échéances au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 figure à l'Annexe I-3.

Société interaméricaine d'investissement (SII)
La Banque a approuvé un prêt à la SII (organisation internationale distincte dont les 44 pays membres sont aussi membres de la Banque) d'un montant de 300 millions de dollars. Les décaissements au titre de ce prêt sont effectués en dollars des États-Unis, et le taux d'intérêt est établi sur la base du LIBOR. Au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, l'encours de ce prêt était de 100 millions de dollars.

Participations aux prêts et garanties
Aux termes des contrats de prêt avec ses emprunteurs, la Banque peut vendre des participations à ses prêts à des banques commerciales ou à d'autres institutions financières, tout en se réservant la gestion de ces prêts. Au 31 décembre 2010, l'encours de ces participations à des prêts sans garantie souveraine non inscrit au Bilan s'élevait à 3135 millions de dollars (contre 3130 millions de dollars en 2009).

Au 31 décembre 2010, la Banque avait approuvé un volume de garanties de financement non commercial sans contre-garanties souveraines, net d'annulations et d'échéances, de 1179 millions de dollars (contre 1404 millions de dollars en 2009). De plus, la Banque a approuvé une garantie avec contre-garantie souveraine de 60 millions de dollars. Pendant l'année 2010, quatre garanties non liées au commerce sans contre-garantie souveraine ont été approuvées correspondant à un montant de 61 millions de dollars (2009 - une pour 10 millions de dollars).

Dans le cadre de son Programme de facilitation des transactions de financement commercial [Trade Finance Facilitation Program (TFFP)], la Banque offre, en plus des prêts directs, des pleines garanties de crédit sans contre-garantie souveraine sur les transactions à court terme. Le programme TFFP autorise l'ouverture de lignes de crédit à l'appui de banques agréées et d'institutions financières non bancaires dans le cadre d'un programme dont l'encours ne doit dépasser à aucun moment 1 milliard de dollars. En 2010, la Banque a émis 131 garanties pour un total de 239 millions de dollars dans le cadre de ce programme (2009 - 105 garanties pour un total de 187 millions de dollars).

Au 31 décembre 2010, des garanties d'un montant de 814 millions de dollars (contre 988 millions de dollars en 2009), dont un montant de 153 millions de dollars (contre 97 millions de dollars en 2009) au titre du Programme TFFP étaient en cours et sujettes à appel. Ce montant représente le maximum potentiel des paiements futurs sans escompte à verser que la Banque pourrait demander dans le cadre de ces garanties. Un montant de 45 millions de dollars (2009 - 50 millions de dollars) de garantie en cours a été réassuré pour réduire l'engagement de la Banque. Les garanties en cours ont encore des échéances de 3 à 15 années, à l'exception de garanties liées au commerce qui ont des échéances d'un maximum de 3 ans. Aucune garantie consentie par la Banque n'a jamais été appelée. Au 31 décembre 2010, les engagements de la Banque au titre de garanties sans contre-garantie souveraine, nets de réassurance, s'élevaient à 671 millions de dollars, classés comme suit (en millions) :

Classification interne du risque-crédit	Montant
Excellent	$ 115
Très solide	95
Solide	58
Satisfaisant	17
Passable	253
Faible	118
Risque de perte	15
Total	$ 671

Subvention du Mécanisme de financement intermédiaire

Le Mécanisme de financement intermédiaire a été établi en 1983 par l'Assemblée des gouverneurs aux fins de subventionner une partie des paiements d'intérêt dus par certains emprunteurs sur des prêts financés au moyen des ressources du Capital ordinaire. Le Mécanisme de financement intermédiaire a été arrêté pour les prêts approuvés après 2006.

En 2010, ce mécanisme a payé 34 millions de dollars (contre 39 millions de dollars en 2009 et 50 millions de dollars, en 2008) sur les intérêts dus par ces emprunteurs.

Note F – Risque-crédit du portefeuille de prêts

Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est le risque que la Banque ne reçoive pas le remboursement du principal et/ou le paiement des intérêts sur un ou plusieurs de ses prêts selon les conditions convenues. Il est directement lié à l'activité principale de la Banque et représente le plus gros risque financier auquel elle est exposée. La Banque a de multiples sources de protection contre le risque-crédit lié à son portefeuille de prêts, y compris un plafond général de prêt, un cadre détaillé d'adéquation de son capital (conçu pour faire en sorte que la Banque détienne à tout moment suffisamment de fonds propres, compte tenu de la qualité et de la concentration de son portefeuille), une politique pour le traitement des prêts improductifs et une politique pour le maintien d'une provision pour pertes sur prêts. Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est déterminé par la cote de crédit de chaque emprunteur et par le volume des engagements de la Banque vis-à-vis de celui-ci.

La Banque gère deux sources principales de risque-crédit de ses activités de prêt : les prêts avec garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine. Environ 95 % des prêts de la Banque sont assortis d'une garantie souveraine.

Prêts avec garantie souveraine : Lorsque la Banque octroie un prêt à des emprunteurs du secteur public, elle demande en général une garantie souveraine complète ou une garantie équivalente de la part de l'état membre emprunteur. En octroyant un prêt et des entités souveraines, la banque s'expose aux risques du pays qui comprennent des pertes potentielles provenant de l'incapacité du pays ou son refus à s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la Banque.

La probabilité que la Banque subisse un événement de crédit dans son portefeuille de prêts avec garantie souveraine est différente de celle des prêteurs commerciaux. La Banque ne renégocie pas et ne rééchelonne pas ses prêts avec garantie souveraine et a toujours reçu le remboursement complet du capital et des intérêts exigibles à la résolution de l'événement de crédit. Par conséquent, les probabilités de défaut de paiement à la Banque assignées à chaque pays sont ajustées pour refléter les attentes de la Banque de recouvrement complet de tous ses prêts. La Banque est exposée à des risques de crédit dans le cadre de ses opérations de prêts avec garantie souveraine de deux façons : Tout d'abord, même s'il y a remboursement complet du capital et des intérêts à la fin de l'événement de crédit, la Banque subit une perte économique parce que cet organisme ne demande pas d'intérêts sur les intérêts en arriérés alors que l'événement de crédit se déroule. Ensuite, la Banque subit des risques économiques pendant que l'événement de crédit se produit. Cependant, étant donné que la Banque dispose d'un portefeuille de prêts avec garantie souveraine performant depuis son établissement et étant donné la nature des emprunteurs et des garants, la Banque s'attend à ce que chacun de ses prêts avec garantie souveraine soit remboursé.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts avec garantie souveraine au 31 décembre 2010, telle qu'elle est indiquée dans la cote de crédit étranger à long terme assignée à chaque pays emprunteur par les agences de crédit, est la suivante (en millions) :

Notations des pays	Solde dû au 31 décembre 2010
A……	$ 1 085
BBB+ – BBB-……	28 400
BB+ – BB-……	13 950
B+ – B-……	16 194
CCC – C……	154
Total	$ 59 783

Les cotes présentées ci-dessus ont été mises à jour au 31 décembre 2010.

Prêts sans garantie souveraine : La Banque ne bénéficie pas de garantie souveraine complète lorsqu'elle octroie des prêts à des emprunteurs sans garantie souveraine. Les risques et le rendement de ces prêts sont évalués en estimant les facteurs de risques individuels dans chacune des dimensions de l'emprunteur et de la transaction. Les facteurs de risques principaux évalués au niveau de la transaction tiennent compte de la priorité accordée aux prêts octroyés par la Banque par rapport aux autres obligations de l'emprunteur. Les facteurs de risques principaux considérés au niveau de l'emprunteur peuvent être regroupés en trois catégories principales : les risques politiques, les risques commerciaux ou liés à un projet particulier, et les risques financiers. Les risques politiques peuvent être définis comme les risques associés au financement d'un projet émanant de sources gouvernementales, soit du point de vue juridique ou réglementaire. Les risques commerciaux ou associés à un projet concernent la viabilité économique ou financière d'un projet et les risques d'exploitation. Les risques financiers tiennent compte de l'exposition du projet à la volatilité des taux d'intérêt et de la devise du pays, aux risques d'inflation, aux risques de liquidité et aux risques de financement.

L'évaluation des risques de crédits liés aux transactions avec des institutions financières est faite grâce à un système de cotation uniforme qui considère les facteurs suivants : adéquation du capital, qualité des actifs, politiques et procédures d'exploitation et cadres de gestion des risques; qualité de la gestion et des prises de décision; revenus et position sur le marché, liquidité et sensibilité au risque du marché; qualité des réglementations et des agences réglementaires ; et soutien potentiel du gouvernement ou des actionnaires.

La cotation du pays est considérée comme un indicateur de l'impact de l'environnement macro-économique sur la capacité de l'emprunteur à rembourser la Banque et, par conséquent, est considérée comme un plafond de la cote de risque de la dimension de la transaction. La qualité du crédit du portefeuille de prêts sans garantie souveraine au 31 décembre 2010, hormis les prêts à d'autres institutions de développement, telle qu'elle est représentée par les classifications de risques de crédit internes est la suivante (en millions) :

Classification du risque	Solde dû au 31 décembre 2010	Notation S&P/Moody équivalente
Excellent	$ 215	BBB— /Baa3 ou plus
Très solide	1 059	BB+/Ba1
Solide	823	BB/Ba2
Satisfaisant	312	BB —/Ba3
Passable	163	B+/B1
Faible	261	B/B2
Risque de perte	62	B—/B3
Aggravé	140	CCC—D/Caa-D
Total	$ 3 035	

En outre, au 31 décembre 2010, la Banque avait octroyé des prêts de 189 millions de dollars (2009 - 202 millions de dollars) à d'autres institutions de développement cotés AAA, A+ et A-.

Prêts en retard et non productifs

Au 31 décembre 2010, aucun prêt n'était en retard et un prêt sans garantie souveraine avec un encours de prêts de 92 millions de dollars avait un statut non productif.

Prêts dépréciés

Au 31 décembre 2010, certains prêts sans garantie souveraine étaient classés comme dépréciés. Le volume des prêts dépréciés au 31 décembre 2010 était de 140 millions de dollars (2009 - 110 millions de dollars) et le volume moyen comptabilisé en 2010 était de 128

millions de dollars (2009 - 300 millions de dollars). En 2010, le revenu comptabilisé des prêts dépréciés était de 7 millions de dollars (2009 - 14 millions de dollars; 2008 - 0 million de dollars). Si ces prêts n'avaient pas été dépréciés, le revenu comptabilisé aurait été de 7 millions de dollars (2009 - 14 millions de dollars; 2008 - 0 million de dollars). Tous les prêts dépréciés bénéficient de sommes allouées spécifiques pour les pertes de prêts de 55 millions de dollars (2009 - 29 millions de dollars).

Provisions pour pertes sur prêts et sur garanties

Portefeuille de prêts avec garantie souveraine : Une évaluation collective de la possibilité de recouvrement est effectuée pour les prêts et les garanties avec garantie souveraine. Le rendement de ce portefeuille a été excellent, notamment si l'on considère les cotes de crédit du marché d'un nombre important des pays emprunteurs de la banque. Cependant, la Banque a dû faire face à des délais de réception des paiements du service de la dette, allant parfois au-delà de six mois. Étant donné que la Banque ne facture pas d'intérêts sur les paiements avec intérêt manqués pour ces prêts, ces délais de paiement du service de la dette sont considérés comme une dépréciation potentielle, car les délais de liquidités requis par les modalités du contrat du prêt ne sont pas respectés.

Portefeuille de prêts sans garantie souveraine : Pour les prêts garantis sans garantie souveraine, une provision pour pertes collective est déterminée en fonction de la classification de risque de crédit interne discutée ci-dessus. La première étape du calcul de la provision pour pertes sur prêts collective consiste à estimer un taux attendu de transition des projets de la catégorie de non déprécié à la catégorie de déprécié/en défaut. Le taux de dépréciation/défaut est appliqué à chaque catégorie de risque. Les transitions des instruments de dettes des différentes catégories de risques au statut de dépréciation/défaut sont modélisées en utilisant des données mondiales concernant des prêts sans garantie souveraine recueillies à partir d'expériences documentées d'émissions de dette sans garantie souveraine ayant des niveaux de risques similaires.

Un taux estimé approprié de pertes de projets qui ont été dépréciés est déterminé en se basant sur l'expérience spécifique de la Banque acquise dans l'évaluation des pertes provenant des dépréciations dans son propre portefeuille de prêts sans garantie souveraine. En fonction (i) du taux de dépréciation/défaut pour chaque catégorie de risque, (ii) de la répartition du portefeuille de prêts sans garantie souveraine dans chacune de ces catégories et (iii) du taux de perte une fois en défaut, le niveau requis de provisions pour pertes collectives est déterminé.

La Banque dispose de provisions pour pertes spécifiques sur les prêts dépréciés, qui sont évaluées individuellement, comme décrit dans la Note B.

Les variations des provisions pour pertes sur prêts et sur garanties pour les années se terminant au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 se présentaient comme suit (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Solde en début d'exercice	$ 148	$ 169	$ 70
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	24	(21)	93
Recouvrements	-	-	6
Solde en fin d'exercice	$ 172	$ 148	$ 169
Composé de :			
Provision pour pertes sur prêts	$ 145	$ 116	$ 136
Provision pour pertes sur garanties [1]	27	32	33
Total	$ 172	$ 148	$ 169

[1] La provision pour pertes sur garanties figure au Bilan, dans le poste Compte fournisseurs et charges à payer.

Les provisions (crédits) pour les pertes sur prêts et sur garanties comprennent des crédits de 2 millions, 4 millions et 1 million de dollars concernant les prêts avec garantie souveraine en 2010, 2009 et 2008, respectivement.

En 2010, aucune modification n'a été apportée à la politique de la Banque en matière de provisions pour pertes sur prêts de l'année précédente. Sauf en ce qui concerne le faible nombre de prêts dépréciés du portefeuille de prêts sans garantie souveraine, tous les prêts et toutes les garanties ont été collectivement évalués en matière de dépréciation. Les provisions collectives pour pertes sur prêts et garanties au 31 décembre 2010 atteignaient 117 millions de dollars (2009 - 119 millions de dollars; 2008 - 114 millions de dollars), comprenant environ 109 millions de dollars (2009 - 109 millions de dollars; 2008 - 100 millions de dollars) concernant le portefeuille de prêts sans garantie souveraine.

Restructuration de la dette en retard
Un prêt restructuré est considéré comme déprécié lorsque les modalités contractuelles de l'accord de restructuration ne sont pas mises en œuvre. Un prêt restructuré dans le cadre d'une restructuration de dette en retard est considéré comme déprécié jusqu'à son extinction, mais n'est pas indiqué en tant que tel à moins qu'il n'y ait non-conformité vis-à-vis des modalités de l'accord restructuré.

La Banque ne rééchelonne pas ses prêts avec garantie souveraine. En 2010, il n'y avait aucune restructuration de dette en retard de prêt sans garantie souveraine.

Note G - À recevoir des membres
La composition des montants nets à recevoir des membres au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 était la suivante :

	2010	2009
Membres régionaux en développement . .	$ 364	$ 393
Canada.	(234)	(199)
Membres extra-régionaux.	(287)	(349)
Total.	$ (157)	$ (155)

Ces montants sont inscrits comme suit au Bilan (en millions de dollars)

	2010	2009
À recevoir des membres.	$ 378	$ 401
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en devises.	(535)	(556)
Total.	$ (157)	$ (155)

Étant donné la nature des effets à recevoir des membres, la Banque s'attend à tous les recouvrer en totalité.

Le 16 octobre 2009, la Banque a conclu un accord avec l'un de ses pays membres emprunteurs pour la consolidation de l'encours des obligations de celui-ci au titre du Maintien de la valeur du Capital ordinaire moyennant un montant de 252 millions de dollars et a accepté un effet ne portant pas intérêt payable en 16 versements annuels égaux à compter de 2010.

Note H – Biens
Au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, les biens nets de la Banque se composent de ce qui suit (en millions de dollars) :

	2010	2009
Terrains, bâtiments, améliorations, logiciels et équipements capitalisés, au prix coûtant	$ 588	$ 555
Moins : amortissements cumulés.	(264)	(249)
	$ 324	$ 306

Note I – Emprunts
Au 31 décembre 2010, les emprunts à moyen et long terme comprennent des prêts, des obligations et des bons émis dans diverses devises à des taux d'intérêt allant de 0,0 % à 11 % avant swaps, et de (1,19) % (équivalant au LIBOR à 3 mois pour le dollar moins 148 points de base) à 8,69 % après swaps, assortis de diverses échéances allant jusqu'à 2040. Un état récapitulatif au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 du portefeuille d'emprunts à moyen et à long terme et de leurs échéances est présenté à l'Annexe I-4.

La Banque a des mécanismes d'emprunt à court terme qui comprennent un programme de bons à prime et des lignes d'emprunt non engagées auprès de diverses banques commerciales. Les bons à prime sont émis pour des montants non inférieurs à 100 000 de dollars, avec des échéances allant jusqu'à 360 jours. Au 31 décembre 2010, le taux moyen pondéré des emprunts à court terme était de 0,18 % (2009 - 0,31 %).

Les charges liées aux emprunts ont été réduites de la composante d'intérêt net des transactions de swaps d'emprunts correspondantes qui se sont élevées à 1 972 millions de dollars en 2010 (2009 - 1 493 millions de dollars); (2008 - 750 millions de dollars).

Note J - Option de la valeur vénale

La pratique comptable précédente de la Banque, qui consistait à comptabiliser tous ses emprunts à leur coût amorti et les swaps d'emprunts correspondants par référence au marché, et à comptabiliser les variations de la valeur vénale dans le revenu, entraînait une volatilité du revenu qui n'était pas représentative de l'économie sous-jacente des transactions, car la Banque détient généralement ses emprunts et ses swaps jusqu'à leur échéance. Avec effet au 1er janvier 2008, la Direction a approuvé le choix de l'option de la valeur vénale selon les principes comptables généralement acceptés pour la plupart de ses dettes à moyen et à long terme (principalement les emprunts servant à financer les actifs à taux variable) afin de réduire la volatilité du revenu qui résultait de l'asymétrie comptable précédente, car les variations de la valeur vénale de certains emprunts sont à présent comptabilisées dans le revenu. La Banque n'a pas retenu l'option de la valeur vénale pour les autres emprunts qui figurent à présent dans la même catégorie du bilan parce qu'ils ne contribuent pas à atténuer la volatilité du revenu ni à ajouter à celle-ci.

Les variations de la valeur vénale des emprunts retenus au titre de l'option de la valeur vénale ont été comptabilisées comme suit dans le Compte de résultat et Bénéfices non distribués pour les années se terminant au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps	$ (2 082)	$ (1 773)	$ (1 644)
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négo	(2 785)	(1 825)	1 766
Variations totales de la valeur vénale incluses dans le Revenu (p	$ (4 867)	$ (3 598)	$ 122

La différence entre le montant de la valeur vénale et l'encours non payé du principal des emprunts mesuré à sa valeur vénale au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 était le suivant (en millions de dollars) :

	2010	2009
Valeur vénale	$ 53 302 [1]	$ 45 898 [1]
Principal impayé	51 133	44 813
Valeur vénale sur principal impayé	$ 2 169	$ 1 085

[1] Comprend les intérêts courus d'un montant de $456 millions et de $405 millions en 2010 et 2009, respectivement.

Note K – Produits dérivés

Stratégie de gestion des risques et utilisation d'instruments dérivés : La stratégie de gestion des risques financiers est conçue pour renforcer l'aptitude de la Banque à accomplir son mandat. Cette stratégie consiste principalement à concevoir, mettre en œuvre, actualiser et suivre l'ensemble de politiques financières et de directives interdépendantes de la Banque et à utiliser les instruments financiers et les structures administratives appropriés. La Banque est exposée au risque résultant des mouvements du marché, principalement des variations des taux d'intérêt et des taux de change, qu'elle atténue par le biais de son cadre intégré de gestion de son actif et de son passif. Ce cadre a pour but d'aligner la composition monétaire, le profil d'échéances et la sensibilité aux taux d'intérêt de l'actif et du passif de chaque portefeuille de liquidités et de prêts selon les besoins particuliers du produit en question et dans les limites des paramètres de risque prescrits. Le cas échéant, la Banque emploie des instruments dérivés pour gérer cet alignement. Ces instruments, principalement des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, sont utilisés essentiellement à des fins de couverture économique mais ne sont pas conçus comme des instruments de couverture comptable. En outre, la Banque utilise des produits dérivés pour gérer la modification de la durée de ses fonds propres dans les limites d'une politique définie de 4 à 6 ans.

Un nombre important des actuelles opérations d'emprunt comprennent des swaps destinés à procurer un avantage économique à un passif particulier et à assurer le financement nécessaire (à savoir, la devise et le taux d'intérêt appropriés). La Banque utilise également des swaps de prêts pour améliorer l'attrait économique de prêts à taux fixe, à taux fixé sur le coût de base, et en monnaie nationale, et des swaps de titres de placement pour améliorer l'attrait économique d'un titre de placement particulier et produire le véhicule approprié dans lequel investir une liquidité donnée. En outre, la Banque utilise les swaps de taux d'intérêt pour maintenir la durée de ses fonds propres dans les limites de la politique.

Présentation des états financiers : Tous les instruments dérivés sont présentés à la valeur vénale. Les instruments dérivés de la Banque et les gains et pertes à leur attribuer sont présentés comme suit dans le Bilan, le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués et dans le Compte de résultat global (en millions de dollars) :

Bilan

Instruments dérivés non comme instruments de	Emplacement dans le bilan	31 décembre 2010[1]		31 décembre 2009 [1]	
		Actifs	Passif	Actifs	Passif
Swaps de devises	Swaps de devises et de taux d'intérêt				
	Titres de placement - À négocier	$ -	$ 29	$ -	$ 3
	Prêts	10	249	51	106
	Emprunts	4 596	640	2 810	848
	Intérêts courus et autres charges	182	(12)	142	(65)
Swaps de taux d'intérêt	Swaps de devises et de taux d'intérêt				
	Titres de placement - À négocier	7	26	-	8
	Prêts	28	444	197	65
	Emprunts	1 291	168	837	189
	Autres	-	72	-	-
	Intérêts courus et autres charges	189	36	117	(11)
		$ 6 303	$ 1 652	$ 4 154	$ 1 143

[1] Les soldes sont indiqués bruts, avant d'être ramenés à une base nette, conformément aux accords en vigueur concernant les instruments dérivés.

Compte de résultat et Bénéfices non distribués et Compte de résultat global

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture	Emplacement des gains (ou pertes) sur instruments dérivés	Exercices clos le 31 décembre 2010	Exercices clos le 31 décembre 2009
Swaps de devises			
Titres de placement - À négocier	Revenus (pertes) sur placements :		
	Intérêts	$ (2)	$ (2)
	Gains (pertes) nets	1	-
Prêts	Revenu de prêts-Intérêts, après swaps	(70)	(32)
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	(152)	(76)
Emprunts	Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps	1 154	915
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	2 153	2 009
	Autre revenu (perte) global - Ajustements de conversion	9	25
Swaps de taux d'intérêt			
Titres de placement - À négocier	Revenus (pertes) sur placements :		
	Intérêts	(21)	-
	Gains (pertes) nets	(8)	(6)
	Autre revenu (perte) global - Ajustements de conversion	(5)	(2)
Prêts	Revenu de prêts-Intérêts, après swaps	(405)	(189)
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	(552)	239
Emprunts	Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps	818	578
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	493	(782)
	Autre revenu (perte) global - Ajustements de conversion	(4)	3
Autres	Autres revenus d'intérêts	7	-
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	(72)	-
Contrats à terme	Revenu (perte) sur placements - Gains (pertes) nets	(1)	2
		$ 3 343	$ 2 682

La Banque n'est pas tenue d'afficher des garanties pour ses accords sur instruments dérivés dans la mesure où elle conserve une cote de crédit AAA. Si sa cote de crédit descend de son niveau actuel AAA, les accords de swap détaillent, par contrepartie au swap, les garanties que la Banque serait tenue de fournir dans ce cas. La valeur vénale globale de tous les instruments dérivés présentant un risque de crédit qui figuraient au passif au 31 décembre 2010 était de 185 millions de dollars (97 millions de dollars en 2009) (après avoir pris en compte les accords de compensation sur instruments dérivés). Si la cote de crédit de la Banque passait de son niveau actuel de AAA à AA+, elle serait tenue de fournir une garantie d'un montant de 33 millions de dollars et de 0 million de dollars au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, respectivement.

Le tableau ci-dessous indique la valeur par contrat/les montants théoriques d'instruments dérivés au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 (en millions de dollars) : Les swaps de devises sont indiqués à la valeur vénale et les swaps d'intérêts sont indiqués au montant indicatif de chaque montant payable ou à recevoir individuel. La Banque utilise des swaps de prêts pour convertir les prêts en devises locales en dollars des États-Unis, et les prêts à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt basé sur le coût en taux variables. Les swaps de taux d'intérêt utilisés pour maintenir la durée des fonds propres dans les limites de la politique sont inclus dans l'autre catégorie. Reportez-vous aux annexes I-1 et I-4 pour de plus amples renseignements à propos des placements et des swaps d'emprunt.

	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
Type d'instrument dérivé/	**Swaps de devises**		**Swaps de taux d'intérêt**		**Swaps de devises**		**Swaps de taux d'intérêt**	
Type de taux	**À recevoir**	**À payer**	**À recevoir**	**À payer**	**À recevoir**	**À payer**	**À recevoir**	**À payer**
Titres de placement								
Fixes	$ -	$ 618	$ -	$ 1 867	$ -	$ 36	$ -	$ 986
Variables	611	-	1 867	-	35	-	986	-
Prêts								
Fixes	-	889	183	13 316	-	783	-	12 206
Variables	2 007	1 228	13 316	183	1 438	679	12 206	-
Emprunts								
Fixes	21 456	217	30 188	349	20 427	645	24 561	415
Variables	7 573	24 491	5 815	35 071	6 958	23 971	5 198	28 880
Autres								
Fixes	-	-	5 495	-	-	-	-	-
Variables	-	-	-	5 495	-	-	-	-

Note L - Mesures de la valeur vénale

Le cadre servant à mesurer la valeur vénale établit une hiérarchie de valeurs vénales qui donne la priorité aux éléments des techniques d'évaluation utilisés pour mesurer la valeur vénale. Cette hiérarchie donne la plus haute priorité aux prix offerts non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) et la plus faible priorité aux éléments ne pouvant être observés (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales se présentent comme suit :

Niveau 1 - Prix non ajustés offerts sur les marchés actifs qui sont accessibles à la date de la mesure pour des actifs ou des passifs identiques non soumis à restrictions;

Niveau 2 - Prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou éléments qui sont observables, directement ou indirectement, sensiblement pour toute la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 - Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des éléments qui soient à la fois significatifs pour la mesure de la valeur vénale et non observables (c'est-à-dire appuyés par un marché peu actif ou inactif).

Les titres de placement de la Banque évalués sur la base de prix offerts sur les marchés actifs, technique d'évaluation conforme à l'approche du marché, comprennent les obligations du Trésor des États-Unis ou du Japon. Ces titres sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales. Comme l'exige le cadre de mesure de la valeur vénale, la Banque n'ajuste pas les prix offerts pour ces instruments.

Pratiquement tous les autres titres de placement de la Banque sont évalués sur la base de prix offerts sur des marchés inactifs, par des services de tarification externe, le cas échéant, par des courtiers/opérateurs ou découlant d'autres modèles de tarification utilisant la méthode d'actualisation des flux financiers. Ces méthodes s'appliquent aux titres de placement d'organismes publics, aux obligations d'entreprises, aux titres adossés à des actifs ou à des hypothèques, aux obligations bancaires et instruments financiers dérivés connexes (principalement swaps de monnaies et de taux d'intérêt). Ces instruments sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales et sont mesurés à leur valeur vénale selon des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et des revenus.

La principale méthodologie employée par les prestataires de services de tarification externes implique une « approche du marché » qui nécessite un volume d'activité prédéterminé aux prix du marché pour former un prix composite. Les prix du marché utilisés sont fournis par des transactions effectuées en bon ordre sur le marché pertinent et par des transactions qui ne sont pas effectuées en bon ordre, et les prix de marchés extérieurs sont filtrés pour la détermination d'un prix composite. D'autres sources de détermination des prix du marché utilisent des

modèles de tarification éprouvés qui varient par catégorie d'actif et englobent les informations disponibles sur les marchés au moyen de courbes de référence, de comparaisons avec des titres comparables, des groupements par secteur et d'une matrice de tarification pour établir des évaluations.

Les titres de placement sont également évalués sur la base de prix obtenus auprès de courtiers/opérateurs. Les prix des courtiers/opérateurs peuvent être fondés sur divers éléments allant de prix observés à des modèles d'évaluation exclusifs. La Banque s'assure que les prix auprès de courtiers/opérateurs sont raisonnables en procédant à des estimations de la valeur vénale au moyen de techniques d'évaluation internes.

Les emprunts à moyen et long terme de la Banque choisis selon l'option de la valeur vénale et les swaps de monnaies et de taux d'intérêt sont évalués selon les modèles quantitatifs, y compris les modèles d'actualisation des flux financiers ainsi que les techniques plus perfectionnées de modélisation d'options, s'il y a lieu, selon les structures particulières, qui nécessitent l'utilisation d'éléments multiples du marché, y compris les courbes de rendement du marché et/ou les taux de change et les taux d'intérêt et les marges pour produire des courbes continues de rendement ou de prix et le cours au comptant de la volatilité et de la corrélation sous-jacentes. Des éléments significatifs du marché peuvent être observés pendant toute la durée de validité de ces instruments. La corrélation et les éléments à plus longue échéance sont généralement moins faciles à observer. Conformément aux exigences du cadre de mesure de la valeur vénale, la Banque tient compte de l'impact de sa propre solvabilité lors de l'évaluation de son passif. Ces instruments sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales, du fait de la possibilité d'observation des éléments significatifs des modèles, et sont mesurés à leur valeur vénale selon des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et des revenus.

Les titres de placement de Niveau 3, les instruments d'emprunt et de swaps, le cas échéant, sont évalués par la Direction en utilisant les meilleures évaluations disponibles à partir de renseignements comprenant notamment (i) des services de tarification externe, le cas échéant, ou sur la base de prix de courtiers/opérateurs; lorsqu'il y a moins de liquidités, si les prix annoncés sont obsolètes ou si les prix parmi les courtiers/opérateurs varient grandement, d'autres techniques d'évaluation peuvent être utilisés (il peut s'agir d'une combinaison d'approche du marché et d'approche des revenus) et (ii) les courbes de rendement du marché d'autres instruments, utilisés comme indicateurs des courbes de rendement des instruments, pour les emprunts et les swaps qui y sont associés. Ces techniques d'évaluation sont conformes aux approches du marché et des revenus.

Les tableaux ci-dessous indiquent les actifs et passifs financiers de la Banque qui étaient comptabilisés à leur valeur vénale au 31 décembre 2010 et 2009, par niveau, dans la hiérarchie des valeurs vénales (en millions de dollars). Comme l'exige le cadre de mesure de la valeur vénale, les actifs et passifs financiers sont entièrement classés sur la base du niveau le plus faible d'information significative pour la mesure de la valeur vénale.

Actifs financiers :

Actifs	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2010[1]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de placement - À négocier :				
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions……..	$ 822	$ 822	$ -	$ -
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis……	505	-	505	-
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis…….	7 045	430	6 615	-
Obligations bancaires ……	5 054	-	5 054	-
Titres adossés à des hypothèques	**1 925**	-	**1 916**	**9**
Résidentiel États-Unis……	573	-	573	-
Résidentiel hors États-Unis……	875	-	866	9
Commercial États-Unis……	182	-	182	-
Commercial hors États-Unis……	295	-	295	-
Titres adossés à des actifs	**1 043**	-	**952**	**91**
Titres adossés à des prêts……..……	633	-	633	-
Autres titres adossés à des créances……..	152	-	62	90
Autres titres adossés à des actifs……..	258	-	257	1
Total des titres de placement - À négocier……	16 394	1 252	15 042	100
Swaps de devises et de taux d'intérêt…….……	6 303	-	6 303	-
Total……...……..	**$ 22 697**	**$ 1 252**	**$ 21 345**	**$ 100**

[1] Représente la valeur vénale des actifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus et autres charges - Sur titres de placement d'un montant de $38 millions pour les titres de placement à négocier et sous le poste Intérêts courus et autres charges - Sur swaps, nets, d'un montant de $371 millions pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

Actifs	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2009[1]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de placement - À négocier :				
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	$ 819	$ 819	$ -	$ -
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	540	-	540	-
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis	6 574	330	6 244	-
Obligations bancaires	4 458	-	4 458	-
Titres de sociétés	49	-	49	-
Titres adossés à des hypothèques :	**2 337**	-	**2 328**	**9**
Résidentiel États-Unis	574	-	574	-
Résidentiel hors États-Unis	1 248	-	1 239	9
Commercial États-Unis	165	-	165	-
Commercial hors États-Unis	350	-	350	-
Titres adossés à des actifs :	**1 558**	-	**1 463**	**95**
Titres adossés à des prêts	1 028	-	1 028	-
Autres titres adossés à des créances	135	-	54	81
Autres titres adossés à des actifs	395	-	381	14
Total des titres de placement - À négocier	16 335	1 149	15 082	104
Swaps de devises et de taux d'intérêt	4 154	-	4 134	20
Total	**$ 20 489**	**$ 1 149**	**$ 19 216**	**$ 124**

[1] Représente la valeur vénale des actifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus et autres charges - Sur titres de placement d'un montant de $31 millions pour les titres de placement à négocier et sous le poste Intérêts courus et autres charges - Sur swaps, nets, d'un montant de $259 millions pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

Passifs financiers :

Passif	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2010[1]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts mesurés à leur valeur vénale	$ 53 302	$ -	$ 53 302	$ -
Swaps de devises et de taux d'intérêt	1 652	-	1 652	-
Total	$ 54 954	$ -	$ 54 954	$ -

[1] Représente la valeur vénale des passifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus sur emprunts d'un montant de $456 millions pour les emprunts et sous le poste Intérêts courus et autres charges - Sur swaps, nets, d'un montant de $24 millions pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

Passif	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2009[1]	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts mesurés à leur valeur vénale	$ 45 898	$ -	$ 45 616	$ 282
Swaps de devises et de taux d'intérêt	1 143	-	1 116	27
Total	$ 47 041	$ -	$ 46 732	$ 309

[1] Représente la valeur vénale des passifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus sur emprunts d'un montant de $405 millions pour les emprunts et sous le poste Intérêts courus et autres charges - Sur swaps, nets, d'un montant de $76 millions pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

Les tableaux ci-dessous illustrent le rapprochement des soldes initiaux et finals de tous les actifs et passifs financiers mesurés à leur valeur vénale au moyen d'éléments significatifs non observables (Niveau 3) pour les années closes le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions

de dollars). Ils indiquent également les gains totaux (et les pertes totales) inclus(es) dans le Revenu net (perte) ainsi que le montant de ces gains et pertes imputables à la variation des gains et pertes non réalisés(ées) se rapportant aux actifs et passifs encore détenus au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions) et une description de l'endroit où figurent ces gains ou pertes dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

En 2010, certains titres ont été transférés du Niveau 3 au Niveau 2 en raison d'amélioration apportées à l'utilisation des données observables sur le marché dans les modèles d'évaluation internes de la Banque. La politique de la Banque pour les transferts entre les niveaux consiste à refléter ce transfert à partir du début de la période couverte.

	Exercice clos le 31 décembre 2010			Exercice clos le 31 décembre 2009		
	Titres de placement-À négocier	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total	Titres de placement-À négocier	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice	$ 104	$ 20	$ 124	$ 110	$ 71	$ 181
Total des gains (pertes) inclus dans :						
Revenu (perte) net	24	-	24	(3)	(32)	(35)
Autre revenu (perte) global	(4)	-	(4)	2	1	3
Règlements	(24)	-	(24)	(25)	(6)	(31)
Transfert au (du) Niveau 3	-	(20)	(20)	20	(14)	6
Solde en fin d'exercice	$ 100	$ -	$ 100	$ 104	$ 20	$ 124
Total des gains (pertes) pour l'année inclus dans le revenu net (perte nette) imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice	$ 21	$ -	$ 21	$ (9)	$ (39)	$ (48)

	Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Titres de placement-À négocier	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice	$ 68	$ 89	$ 157
Total des gains (pertes) inclus dans :			
Revenu (perte) net	(106)	32	(74)
Autre revenu (perte) global	(5)	(4)	(9)
Règlements	(30)	(15)	(45)
Transfert au (du) Niveau 3	183	-	183
Transfert de/vers les passifs financiers	-	(31)	(31)
Solde en fin d'exercice	$ 110	$ 71	$ 181
Total des gains (pertes) pour l'année inclus dans le revenu net (perte nette) imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice	$ (84)	$ 6	$ (78)

Les gains (pertes) figurent comme suit dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués :

	Exercice clos le 31 décembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2009		Exercice clos le 31 décembre 2008	
	Total des gains (pertes) inclus dans le revenu net (la perte nette) pour l'année	Variation du montant des gains (pertes) non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice	Total des gains (pertes) inclus dans le revenu net (la perte nette) pour l'année	Variation du montant des gains (pertes) non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice	Total des gains (pertes) inclus dans le revenu net (la perte nette) pour l'année	Variation du montant des gains (pertes) non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice
Revenu (pertes) sur placements	$ 24	$ 21	$ (3)	$ (9)	$ (106)	$ (84)
Frais d'emprunt- Intérêts, après swaps	-	-	8	-	26	-
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	-	-	(39)	(39)	6	6
Total	$ 24	$ 21	$ (34)	$ (48)	$ (74)	$ (78)

Passifs financiers

	Mesures de la valeur vénale au moyen d'éléments significatifs non observables (Niveau 3)					
	Exercice clos le 31 décembre 2010			Exercice clos le 31 décembre 2009		
	Emprunts mesurés à leur valeur vénale	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total	Emprunts mesurés à leur valeur vénale	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice	$ 282	$ 27	$ 309	$ 540	$ 42	$ 582
Total des gains (pertes) inclus dans :						
Revenu (perte) net	-	-	-	78	(14)	64
Autre revenu (perte) global	-	-	-	5	-	5
Émissions et règlements, nets	-	-	-	(151)	(1)	(152)
Transfert du Niveau 3	(282)	(27)	(309)	(190)	-	(190)
Solde en fin d'exercice	$ -	$ -	$ -	$ 282	$ 27	$ 309
Total des gains (pertes) pour l'année inclus dans le revenu net (perte nette) imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux passifs encore détenus en fin d'exercice	$ -	$ -	$ -	$ 70	$ (14)	$ 56

	Exercice clos le 31 décembre 2008		
	mesurés à leur valeur vénale	devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice	$ 533	$ 39	$ 572
Total des gains (pertes) inclus dans :			
Revenu (perte) net	(16)	44	28
Autre revenu (perte) global	(9)	-	(9)
Émissions et règlements, nets	32	(10)	22
Transfert de/vers les actifs financiers	-	(31)	(31)
Solde en fin d'exercice	$ 540	$ 42	$ 582
Total des gains (pertes) pour l'année inclus dans le revenu net (perte nette) imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux passifs encore détenus en fin d'exercice	$ (56)	$ 39	$ (17)

Les gains (pertes) figurent comme suit dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués

	Exercice clos le 31 décembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2009		Exercice clos le 31 décembre 2008	
	Total des (gains) pertes incluses dans le revenu net (la perte nette) pour l'année	Variation du montant des (gains) pertes non réalisées liées aux actifs encore détenus en fin d'exercice	Total des (gains) pertes incluses dans le revenu net (la perte nette) pour l'année	Variation du montant des (gains) pertes non réalisées liées aux actifs encore détenus en fin d'exercice	Total des (gains) pertes incluses dans le revenu net (la perte nette) pour	Variation du montant des (gains) pertes non réalisées liées aux actifs encore détenus en fin d'exercice
Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps	$ -	$ -	$ 8	$ -	$ 45	$ -
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non	-	-	56	56	(17)	(17)
Total	$ -	$ -	$ 64	$ 56	$ 28	$ (17)

Note M - Risque de crédit commercial

Le risque de crédit commercial est le risque de pertes qui pourraient résulter d'une contrepartie à un placement, une transaction ou un swap de la Banque. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit ses liquidités. La gestion des liquidités de la Banque a pour principal but le maintien d'une exposition prudente aux risques de crédit, du marché, et de trésorerie. C'est pourquoi la Banque n'investit que dans des instruments de dette d'une grande qualité émis par des entités souveraines, des institutions publiques, des banques et des entreprises, y compris dans des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques. De plus, la Banque limite ses activités sur les marchés financiers à des contreparties, des organes d'émission et des opérateurs agréés, choisis sur la base de politiques de gestion des risques prudentes, et fixe les limites de ses engagements et de leurs échéances pour ces contreparties, organes d'émission et opérateurs en se fondant sur leur dimension et leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités habituelles de placement, de prêt, de financement et de gestion d'actif et de passif, la Banque utilise des produits dérivés, le plus souvent des swaps de monnaies et de taux d'intérêt, essentiellement à des fins de couverture. La Banque a également fixé des limites d'engagement pour chaque contrepartie à un produit dérivé et a conclu des accords-cadres pour l'utilisation de produits dérivés comportant des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée. Ces accords-cadres prévoient également la constitution de garanties pour le cas où l'exposition aux cours du marché dépasserait certaines limites contractuelles. La Banque ne prévoit pas de défaillance de l'une quelconque de ses contreparties. Au 31 décembre 2010, elle avait reçu pour 4 130 millions de dollars (contre 2 765 millions de dollars en 2009) de garanties exigibles (bons du Trésor des États-Unis et liquidités) au titre de ses accords-cadres pour l'utilisation de produits dérivés.

Le risque lié aux produits dérivés indiqué ci-dessous représente la perte potentielle maximale, calculée sur la base de la valeur vénale brute des instruments financiers, indépendamment des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée prévus par les accords-cadres pour l'utilisation de produits dérivés, que la Banque subirait si les parties aux instruments financiers dérivés ne se conformaient pas totalement aux termes des contrats et de la garantie ou autre sûreté, le cas échéant, pour le montant exigible déclaré irrécouvrable. Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, le risque d'engagement, avant que soit considéré un accord-cadre pour l'utilisation de produits dérivés ou que soit donnée une garantie, s'établissait comme suit (en millions de dollars) :

	2010	2009
Titres de placement - Portefeuille à négocier		
Swaps de taux d'intérêt	$ 6	$ -
Portefeuille de prêts		
Swaps de devises	9	48
Swaps de taux d'intérêt	6	149
Portefeuille d'emprunts		
Swaps de devises	4 780	2 962
Swaps de taux d'intérêt	1 513	1 014
Autres		
Swaps de taux d'intérêt	1	-

Note N – Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs

Dans le cadre de la neuvième augmentation générale des ressources de la Banque actuellement en cours, le 21 juillet 2010, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé un transfert de 72 millions de dollars des revenus du Capital ordinaire au GRF pour faire des dons à Haïti. L'Assemblée des gouverneurs a également approuvé, en principe, et sous réserve d'approbations annuelles, de fournir 200 millions de dollars annuellement à partir de 2011 et jusqu'à 2020. Ces transferts seront reconnus comme des dépenses lorsqu'ils seront approuvés par l'Assemblée des gouverneurs et financés conformément aux exigences de financement du GRF. La fraction non décaissée des transferts approuvés de la réserve générale au GRF est présentée au Bilan sous le poste Montant dû au Mécanisme de dons de la BID.

Note O - Capital social et droit de vote

Capital social

Le capital social de la Banque comprend des actions « libérées » et des actions « exigibles ». La fraction « libérée » du capital social a été payée en or et/ou en dollars des États-Unis et dans la monnaie du pays membre qui, dans certains cas, doit être rendue librement convertible, en accord avec les termes de l'augmentation respective du capital. Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été acceptées en lieu et place du paiement immédiat d'une partie quelconque de la fraction libérée des souscriptions du capital. La fraction non appelée des souscriptions au Capital autorisé ne peut être exigible que pour permettre à la Banque de faire face aux engagements résultant d'emprunts à inclure dans les ressources du Capital ordinaire, ou de garanties de prêts imputables à ces ressources, et elle est payable par le pays membre soit en or, soit en dollars des États-Unis, soit dans la monnaie librement convertible du pays membre, soit encore dans la

monnaie requise pour honorer les obligations de la Banque qui ont fait l'objet de l'appel. L'Annexe I-5 présente l'état des souscriptions au capital au 31 décembre 2010 et 2009.

Le 21 juillet 2010, l'Assemblée des gouverneurs a accepté de voter une résolution proposée qui fournirait une augmentation générale des ressources de Capital ordinaire de la banque de 70 milliards de dollars qui seraient souscrite par les membres de la Banque sur une période de cinq ans commençant à partir de 2010. Dans ce montant, 1,7 milliard de dollars auraient la forme d'une fraction libérée du capital et le reste du capital social exigible. Les souscriptions seraient effectuées en dollars des États-Unis et le nombre de voix des différents pays membres resterait identique.

Le 12 janvier 2009, la République populaire de Chine est devenue le 48e membre de la Banque et a souscrit huit actions de la fraction libérée et 176 actions de la fraction exigible du capital.

Le 17 août 2009, la Banque a reçu du Canada une lettre de souscription de 334 887 actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote, portant la souscription totale du Canada à 669 774 actions. En conséquence, à compter de cette date, le capital autorisé de la Banque a été augmenté d'un montant de 4 039,9 millions de dollars et porté à un total de 104 980 millions de dollars représenté par 8 702 335 actions autorisées et souscrites. La fraction libérée du capital est restée inchangée. Les conditions et modalités de la souscription du Canada stipulent que cette souscription est temporaire et que le Canada est tenu de retransférer 25 % de ces actions à la Banque au cours de chacune des années 2014 à 2017. Si l'Assemblée des gouverneurs approuve une augmentation du capital social ordinaire autorisé de la Banque avant ce transfert d'actions, le Canada aura le droit de transférer à la Banque une quantité d'actions égales en valeur à cette augmentation du capital social ordinaire à la date de souscription correspondante.

Nombre de voix

Aux termes de l'Accord, chaque pays membre dispose de 135 voix plus une voix pour chaque action donnant droit de vote du Capital ordinaire qu'il détient. L'Accord stipule également qu'aucune augmentation de la souscription d'un membre quelconque au Capital ordinaire ne doit avoir pour effet de réduire le nombre de voix des pays membres en développement de la région à moins de 50,005 %, celui des États-Unis à moins de 30 % et celui du Canada a moins de 4 % du nombre total de voix, ce qui laisserait le nombre de voix restant à attribuer aux pays membres extra-régionaux à un maximum de 15,995 %, dont environ 5 % pour le Japon.

Le total des souscriptions d'actions du Capital ordinaire et le nombre de voix des pays membres au 31 décembre 2010 figurent dans l'État des souscriptions au capital social et des voix attribuées aux pays membres présenté à l'Annexe I-6.

Note P - Bénéfices non distribués

La composition des Bénéfices non distribués au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se présentait comme suit (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Réserve générale	$ 13 106	$ 12 776	$ 11 982
Réserve spéciale	2 665	2 665	2 665
Total	$ 15 771	$ 15 441	$ 14 647

Note Q- Montant cumulé des autres revenus globaux

Les autres éléments du revenu global résultent essentiellement des effets des exigences comptables liées aux prestations de retraite et des ajustements de conversion monétaire. Ces éléments sont récapitulés dans le Compte de résultat global.

On trouvera ci-après un état récapitulatif des variations du montant cumulé des autres revenus globaux pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions de dollars) :

	Ajustements de conversion Affectation			
	Réserve générale	Réserve spéciale	Autres ajustements	Total
Solde au 1er janvier 2008	$ 746	$ (122)	$ 813	$ 1 437
Ajustements de conversion	376	20	-	396
Reclassement aux revenus - couvertures de flux de trésorerie	-	-	(4)	(4)
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retraite :				
Perte actuarielle nette	-	-	(1 375)	(1 375)
Reclassement aux revenus-amortissement du coût net des services passés	-	-	4	4
Solde au 31 décembre 2008	1 122	(102)	(562)	458
Ajustements de conversion	(78)	6	-	(72)
Reclassement aux revenus - couvertures de flux de trésorerie	-	-	2	2
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retraite :				
Gain actuariel net	-	-	579	579
Coût des services passés	-	-	(77)	(77)
Reclassement aux revenus-amortissement du coût net des services passés	-	-	4	4
Solde au 31 décembre 2009	1 044	(96)	(54)	894
Ajustements de conversion	(21)	(4)	-	(25)
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retrait				
Perte actuarielle nette	-	-	(58)	(58)
Reclassement aux revenus-amortissement du coût net des services passés	-	-	39	39
Solde au 31 décembre 2010	$ 1 023	$ (100)	$ (73)	$ 850

Note R – Ajustements de la valeur vénale sur les portefeuilles non négociables

Les ajustements de la valeur vénale sur les portefeuilles non négociables pour les années closes le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 sont les suivants (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Variations de la valeur vénale des instruments dérivés dues aux fluctuations des :			
Taux de change	$ 1 730	$ 2 953	$ (3 980)
Taux d'intérêt	140	(1 563)	2 900
Variations de la valeur vénale des instruments dérivés	1 870	1 390	(1 080)
Variations de la valeur vénale des emprunts dues aux fluctuations des :			
Taux de change	(1 764)	(2 783)	3 727
Taux d'intérêt	(1 021)	958	(1 961)
Variation totale de la valeur vénale des emprunts	(2 785)	(1 825)	1 766
Gains (pertes) monétaires sur emprunts et prêts au coût amorti	65	(77)	241
Amortissement des ajustements sur la base des prêts et emprunts	-	14	19
Reclassement aux revenus - couvertures de flux de trésorerie	-	(2)	4
Total des gains (pertes)	$ (850)	$ (500)	$ 950

Les gains nets en valeur vénale sur instruments dérivés non négociables par suite de variations des taux d'intérêt ont été de 140 millions de dollars en 2010 du fait d'une diminution générale des taux d'intérêt à long terme sur swaps sur les marchés mondiaux par rapport à leurs niveaux de la fin de 2009. Ces gains ont été compensés par des pertes de valeur vénale sur les emprunts de 1 021 millions de dollars. La volatilité des revenus associée aux mouvements des taux d'intérêt, qui s'est traduite par des pertes de 881 millions de dollars, était principalement due aux pertes liées à la valeur vénale sur les swaps de prêts (614 millions de dollars) et sur les swaps de durée de fonds propres (72 millions de dollars) et à des pertes associées à un changement des marges de crédit de la Banque sur le portefeuille d'emprunts (environ 213 millions de dollars), qui ont été partiellement compensées par des gains réalisés à partir de changements des marges sur swaps (environ 33 millions de dollars).

Les pertes nettes de la valeur vénale sur instruments dérivés non négociables par suite de variations des taux d'intérêt ont été de 1 563 millions de dollars en 2009 (contre des gains de 2 900 millions de dollars en 2008), du fait d'un accroissement général des taux d'intérêt à long terme sur swaps sur les marchés mondiaux, par rapport à leurs niveaux de la fin de 2008. Ces pertes ont été en partie compensées par des gains de 958 millions de dollars (2008 - pertes de 1 961 millions de dollars) sur emprunts mesurés à leur valeur vénale. Cette volatilité des revenus, qui s'est traduite par une perte de 605 millions de dollars en 2009, contre un gain de 939 millions de dollars en 2008, était due principalement aux pertes liées à un resserrement des marges de crédit de la Banque sur le portefeuille d'emprunts (d'environ 460 millions de dollars), aux variations des marges de base sur swaps (d'environ 210 millions de dollars), qui sont partiellement compensées par des pertes non réalisées sur les swaps de prêts (216 millions de dollars). La volatilité des revenus de 2008 est due pratiquement en totalité à l'élargissement des marges de crédit de la Banque provenant de la turbulence du marché financier pendant cette année.

Les emprunts de la Banque en monnaies non fonctionnelles font l'objet de swaps en monnaies fonctionnelles, protégeant ainsi la Banque des fluctuations des taux de change. En 2010, les fluctuations des taux de change ont entraîné un accroissement de la valeur des emprunts et des prêts, ce qui s'est traduit par des pertes nettes de 1 699 millions de dollars (contre des pertes de 2 860 millions de dollars en 2009, et des gains de 3 968 millions de dollars en 2008), qui ont été compensées par des gains nets résultant des variations de la valeur des swaps d'emprunts et de prêts de 1 730 millions de dollars (contre des gains de 2953 millions de dollars en 2009 et des pertes de 3 980 millions de dollars en 2008).

Note S - Régimes des pensions et autres prestations de retraite

La Banque a deux régimes de pensions de retraite pour offrir des prestations de retraite aux employés de la Banque et de la SII : l'un bénéficiant à son personnel international et à celui de la SII et l'autre aux employés nationaux des bureaux hors siège. Ces régimes sont financés par capitalisation des cotisations des employés et des contributions de la Banque et de la SII, conformément à leurs dispositions. Toutes les contributions de la Banque et de la SII à ces régimes sont irrévocables, et sont détenues séparément dans des caisses de retraite à seule fin de versement de prestations aux bénéficiaires de ces régimes.

La Banque offre également des prestations pour soins de santé et certaines autres prestations aux retraités. Tous les membres du personnel de la Banque et de la SII qui prennent leur retraite et perçoivent une pension mensuelle de la Banque ou de la SII et qui répondent à certaines conditions ont droit aux pensions de retraite prévues par le Régime des pensions et autres prestations de retraite. Les retraités versent une cotisation d'assurance maladie fondée sur un barème de primes établi par la Banque. Celle-ci et la SII versent le solde du coût des futures prestations de retraite déterminé de façon actuarielle. Bien que toutes les contributions versées par la Banque et tous les autres actifs et revenus du Régime des pensions et autres prestations de retraite restent la propriété de la Banque, ils sont détenus et administrés séparément et indépendamment des autres biens et actifs de la Banque à seule fin de versement de prestations au titre dudit Régime.

Comme la Banque et la SII contribuent au financement des régimes bénéficiant à son personnel international et du Régime des autres prestations de retraite, chaque employeur présente sa part respective de contribution à ces caisses. Les montants présentés ci-dessous reflètent la part de contribution de la Banque aux coûts, actifs et obligations des caisses de pensions et autres prestations de retraite.

Obligations et état de capitalisation

La Banque utilise le 31 décembre comme date d'évaluation des Régimes de pension et des autres prestations de retraite. Le tableau ci-dessous récapitule la modification de l'obligation de versement de prestations, la variation des actifs et l'état de capitalisation de la part de la Banque dans les Caisses de pensions et autres prestations de retraite comptabilisés au Bilan pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions de dollars) :

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Modification de l'obligation de versement de						
Obligation de versement de prestations en début d'année. .	$ 2 414	$ 2 419	$ 2 264	$1 116	$ 1 068	$ 996
Coût du service.	55	63	54	30	35	29
Coût des intérêts.	145	139	142	68	60	62
Transferts nets au régime.	1	-	-	-	-	-
Cotisations des participants.	22	22	20	-	-	-
Subventions reçues pour médicaments de retraités	-	-	-	1	1	1
Amendement du régime	-	-	-	-	79	-
Paiements de prestations	(105)	(96)	(93)	(29)	(28)	(25)
Perte (gain) actuarielle	126	(133)	32	40	(99)	5
Obligation de versement de prestations en fin d'année	2 658	2 414	2 419	1 226	1 116	1 068
Variation des actifs du régime						
Valeur vénale des actifs du régime en début d'année.	2 587	2 204	3 038	1 048	873	1 195
Transferts nets au régime.	1	-	-	-	-	-
Rendement effectif des actifs du régime	255	418	(785)	109	178	(314)
Cotisation de l'employeur.	55	39	24	30	25	17
Cotisations des participants.	22	22	20	-	-	-
Paiements de prestations.	(105)	(96)	(93)	(29)	(28)	(25)
Valeur vénale des actifs du régime en fin d'année	2 815	2 587	2 204	1 158	1 048	873
Etat de capitalisation en fin d'année.	$ 157	$ 173	$ (215)	$ (68)	$ (68)	$ (195)
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comprennent :						
Perte (gain) actuarielle nette.	$ 12	$ (38)	$ 339	$ 16	$ 8	$ 212
Coût des services passés.	3	5	6	45	82	3
Montant net comptabilisé.	$ 15	$ (33)	$ 345	$ 61	$ 90	$ 215

Le statut financé des Régimes atteignant 157 millions de dollars au 31 décembre 2010 comprend le SII dans une position de sur-provisionnement de 163 millions de dollars et le Régime de retraite du personnel local, dans une position de sous-provisionnement de 6 millions de dollars, qui se sont ajoutés au statut de sous-provisionnement de 68 millions de dollars du Régime des autres prestations de retraite, pour un passif total de sous-provisionnement de 74 millions de dollars reflétés sur le bilan. Les obligations de prestations accumulées des régimes, qui excluent l'effet des futures augmentations de salaires, étaient de 2 326 millions de dollars, 2 130 millions de dollars, et 2 150 millions de dollars au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 respectivement.

Le coût net des prestations périodiques, comptabilisé en tant que dépenses administratives, et autres variations des actifs et obligations de versement de prestations des régimes comptabilisées dans les Autres éléments du revenu global (pertes) pour les années terminées le 31 décembre 2010, 2009 et 2008, le cas échéant, comprennent les éléments suivants (en millions de dollars) :

Composantes du coût net des prestations périodiques

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Coût du service	$ 55	$ 63	$ 54	$ 30	$ 35	$ 29
Coût des intérêts	145	139	142	68	60	62
Rendement attendu des actifs du régime	(179)	(173)	(171)	(77)	(75)	(68)
Amortissement du coût des services passés	2	2	2	37	4	2
Coût périodique net des prestations	$ 23	$ 31	$ 27	$ 58	$ 24	$ 25
Dont :						
Part correspondant au Capital ordinaire	$ 22	$ 30	$ 23	$ 56	$ 23	$ 21
Part correspondant au FOS	1	1	4	2	1	4

Autres variations de l'actif et des obligations de versement de prestations comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global (pertes)

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Perte (gain) actuarielle nette	$ 50	$ (377)	$ 987	$ 8	$ (202)	$ 388
Amortissement du coût des services passés	(2)	(2)	(2)	(37)	(2)	(2)
Amendement du régime	-	-	-	-	77	-
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (pert	$ 48	$ (379)	$ 985	$ (29)	$ (127)	$ 386
Total comptabilisé dans le coût net des prestations périodiques et Autres éléments du résultat (pertes) global	$ 71	$ (348)	$ 1 012	$ 29	$ (103)	$ 411

La Banque répartit les coûts périodiques afférents aux pensions au Capital ordinaire et au FOS selon une formule d'allocation approuvée par le Conseil d'administration et l'Assemblée des gouverneurs pour les dépenses administratives.

Le coût estimatif avant service qui sera amorti au moyen des autres revenus globaux cumulés et imputé au coût périodique net des prestations en 2011 est de 2 millions de dollars pour les Régimes des pensions et de 37 millions de dollars, pour le Régime des autres prestations de retraite.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées sont fondées sur les taux d'intérêt des marchés financiers, l'expérience et la meilleure estimation de la Direction concernant les variations des prestations et les conditions économiques futures. Les modifications de ces hypothèses auront des répercussions sur les coûts des prestations et les obligations à venir. Les gains ou pertes actuariels se produisent lorsque les résultats effectifs diffèrent des résultats attendus. Les pertes et gains actuariels non comptabilisés qui dépassent 10 % de l'obligation de versement de prestations ou de la valeur en bourse des actifs du régime en début de période, celui de ces deux montants qui est le plus élevé étant retenu, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés censés recevoir des prestations au titre des deux régimes de pensions et du régime des autres prestations de retraite, qui est respectivement d'environ de 11,6, 12,8 et 12 années, respectivement.

Les obligations nettes avant service non comptabilisées sont amorties sur 10,5 ans pour le régime de retraite du personnel international, sur 13,0 ans, pour le régime de retraite du personnel local et sur 3,0 ans, pour le Régime des autres prestations de retraite.

Les moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations et du coût périodique net des prestations sont les suivantes :

Hypothèses de moyennes utilisées pour le calcul des prestations au 31 décembre	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	5,75%	6,25%	5,75%	6,00%	6,25%	5,75%
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	5,50%	5,50%	5,50%			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	7,30%	7,30%	7,30%			

Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût net périodique des prestations au titre des exercices clos le 31 décembre	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	6,25%	5,75%	6,25%	6,25%	5,75%	6,25%
Rendement à long terme attendu des actifs du régime	6,75%	6,75%	6,75%	7,25%	7,25%	6,75%
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	5,50%	5,50%	6,00%			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	7,30%	7,30%	7,80%			

Le rendement à long terme attendu des actifs des régimes est basé sur la meilleure estimation de la Direction après s'être informée auprès de spécialistes des investissements externes, de la durée à long terme attendue (10 ans ou plus), du taux de rentabilité attendu des catégories d'actifs utilisées par les régimes, pondérés par les affectations au titre de la politique relative aux placements. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations de versement de prestations sont déterminés sur la base des taux des obligations de sociétés cotées AAA et AA à la fin de l'exercice.

Pour les participants censés prendre leur retraite aux États-Unis, l'obligation cumulée de prestations de retraite a été déterminée sur la base des tendances suivantes des coûts au 31 décembre :

	2010	2009	2008
Tendances des coûts des soins de santé supposées pour le prochain exercice :			
Frais médicaux	8,00%	8,00%	8,50%
Médicaments sur ordonnance	8,00%	8,00%	8,50%
Soins dentaires	5,50%	5,50%	6,00%
Rythme auquel les coûts sont censés diminuer (taux ultime)	4,50%	4,50%	4,50%
Année où les coûts atteindront le taux ultime	2018	2017	2017

Pour les participants censés prendre leur retraite hors des États-Unis, on a utilisé un taux d'évolution des coûts des soins de santé de 7,50 % pour 2010 (2009 - 8,0 %; 2008 – 8,50 %) avec un taux d'évolution des coûts de soins de santé ultimes de 4,5 % en 2018.

Les taux supposés d'évolution des coûts des soins de santé ont un effet sensible sur les montants indiqués pour le Régime des autres prestations de retraite (soins de santé). Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait eu les effets suivants au 31 décembre 2010 (en millions de dollars) :

	Augmentation d'un point de pourcentage	Diminution d'un point de pourcentage
Effet sur le total des composantes coût du service et des intérêts	$ 16	$ (12)
Effet sur l'obligation de versement de prestations de retraite	175	(135)

Actifs des régimes de retraite

Les actifs des Caisses de pensions et autres prestations de retraite sont gérés principalement par des responsables de la gestion des placements engagés par la Banque, auxquels sont fournies des directives en matière de placements qui tiennent compte des politiques de placement des Caisses de pensions et autres prestations de retraite. Ces politiques de placement ont été établies dans l'espoir de rendements suffisants pour faire face aux besoins de financement à long terme. Les politiques incluent des placements en revenus fixes et des obligations

indexées sur l'inflation aux États-Unis pour compenser partiellement l'exposition aux taux d'intérêt et à l'inflation des Régimes et le passif des autres prestations de retraite et pour se protéger contre la désinflation.

Les actifs du régime sont investis avec une allocation cible comprise entre 53 et 56 % sur des ensembles bien diversifiés de fonds propres sur des marchés développés et émergents, et représentent 3 % de dette de marchés émergents, 3 % de contrats à terme sur l'indice de marchandises, 0 % à 2 % d'immobilier public, 2 à 3 % d'immobilier privé et 0 à 2 % de revenus fixes à rendement élevé. Les actifs du plan sont également investis à hauteur de 20 % de revenus fixes et 15 % de titres indexés sur l'inflation aux États-Unis.

Les actifs du Régime des autres prestations de retraite sont investis à hauteur de 70 % sur des ensembles bien diversifiés de fonds propres de marchés développés, de 20 % dans des revenus fixes et de 10 % sur des titres indexés sur l'inflation aux États-Unis.

Les affectations au titre de la police relative aux placements pour le régime de retraite du personnel international et pour le régime de retraite du personnel local ont été changées en 2010. Les affectations pour le régime de retraite du personnel international à des revenus fixes à rendement élevé et à des placements immobiliers publics, et les affectations du régime de retraite du personnel local à des fonds propres et des dettes de marchés émergents, et les contrats à terme sur l'indice de marchandises sont en attente de la recherche et de la sélection de responsables de la gestion de placements extérieurs. Le financement des investissements en attente proviendra principalement de fonds propres sur des marchés développés du Régime. Les cibles d'affectations au titre de la police au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

	Régime de retraite Personnel international	Régime de retraite Personnel local	Autres prestations de retraite
Droits sur l'actif États-Unis	25%	28%	40%
Droits sur l'actif hors États-Unis	24%	24%	30%
Droits sur l'actif marchés émergents	4%	4%	0%
Dette des marchés émergents	3%	3%	0%
Contrats à terme indexés sur le cours des marchandises	3%	3%	0%
Revenu fixe à rendement élevé	2%	0%	0%
Immobilier public	2%	0%	0%
Immobilier/infrastructures privés	2%	3%	0%
Titres protégés contre l'inflation par le Trésor Public des États-Unis	15%	15%	10%
Obligations à long terme	15%	15%	0%
Revenu fixe de base	5%	5%	20%
Revenu fixe à court terme/en trésorerie	0%	0%	0%

Le risque est géré par le contrôle continu de chaque classe d'actifs et par le responsable de la gestion des placements. Les investissements sont rééquilibrés vers les cibles d'affectations au titre de la police dans la mesure permise par les liquidités. Si les liquidités sont insuffisantes pour maintenir les cibles de pondération, des transferts entre les comptes des responsables sont effectués au moins tous les ans. Les responsables de la gestion des placements ne peuvent en général investir plus de 5 % de leur portefeuille respectif dans les titres d'un émetteur unique autre que le gouvernement des États-Unis. L'utilisation de produits dérivés par un responsable de la gestion des placements doit être spécifiquement approuvée par le Comité d'investissement de la Banque.

Pour les Régimes et le Régime des autres prestations de retraite, les catégories d'actifs sont notamment :

- Titres des États-Unis : amalgame de fonds qui investissent, à long terme seulement, dans des actions ordinaires des États-Unis. La gestion de fonds réplique ou optimise l'indice S&P 500 (cap) à forte capitalisation, l'indice Russell 3000 à capitalisation, l'indice Russell 2000 à faible capitalisation et l'indice Wilshire 4500 à faible/moyenne capitalisation;
- Titres autres que des titres des États-Unis : amalgame de fonds qui investissent, à long terme seulement, dans des actions ordinaires autres que des actions des États-Unis. La gestion des fonds optimise l'indice MSCI EAFE à forte/moyenne capitalisation;
- Titres des marchés émergents : un amalgame de fonds géré activement qui investit, à long terme seulement, dans des actions ordinaires des marchés émergents. La gestion des fonds sélectionne des titres, en fonction des caractéristiques fondamentales, qui sont en général compris dans l'indice de marché émergent libre MSCI à forte/moyenne capitalisation;
- Revenus libres de longue durée : un fonds mutuel qui investit, à long terme seulement, dans des titres du gouvernement et de crédit. La gestion du fonds investit dans des titres en général compris dans l'indice Barclays Capital U.S. Long Government/Credit Bond;
- Revenus fixes principaux : un fonds mutuel qui investit, à moyen terme seulement, dans des titres du gouvernement et de crédit. La gestion du fonds sélectionne des titres, en fonction de caractéristiques fondamentales, en général compris dans l'indice Barclays Capital U.S. Aggregate Bond;
- Bons du trésor des États-Unis indexés sur l'inflation : titres individuels du trésor des États-Unis protégés contre l'inflation;

- Dette des marchés émergents : comprend un amalgame de fonds gérés activement qui investit, à long terme seulement, dans des revenus fixes de marchés émergents. Le fonds investit dans des dettes avec garanties souveraines et semi-souveraines libellées en dollars des États-Unis et en devise locale. La gestion du fonds investit dans des titres en général compris dans l'indice J.P. Morgan EMBI Global Diversified.

Les tableaux ci-dessous indiquent les placements des Régimes et du Régime des autres prestations de retraite au 31 décembre 2010 et 2009 qui étaient mesurés à leur valeur vénale et présentés ensemble avec leur affectation moyenne pondérée, par niveau, dans la hiérarchie des valeurs vénales (en millions de dollars). Comme l'exige le cadre de mesure de la valeur vénale, ces placements sont entièrement classés sur la base du niveau le plus faible d'information significative pour la mesure de la valeur vénale, sauf pour certains fonds de placement dont le classement au sein de la hiérarchie des valeurs vénales dépend de la capacité de rachat de leurs actions correspondantes à leur valeur nette par actif à court terme.

Actifs des régimes de retraite :

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2010	Affectations moyennes pondérées
Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif États-Unis	$ 160	$ 648	$ -	$ 808	29%
Droits sur l'actif hors États-Unis	304	384	-	688	24%
Droits sur l'actif marchés émergents	-	109	-	109	4%
Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :					
Fonds à revenu fixe à long terme	429	-	-	429	15%
Fonds à revenu fixe de base	123	-	-	123	4%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation	424	-	-	424	15%
Dette des marchés émergents	-	77	-	77	3%
Fonds de placement à court terme	92	6	-	98	3%
Fonds de placement immobilier :					
Immobilier privé	-	-	59	59	2%
Total	$ 1 532	$ 1 224	$ 59	$ 2 815	100%

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2009	Affectations moyennes pondérées
Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif États-Unis	$ 275	$ 645	$ -	$ 920	36%
Droits sur l'actif hors États-Unis	267	365	-	632	24%
Droits sur l'actif marchés émergents	-	66	-	66	2%
Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :					
Fonds à revenu fixe	512	-	-	512	20%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation	284	-	-	284	11%
Dette des marchés émergents	-	68	-	68	3%
Fonds de placement à court terme	13	34	-	47	2%
Fonds de placement immobilier	-	-	58	58	2%
Total	$ 1 351	$ 1 178	$ 58	$ 2 587	100%

Actifs des autres prestations de retraite :

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2010	Affectations moyennes pondérées
Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif États-Unis	$ -	$ 445	$ -	$ 445	39%
Droits sur l'actif hors États-Unis	-	312	-	312	27%
Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :					
Obligations et fonds à revenu fixe de base	226	-	-	226	20%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation	131	-	-	131	11%
Fonds de placement à court terme	(5) [1]	36	-	31	3%
Total des placements	$ 352	$ 793	$ -	1 145	100%
Autres actifs				13	
Total				$ 1 158	

[1] Inclut les contrats à terme.

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la valeur vénale 31 décembre 2009	Affectations moyennes pondérées
Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif États-Unis	$ -	$ 379	$ -	$ 379	37%
Droits sur l'actif hors États-Unis	-	264	-	264	25%
Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :					
Obligations et fonds à revenu fixe de base	205	-	-	205	20%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation	128	-	-	128	12%
Fonds de placement à court terme	2	58	-	60	6%
Total des placements	$ 335	$ 701	$ -	1 036	100%
Autres actifs				12	
Total				$ 1 048	

Les titres de placement qui sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix sur des marchés actifs, selon une technique d'évaluation conforme à l'approche du marché, comprennent des titres des États-Unis, d'autres titres, des fonds à revenu fixe, des bons du Trésor des États-Unis indexés sur l'inflation et des contrats à terme. Ces titres sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales. Comme l'exige le cadre de mesure de la valeur vénale, il n'est pas apporté d'ajustement au prix indiqué pour ces titres.

Les titres et la dette sur les marchés émergents, et les fonds de placement à court terme qui ne sont pas négociés sur le marché sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de la valeur nette de ces fonds de placement et sont classés au Niveau 2, car ils peuvent être rachetés à court terme à leur valeur nette par action à la date de la transaction. Cette technique d'évaluation est conforme aux approches fondées sur le marché et sur le coût.

Les fonds de placement immobilier sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de la valeur nette de ces fonds et sont classés au Niveau 3 car le délai nécessaire à leur rachat est incertain. Les hypothèses d'évaluation utilisées par ces fonds de placement comprennent (i) la valeur marchande de biens similaires;(ii) le coût de remplacement; et (iii) la dette sur le bien (capitalisation directe). Ces méthodes sont conformes à l'approche fondée sur le coût.

Les tableaux ci-dessous illustrent le rapprochement des soldes initiaux et finaux des titres de placement des Régimes mesurés à leur valeur vénale à partir de leur valeur nette par action et dont les conditions de rachat sont incertaines (Niveau 3) pour les années closes les 31 décembre 2010 et 2009 (en millions de dollars) :

	2010	2009
Solde en début d'exercice	$ 58	$ 86
Total des gains (pertes) nets	8	(23)
Répartition des ventes et revenus	(7)	(5)
Solde en fin d'exercice	$ 59	$ 58
Total des gains (pertes) pour l'année imputables aux variations des gains (pertes) nets non réalisés liés aux titres de placement encore détenus au 31 décembre	$ 8	$ (30)

Trésorerie
Contributions
En 2011, les contributions de la Banque aux régimes de retraite et autres prestations devraient se monter respectivement à environ 60 millions et 34 millions de dollars. Toutes ces contributions sont effectuées en espèces.

Estimation des paiements futurs de prestations
Le tableau ci-dessous indique les montants totaux des prestations que la Banque prévoit de payer au cours de chacune des cinq prochaines années et globalement pour les cinq années suivantes (en millions). Ces montants sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles qui ont été utilisées pour mesurer le volume des prestations à payer au 31 décembre 2010.

Année	Régimes	Autres prestations de retraite
2011	$ 113	$ 37
2012	120	40
2013	124	43
2014	130	46
2015	136	49
2016 - 2020	776	295

Note T – Entités à intérêt variable
Une entité est une entité à intérêt variable si elle manque : (i) de valeur nette suffisante pour permettre à l'entité de financer ses activités sans soutien financier subordonné supplémentaire d'une autre partie; (ii) d'investisseurs sur la valeur nette qui ont le droit de prendre des décisions à propos des opérations de l'entité; ou (iii) si elle dispose d'investisseurs sur la valeur nette qui n'absorbent pas les pertes attendues ou qui ne reçoivent pas les rendements attendus de l'entité proportionnellement à leur droit de vote.

Une entité à intérêt variable est consolidée par son bénéficiaire primaire, qui est l'entité qui collabore avec l'entité à intérêt variable qui a le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'impact sur le rendement économique de l'entité à intérêt variable et qui a l'obligation d'absorber une majorité des pertes attendues ou qui a le droit de recevoir une majorité des rendements résiduels attendus, ou les deux. Une entreprise peut détenir un intérêt variable important dans des entités à intérêt variable qui ne sont pas consolidés parce que l'entreprise n'est pas le bénéficiaire primaire.

La Banque a identifié des prêts et des garanties dans des entités à intérêt variable dans lesquelles elle n'est pas le bénéficiaire primaire mais dans lesquelles elle est considérée détenir un intérêt variable important au 31 décembre 2010. La majorité de ces entités à intérêt variable ne participent pas à des titrisations ni à d'autres types de financements structurés. Ces entités à intérêt variable sont principalement : (i) des fonds de placement, dans lequel le partenaire général ou responsable de la gestion du fonds nationaux n'a pas de risque important sur la valeur nette; (ii) des entités chargées de l'exploitation où l'investissement sur les fonds propres totaux est considéré insuffisant pour permettre à une telle entité de financer ses activités sans soutien financier subordonné supplémentaire; et (iii) les entités où les activités d'exploitation sont strictement définies par contrat (c'est-à-dire des contrats de concession) à tel point que les investisseurs sur la valeur nette sont considérés comme manquant de pouvoir de décision.

La participation de la Banque à ces entités à intérêt variable est limitée à des prêts et à des garanties, qui sont reflétées en tant que tels dans les états financiers de la Banque. D'après les données les plus récentes obtenues auprès de ces entités à intérêt variable, leur taille, qui est mesurée par leurs actifs totaux, dans lesquels la Banque est considérée détenir des intérêts variables importants, atteignait 6058 millions de

dollars au 31 décembre 2010. Le total des encours de prêts et de garanties de la Banque à ces entités à intérêt variable atteignait 609 millions de dollars et 157 millions de dollars, respectivement. Les montants engagés mais pas encore décaissés concernant ces prêts et ces garanties atteignaient 58 millions de dollars qui, combinés avec l'encours, donnent un engagement total de la Banque de 824 millions de dollars au 31 décembre 2010.

Note U - Ajustement du revenu net (pertes) à la trésorerie nette fournie par (utilisée dans) les opérations

L'ajustement du revenu net (de la perte nette) à la trésorerie nette fournie par (utilisée dans) les opérations, tel qu'il figure dans l'état de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	2009	2008
Revenu (perte) net	$ 330	$ 794	$ (22)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des prêts	33	150	57
Revenu des placements	(111)	(143)	(54)
Autres revenus d'intérêts	(7)	-	-
(Gain) perte nette non réalisée sur placements à négocier	(262)	(382)	1 596
Intérêts et autres charges liés aux emprunts, après swaps	178	(58)	350
Frais administratifs, amortissement compris	(1)	84	7
Programmes spéciaux	28	55	48
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables	850	500	(950)
Transfert au Mécanisme de don de la BID	72	-	-
Diminution (augmentation) nette des placements à négocier	826	(3 067)	(1 951)
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	24	(21)	93
Trésorerie nette procurée par (utilisée pour) les activités d'exploitation	$ 1 960	$ (2 088)	$ (826)
Divulgation supplémentaire des activités sans effet sur la trésorerie			
Augmentation (diminution) résultant des fluctuations des taux de change :			
Titres de placement à négocier	$ (180)	$ 73	$ (199)
Titres de placement détenus jusqu'à l'échéance	(46)	210	(237)
Encours des prêts	123	(41)	806
Emprunts	(137)	(27)	272
À recevoir des membres - net	28	(203)	260
Transfert de titres de placement des titres détenus jusqu'à l'échéance vers le portefeuille à négocier	754	-	-

Note V - Présentation d'un rapport fragmentaire

La Direction a déterminé que la Banque ne peut rendre compte que d'un fragment de ses activités car elle ne gère pas ses opérations en affectant des ressources sur la base des contributions de ses différentes opérations à son revenu net. La Banque ne fait pas de différence selon la nature des produits ou services offerts, le processus de préparation ou la méthode de prestation de services aux différents pays. Durant les années 2010, 2009 et 2008, les prêts consentis à, ou garantis individuellement par, quatre pays ont dégagé un revenu de plus de 10 pour cent, comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	2009	2008
Argentine	$ 367	$ 357	$ 411
Brésil	469	494	579
Colombie	233	231	253
Mexique	294	209	190

Note W - Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale de ses instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué dans le bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle; sinon, elle se fonde sur celle d'instruments comparables ou sur les flux financiers actualisés.

Prêts : La Banque est l'une des très rares sources de financement de prêts pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'absence d'un marché secondaire pour les prêts au développement rend difficile l'estimation de la valeur vénale du portefeuille de prêts de la Banque, malgré la souplesse du cadre de la valeur vénale. La Banque continue d'étudier la possibilité de disposer de modèles d'évaluation pour estimer la valeur vénale de son portefeuille de prêts sans avoir à encourir des coûts excessifs.

Swaps : La valeur vénale des swaps de taux d'intérêt et de monnaies se fonde sur des modèles d'actualisation des flux financiers ou de fixation des prix.

Emprunts : La valeur vénale des emprunts se fonde sur les flux financiers actualisés ou sur des modèles de tarification.

Le tableau ci-dessous présente la valeur vénale des instruments financiers, ainsi que les montants comptabilisés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 (en millions de dollars) :

	2010 [1]		2009 [1]	
	Valeur comptable	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
Espèces	$ 242	$ 242	$ 242	$ 242
Titres de placement				
À négocier	16 394	16 394	16 335	16 335
Détenus jusqu'à l'échéance	-	-	3 843	3 916
Encours de prêts, net	63 342	ND	58 429	ND
Swaps de devises et de taux d'intérêt à recevoir				
Titres de placement - à négocier	6	6	-	-
Prêts	11	11	186	186
Emprunts	6 285	6 285	3 968	3 968
Autres	1	1		
Emprunts				
Court terme	30	30	1 908	1 908
Moyen et long terme :				
Mesurés à leur valeur vénale	53 302	53 302	45 898	45 898
Mesurés au coût amorti	10 176	11 046	13 123	13 878
Swaps de devises et de taux d'intérêt à payer				
Titres de placement - à négocier	77	77	19	19
Prêts	759	759	191	191
Emprunts	750	750	933	933
Autres	66	66	-	-

ND = Non disponible
[1] Inclut les intérêts courus.

Note X - Événements ultérieurs
La Direction a évalué les possibilités d'événements ultérieurs jusqu'au 7 mars 2011, qui est la date à laquelle les états financiers ont été publiés. Du fait de cette évaluation, il n'y a pas d'événements ultérieurs qui nécessitent de comptabilisation ni de divulgation dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2010.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS ET SWAPS À NÉGOCIER [1] - NOTE D

31 décembre 2010

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Euros	Yens japonais	Francs suisses	Dollars des États-Unis	Autres	Toutes devises
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions :						
Valeur comptable	-	-	-	1 328	-	1 328 [2]
Solde moyen durant l'exercice	-	-	-	2 948	-	2 948
Pertes nettes pour l'exercice	-	-	-	(3)	-	(3)
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis :						
Valeur comptable	843	431	200	5 200	340	7 014
Solde moyen durant l'exercice	551	454	79	4 025	28	5 137
Pertes nettes pour l'exercice	(6)	-	-	(10)	-	(16)
Obligations bancaires :						
Valeur comptable	164	12	32	4 754	88	5 050
Solde moyen durant l'exercice	345	11	73	4 495	7	4 931
Gains nets pour l'exercice	1	-	-	2	-	3
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques :						
Valeur comptable	1 217	-	-	1 747	-	2 964
Solde moyen durant l'exercice	1 315	-	-	2 064	-	3 379
Gains nets pour l'exercice	85	-	-	333	-	418
Total des titres de placement à négocier :						
Valeur comptable	2 224	443	232	13 029	428	16 356
Solde moyen durant l'exercice	2 211	465	152	13 532	35	16 395
Gains nets pour l'exercice	80	-	-	322	-	402
Swaps de taux d'intérêt nets :						
Valeur comptable [3]	(2)	-	-	(17)	-	(19)
Solde moyen durant l'exercice	(2)	-	-	(23)	-	(25)
Pertes nettes pour l'exercice	(1)	-	-	(6)	-	(7)
Swaps de devises à recevoir :						
Valeur comptable [3]	-	-	-	629	-	629
Solde moyen durant l'exercice	-	-	-	85	-	85
Gains nets pour l'exercice	-	-	-	1	-	1
Swaps de devises à payer :						
Valeur comptable [3]	(439)	-	-	-	(219)	(658)
Solde moyen durant l'exercice	(69)	-	-	-	(18)	(87)
Gains (pertes) nets pour l'exercice	-	-	-	-	-	-
Total des titres de placement et swaps à négocier :						
Valeur comptable	1 783	443	232	13 641	209	16 308
Solde moyen durant l'exercice	2 140	465	152	13 594	17	16 368
Gains nets pour l'exercice	79	-	-	317	-	396
Rendement pour l'exercice (%)	4,48	0,16	0,11	2,86	2,80	3,16

[1] Intérêts courus non compris.

[2] Inclut les obligations émises ou garanties par les entreprises parrainées par le gouvernement, telles que les titres d'emprunt et les titres adossés à des hypothèques et des actifs, d'un montant de $505 millions. Ces obligations ne bénéficient pas de la reconnaissance totale du gouvernement des États-Unis.

[3] La valeur comptable des swaps de devises représente la valeur vénale de chaque branche individuelle à recevoir (ou à payer), classée par devise. Les accords de swap de devises et de taux d'intérêt sont indiqués au bilan en tant qu'actifs ou passifs, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de la valeur vénale de ces accords.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TITRES DE PLACEMENT À NÉGOCIER ET DES SWAPS [1] - NOTE D

31 décembre 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Euros	Yens japonais	Francs suisses	Dollars des États-Unis	Toutes devises
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions :					
Valeur comptable	-	-	-	1 357	1 357 [2]
Solde moyen durant l'exercice	-	-	-	1 669	1 669
Pertes nettes pour l'exercice	-	-	-	(7)	(7)
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis :					
Valeur comptable	1 028	361	96	5 068	6 553
Solde moyen durant l'exercice	686	276	69	3 930	4 961
Gains (pertes) nets pour l'exercice	6	-	(1)	(3)	2
Obligations bancaires :					
Valeur comptable	695	7	99	3 652	4 453
Solde moyen durant l'exercice	1 122	2	146	4 233	5 503
Gains nets pour l'exercice	31	-	-	46	77
Titres de sociétés :					
Valeur comptable	-	-	-	49	49
Solde moyen durant l'exercice	-	-	-	79	79
Gains nets pour l'exercice	-	-	-	1	1
Titres adossés à des actifs et des hypothèques :					
Valeur comptable	1 600	-	-	2 292	3 892
Solde moyen durant l'exercice	1 579	-	-	2 221	3 800
Gains nets pour l'exercice	43	-	-	418	461
Total des titres de placement à négocier :					
Valeur comptable	3 323	368	195	12 418	16 304
Solde moyen durant l'exercice	3 387	278	215	12 132	16 012
Gains (pertes) nets pour l'exercice	80	-	(1)	455	534
Swaps de taux d'intérêt nets :					
Valeur comptable [3]	-	-	-	(8)	(8)
Solde moyen durant l'exercice	-	-	-	(6)	(6)
Pertes nettes pour l'exercice	-	-	-	(6)	(6)
Swaps de devises à recevoir :					
Valeur comptable [3]	-	-	-	35	35
Solde moyen durant l'exercice	-	-	-	35	35
Gains (pertes) nets pour l'exercice	-	-	-	-	-
Swaps de devises à payer :					
Valeur comptable [3]	(38)	-	-	-	(38)
Solde moyen durant l'exercice	(37)	-	-	-	(37)
Gains (pertes) nets pour l'exercice	-	-	-	-	-
Total des titres de placement à négocier et des swaps :					
Valeur comptable	3 285	368	195	12 445	16 293
Solde moyen durant l'exercice	3 350	278	215	12 161	16 004
Gains (pertes) nets pour l'exercice	80	-	(1)	449	528
Rendement pour l'exercice (%)	4,34	0,19	0,21	4,97	4,65

[1] Intérêts courus non compris.

[2] Inclut les obligations émises ou garanties par les entreprises parrainées par le gouvernement, telles que les titres d'emprunt et les titres adossés à des hypothèques et des actifs, d'un montant de$538 millions. Ces obligations ne bénéficient pas de la reconnaissance totale du gouvernement des États-Unis.

[3] La valeur comptable des swaps de devises représente la valeur vénale de chaque branche individuelle à recevoir (ou à payer), classée par devise. Les accords de swap de devises et de taux d'intérêt sont indiqués au bilan en tant qu'actifs ou passifs, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de la valeur vénale de ces accords.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÊTS - NOTE E

31 décembre 2010 et 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Pays membre sur le territoire duquel des prêts ont été consentis	Encours 2010[1]	Devise dans laquelle le solde des prêts en cours est recouvrable: Devises de pays non emprunteurs[2]	Devise dans laquelle le solde des prêts en cours est recouvrable: Devises de pays emprunteurs	Non décaissés	Encours 2009[1]
Argentine	$ 10 149	$ 10 113	$ 36	$ 4 092	$ 9 530
Bahamas	130	130	-	76	106
Barbade	184	184	-	168	153
Bélize	104	104	-	45	103
Bolivie	150	150	-	302	124
Brésil	14 480	14 442	38	4 459	13 544
Chili	612	612	-	314	632
Colombie	6 438	6 421	17	946	6 152
Costa Rica	278	278	-	700	255
République dominicaine	1 757	1 757	-	314	1 398
Équateur	1 671	1 671	-	960	1 608
El Salvador	1 628	1 628	-	325	1 610
Guatemala	1 772	1 772	-	796	1 451
Guyana	21	21	-	48	7
Honduras	91	91	-	367	54
Jamaïque	1 269	1 269	-	132	707
Mexique	8 918	8 918	-	2 303	7 089
Nicaragua	134	134	-	165	102
Panama	1 256	1 256	-	498	1 040
Paraguay	848	848	-	451	717
Pérou	3 294	3 294	-	308	4 046
Suriname	89	89	-	74	68
Trinité-et-Tobago	473	473	-	142	376
Uruguay	1 962	1 962	-	486	2 370
Venezuela	1 870	1 858	12	1 636	1 470
Région	205	205	-	-	252
Prêts sans garantie souveraine	3 224	3 224	-	2 250	3 085
Total 2010	$ 63 007	$ 62 904	$ 103	$ 22 357	
Total 2009		$ 57 931	$ 118	$ 21 555	$ 58 049

[1] Ce tableau n'inclut pas les prêts en cours sans garantie souveraine d'un montant de $3 135 millions au 31 décembre 2010 ($3 130 millions en 2009), ni les garanties en cours d'un montant de $814 millions au 31 décembre 2010 ($988 millions en 2009).

[2] Comprend des prêts dans les devises du pays emprunteur d'un montant de $2 155 millions, qui ont été échangés contre des prêts en dollars des États-Unis.

Encours de prêts sans garantie souveraine qui ont été octroyée dans les pays suivants (en millions de dollars) :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Argentine	$ 105	$ 90
Bolivie	57	67
Brésil	1 255	1 342
Chili	21	14
Colombie	111	125
Costa Rica	177	178
République dominicaine	31	-
Équateur	104	99
El Salvador	50	50
Guatemala	69	69
Honduras	$ 9	$ 12
Mexique	131	81
Nicaragua	6	-
Panama	80	75
Paraguay	25	-
Pérou	654	536
Suriname	4	6
Région	235	241
Société interaméricaine d'investissement	100	100
	$ 3 224	$ 3 085

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE I-3

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR DEVISE ET PRODUIT [1] - NOTE E

31 décembre 2010

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	rêts en devises multiples (		Prêts en devise unique			Total des prêts	
Devise/taux	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant	Taux moyen pondéré (%)
Euros							
Taux fixe	$ 29	6,94	$ -	-	-	$ 29	6,94
Taux variable	154	3,19	-	-	-	154	3,19
Yens japonais							
Taux fixe	64	6,92	-	-	-	64	6,92
Taux variable	335	3,19	-	-	-	335	3,19
Taux variable basé sur le LIB(	-	-	94	0,80	6,62	94	0,80
Francs suisses							
Taux fixe	35	7,06	-	-	-	35	7,06
Taux variable	175	3,19	-	-	-	175	3,19
Dollars des États-Unis							
Taux fixe	130	6,94	29 149	5,24	6,66	29 279	5,25
Taux variable	684	3,19	1 305	3,52	7,66	1 989	3,41
Taux variable basé sur le LIB(	-	-	28 595	1,69	9,44	28 595	1,69
Autres							
Taux fixe	103	4,00	2 155	5,51	8,00	2 258	5,44
Encours des prêts							
Taux fixe	361	6,11	31 304	5,26	6,75	31 665	5,27
Taux variable	1 348	3,19	1 305	3,52	7,66	2 653	3,35
Taux variable basé sur le LIB(	-	-	28 689	1,68	9,43	28 689	1,68
Total	$ 1 709	3,81	$ 61 298	3,55	8,02	$ 63 007	3,56

[1] Informations présentées après swaps de devises et de taux d'intérêt.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES PRÊTS

31 décembre 2010

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Prêts en devises multiples [2]		Prêts en devise unique		Tous les prêts		
Année d'échéance	Taux fixe [4]	Taux variable	Taux fixe [4]	Taux variable [3]	Taux fixe [4]	Taux variable [3]	Total
2011	$ 102	$ 172	$ 2 722	$ 1 161	$ 2 824	$ 1 333	$ 4 157
2012	87	164	2 649	1 405	2 736	1 569	4 305
2013	67	156	2 572	1 717	2 639	1 873	4 512
2014	46	154	2 500	1 982	2 546	2 136	4 682
2015	20	150	2 243	1 743	2 263	1 893	4 156
2016 à 2020	32	424	9 354	9 042	9 386	9 466	18 852
2021 à 2025	7	113	5 508	7 469	5 515	7 582	13 097
2026 à 2030	-	15	3 069	4 479	3 069	4 494	7 563
2031 à 2035	-	-	666	956	666	956	1 622
2036 à 2039	-	-	21	40	21	40	61
Total	$ 361	$ 1 348	$ 31 304	$ 29 994	$ 31 665	$ 31 342	$ 63 007
Échéance moyenne (années)	2,44	4,93	6,75	9,35	6,70	9,16	7,92

[1] Informations présentées avant swaps de devises et de taux d'intérêt.

[2] Échéance moyenne-Prêts en devises multiples : Le choix des devises effectué par la Banque aux fins de facturation ne permet pas de déterminer l'échéance moyenne par devise pour les prêts en devises multiples. En conséquence, la Banque indique les échéances pour ses prêts en devises multiples et l'échéance moyenne pour l'ensemble de son portefeuille de prêts en devises multiples sur la base d'une contrevaleur combinée en dollars des États-Unis.

[3] Inclut les prêts à taux variable basé sur le LIB

[4] Inclut un total de $1 146 millions en prêts à taux fixe.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR DEVISE ET PRODUIT [1] - NOTE E

31 décembre 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	rêts en devises multiples [		Prêts en devise unique			Total des prêts	
Devise/taux	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Montant	Taux moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant	Taux moyen pondéré (%)
Euros							
Taux fixe	$ 43	7,00	$ -	-	-	$ 43	7,00
Taux variable	501	4,14	-	-	-	501	4,14
Yens japonais							
Taux fixe	94	6,99	-	-	-	94	6,99
Taux variable	1 104	4,14	-	-	-	1 104	4,14
Taux variable basé sur le LIB(	-	-	88	0,99	7,13	88	0,99
Francs suisses							
Taux fixe	52	7,09	-	-	-	52	7,09
Taux variable	578	4,14	-	-	-	578	4,14
Dollars des États-Unis							
Taux fixe	181	7,01	26 295	5,36	6,84	26 476	5,37
Taux variable	2 116	4,14	4 158	4,66	7,27	6 274	4,48
Taux variable basé sur le LIB(	-	-	21 245	1,77	9,18	21 245	1,77
Autres							
Taux fixe	118	4,00	1 476	5,52	13,28	1 594	5,41
Encours des prêts							
Taux fixe	488	6,28	27 771	5,37	7,18	28 259	5,38
Taux variable	4 299	4,14	4 158	4,66	7,27	8 457	4,40
Taux variable basé sur le LIB(	-	-	21 333	1,76	9,17	21 333	1,76
Total	$ 4 787	4,36	$ 53 262	3,87	7,99	$ 58 049	3,91

[1] Informations présentées après swaps de devises et de taux d'intérêt.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES PRÊTS

31 décembre 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Prêts en devises multiples [2		Prêts en devise unique		Tous les prêts		
Année d'échéance	Taux fixe [4]	Taux variable	Taux fixe [4]	Taux variable [3]	Taux fixe [4]	Taux variable [3	Total
2010	$ 130	$ 465	$ 2 491	$ 1 249	$ 2 621	$ 1 714	$ 4 335
2011	100	460	2 487	1 398	2 587	1 858	4 445
2012	86	448	2 376	1 549	2 462	1 997	4 459
2013	66	414	2 214	1 766	2 280	2 180	4 460
2014	45	389	2 161	1 910	2 206	2 299	4 505
2015 à 2019	48	1 566	8 515	7 513	8 563	9 079	17 642
2020 à 2024	12	492	4 731	6 024	4 743	6 516	11 259
2025 à 2029	1	65	2 243	3 241	2 244	3 306	5 550
2030 à 2034	-	-	541	811	541	811	1 352
2035 à 2039	-	-	12	30	12	30	42
Total	$ 488	$ 4 299	$ 27 771	$ 25 491	$ 28 259	$ 29 790	$ 58 049
Échéance moyenne (années)	2,64	5,47	7,18	8,86	7,11	8,37	7,75

[1] Informations présentées avant swaps de devises et de taux d'intérêt.

[2] Échéance moyenne-Prêts en devises multiples : Le choix des devises effectué par la Banque aux fins de facturation ne permet pas de déterminer l'échéance moyenne par devise pour les prêts en devises multiples. En conséquence, la Banque indique les échéances pour ses prêts en devises multiples et l'échéance moyenne pour l'ensemble de son portefeuille de prêts en devises multiples sur la base d'une contrevaleur combinée en dollars des États-Unis.

[3] Inclut les prêts à taux variable basé sur le LIBOI

[4] Inclut un total de $1 160 millions en prêts à taux fixe.

ÉTAT DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME ET DES SWAPS - NOTES I, J ET K

31 décembre 2010

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Emprunts directs			Accords de swaps de devises			Accords de swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
Devise/taux	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années) [1]
Euros												
Taux fixe	$ 804	4,26	2,54	$ -	-	-	$ -	-	-	$ 804	4,26	2,54
				-	-	-	(804)	4,26	2,54	(804)	4,26	2,54
Taux variable	593	5,03	6,22	2 257	0,80	2,98	804	0,70	2,54	3 654	1,46	3,41
				(1 565)	2,35	3,12	-	-	-	(1 565)	2,35	3,12
Yens japonais												
Taux fixe	838	5,39	3,68	-	-	-	-	-	-	838	5,39	3,68
				(653)	5,24	4,06	-	-	-	(653)	5,24	4,06
Taux variable	433	1,69	8,00	1 341	0,05	0,72	37	(0,40)	7,83	1 811	0,43	2,60
				(996)	0,61	3,55	(37)	1,23	7,83	(1 033)	0,63	3,70
Francs suisses												
Taux fixe	696	2,63	7,55	-	-	-	-	-	-	696	2,63	7,55
				(696)	2,63	7,55	-	-	-	(696)	2,63	7,55
Taux variable	-	-	-	1 017	-	1,43	-	-	-	1 017	-	1,43
				(548)	(0,06)	1,34	-	-	-	(548)	(0.06)	1,34
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	35 514	3,71	5,18	217	6,19	3,85	349	5,25	6,96	36 080	3,74	5,19
				-	-	-	(29 384)	3,43	5,19	(29 384)	3,43	5,19
Taux variable	4 250	0,67	2,22	19 876	0,33	4,76	34 230	0,33	4,55	58 356	0,36	4,45
				(4 242)	0,19	2,04	(5 778)	0,60	3,64	(10 020)	0,43	2,96
Autres												
Taux fixe	20 107	6,15	4,95	-	-	-	-	-	-	20 107	6,15	4,95
				(20 107)	6,15	4,95	-	-	-	(20 107)	6,15	4,95
Taux variable	222	5,33	3,74	-	-	-	-	-	-	222	5,33	3,74
				(222)	5,33	3,74	-	-	-	(222)	5,33	3,74
Total												
Taux fixe	57 959	4,58	5,07	217			349			58 525	4,59	5,08
	-	-	-	(21 456)			(30 188)			(51 644)	4,52	5,07
Taux variable	5 498	1,41	3,17	24 491			35 071			65 060	0,43	4,29
	-	-	-	(7 573)			(5 815)			(13 388)	0,73	2,99
Principal à la valeur nominale	63 457	4,30	4,90	(4 321)			(583)			58 553	0,91	4,69
Ajustements de la valeur vénale	1 799			(651)			(1 123)			25		
Prime nette non amortie	(2 333)			1 016			583 [3]			(734)		
Total	$ 62 923	4,30	4,90	$ (3 956)			$ (1 123)			$ 57 844	0,91	4,69

[1] Au 31 décembre 2010, la période moyenne de reprise des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de 3,8 mois.

[2] Les swaps de devises sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque branche à payer (ou à recevoir) classée par devise. Globalement, les swaps de devises et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale, comme indiqué. Les valeurs vénales nettes à recevoir sur les swaps de devise et de taux d'intérêt d'un montant de $3 956 millions et de $1 123 millions, respectivement, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actifs sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $5 887 millions et comme passif sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $808 millions, inclus au Bilan.

[3] Représente la prime non amortie sur les swaps de taux d'intérêt à coupon zéro.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME

31 décembre 2010

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance		Année d'échéance	
2011	$ 7 869	2016 à 2020	$ 14 311
2012	10 589	2021 à 2025	2 096
2013	7 074	2026 à 2030	2 019
2014	10 547	2037 à 2040	1 286
2015	7 666	Total	$ 63 457

ÉTAT DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME ET DES SWAPS - NOTES I, J ET K

31 décembre 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Emprunts directs			Accords de swaps de devises			Accords de swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
Devise/taux	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant[2] à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années) [1]
Euros												
Taux fixe	$ 2 293	5,08	1,48	$ -	-	-	$ -	-	-	$ 2 293	5,08	1,48
	-	-	-	(1 107)	5,57	0,24	(860)	4,26	3,54	(1 967)	5,00	1,69
Taux variable	746	5,06	6,15	2 845	0,44	3,44	860	0,38	3,54	4 451	1,20	3,91
	-	-	-	(898)	4,26	5,95	-	-	-	(898)	4,26	5,95
Yens japonais												
Taux fixe	920	4,98	3,81	-	-	-	-	-	-	920	4,98	3,81
	-	-	-	(462)	5,51	4,74	(161)	2,52	0,46	(623)	4,74	3,63
Taux variable	424	2,28	8,06	1 250	0,11	1,63	193	0,12	1,85	1 867	0,61	3,11
	-	-	-	(764)	1,16	4,73	(32)	1,23	8,83	(796)	1,16	4,89
Francs suisses												
Taux fixe	628	2,63	8,55	-	-	-	-	-	-	628	2,63	8,55
	-	-	-	(628)	2,63	8,55	-	-	-	(628)	2,63	8,55
Taux variable	-	-	-	1 035	0,09	2,21	-	-	-	1 035	0,09	2,21
	-	-	-	(349)	0,04	2,34	-	-	-	(349)	0,04	2,34
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	31 334	4,21	5,38	645	5,42	0,67	415	5,02	6,69	32 394	4,25	5,30
	-	-	-	-	-	-	(23 540)	3,77	5,57	(23 540)	3,77	5,57
Taux variable	5 300	0,55	2,47	18 841	0,43	5,07	27 827	0,30	4,89	51 968	0,37	4,71
	-	-	-	(4 821)	0,15	2,72	(5 166)	0,60	3,91	(9 987)	0,38	3,34
Autres												
Taux fixe	18 231	6,41	5,18	-	-	-	-	-	-	18 231	6,41	5,18
	-	-	-	(18 231)	6,41	5,18	-	-	-	(18 231)	6,41	5,18
Taux variable	126	6,05	5,73	-	-	-	-	-	-	126	6,05	5,73
	-	-	-	(126)	6,05	5,73	-	-	-	(126)	6,05	5,73
Total												
Taux fixe	53 406	4,99	5,15	645			415			54 465	5,00	5,11
	-	-	-	(20 427)			(24 561)			(44 988)	4,89	5,26
Taux variable	6 596	1,28	3,31	23 971			28 880			59 446	0,45	4,56
	-	-	-	(6 958)			(5 198)			(12 155)	0,77	3,63
Principal à la valeur nominale	60 002	4,59	4,95	(2 769)			(464)			56 768	1,23	4,74
Ajustements de la valeur vénale	759			(308)			(648)			(197)		
Prime nette non amortie	(2 361)			1 115			464 [3]			(781)		
Total	$ 58 400	4,59	4,95	$ (1 962)			$ (648)			$ 55 790	1,23	4,74

[1] Au 31 décembre 2010, la période moyenne de reprise des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de quatre mois.

[2] Les swaps de devises sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque branche à payer (ou à recevoir) classée par devise. Globalement, les swaps de devises et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale, comme indiqué. Les valeurs vénales nettes à recevoir sur les swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant de $1 962 millions et de $648 millions, respectivement, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actifs sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $3 647 millions et comme passif sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de $1 037 millions, inclus au Bilan.

[3] Représente la prime non amortie sur les swaps de taux d'intérêt à coupon zéro.

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME

31 décembre 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance		Année d'échéance	
2010	$ 9 759	2015 à 2019	$ 14 369
2011	7 361	2020 à 2024	1 761
2012	9 634	2025 à 2029	2 406
2013	4 704	2037 à 2039	1 128
2014	8 880	Total	$ 60 002

ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL - NOTE O

31 décembre 2010 et 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis [1]

Membres	Actions	Fraction libérée du capital souscrit: Devises librement convertibles[3]	Fraction libérée du capital souscrit: Autres devises	Fraction exigible du capital souscrit	Total 2010	Total 2009
Argentine	900 154	$ 361,1	$ 104,1	$ 10 393,8	$ 10 858,9	$ 10 858,9
Autriche	13 312	6,9	-	153,7	160,6	160,6
Bahamas	17 398	7,5	4,1	198,3	209,9	209,9
Barbade	10 767	3,9	1,8	124,3	129,9	129,9
Belgique	27 438	14,2	-	316,8	331,0	331,0
Bélize	9 178	3,6	3,6	103,5	110,7	110,7
Bolivie	72 258	29,0	8,4	834,4	871,7	871,7
Brésil	900 154	361,1	104,1	10 393,8	10 858,9	10 858,9
Canada [2]	669 774	173,7	-	7 906,1	8 079,8	8 079,8
Chili	247 163	99,1	28,6	2 853,9	2 981,6	2 981,6
Chine	184	0,1	-	2,1	2,2	2,2
Colombie	247 163	99,2	28,6	2 853,9	2 981,6	2 981,6
Costa Rica	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Croatie	4 018	2,1	-	46,4	48,5	48,5
Danemark	14 157	7,3	-	163,4	170,8	170,8
République dominicaine	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Équateur	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
El Salvador	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Finlande	13 312	6,9	-	153,7	160,6	160,6
France	158 638	82,3	-	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Allemagne	158 638	82,3	-	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Guatemala	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Guyana	13 393	5,2	2,6	153,8	161,6	161,6
Haïti	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Honduras	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Israël	13 126	6,8	-	151,5	158,3	158,3
Italie	158 638	82,3	-	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Jamaïque	48 220	19,3	5,6	556,8	581,7	581,7
Japon	418 642	217,1	-	4 833,2	5 050,3	5 050,3
République de Corée	184	0,1	-	2,1	2,2	2,2
Mexique	578 632	232,1	66,9	6 681,3	6 980,3	6 980,3
Pays-Bas	28 207	14,6	-	325,6	340,3	340,3
Nicaragua	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Norvège	14 157	7,3	-	163,4	170,8	170,8
Panama	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Paraguay	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Pérou	120 445	48,3	14,0	1 390,7	1 453,0	1 453,0
Portugal	4 474	2,3	-	51,7	54,0	54,0
Slovénie	2 434	1,3	-	28,1	29,4	29,4
Espagne	158 638	82,3	-	1 831,4	1 913,7	1 913,7
Suriname	7 342	3,5	2,2	82,9	88,6	88,6
Suède	27 268	14,1	-	314,8	328,9	328,9
Suisse	39 347	20,4	-	454,2	474,7	474,7
Trinité-et-Tobago	36 121	14,5	4,2	417,1	435,7	435,7
Royaume-Uni	80 551	41,8	-	929,9	971,7	971,7
États-Unis	2 512 529	1 303,0	-	29 006,7	30 309,7	30 309,7
Uruguay	96 507	38,7	11,2	1 114,3	1 164,2	1 164,2
Venezuela	482 267	216,0	33,3	5 568,5	5 817,8	5 817,8
Total 2010	8 702 335	$ 3 870	$ 469	$ 100 641	$ 104 980	
Total 2009	8 702 335	$ 3 870	$ 469	$ 100 641		$ 104 980

[1] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

[2] Comprend 334 887 actions du capital exigible temporaires ne donnant pas droit de vote, d'une valeur au pair de $4 039,9 millions.

[3] En décembre 2010, la Banque a converti en dollars des États-Unis la quasi-totalité des avoirs en devises des membres non emprunteurs du Capital ordinaire, y compris le capital initialement versé en devises librement convertibles des pays membres.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL ET NOMBRE DE VOIX

31 décembre 2010

Pays membres	Actions souscrites	Nombre de voix	% du nombre total de voix [1]
Membres régionaux en développement			
Argentine	900 154	900 289	10,751
Bahamas	17 398	17 533	0,209
Barbade	10 767	10 902	0,130
Bélize	9 178	9 313	0,111
Bolivie	72 258	72 393	0,865
Brésil	900 154	900 289	10,751
Chili	247 163	247 298	2,953
Colombie	247 163	247 298	2,953
Costa Rica	36 121	36 256	0,433
République dominicaine	48 220	48 355	0,577
Équateur	48 220	48 355	0,577
El Salvador	36 121	36 256	0,433
Guatemala	48 220	48 355	0,577
Guyana	13 393	13 528	0,162
Haïti	36 121	36 256	0,433
Honduras	36 121	36 256	0,433
Jamaïque	48 220	48 355	0,577
Mexique	578 632	578 767	6,912
Nicaragua	36 121	36 256	0,433
Panama	36 121	36 256	0,433
Paraguay	36 121	36 256	0,433
Pérou	120 445	120 580	1,440
Suriname	7 342	7 477	0,089
Trinité-et-Tobago	36 121	36 256	0,433
Uruguay	96 507	96 642	1,154
Venezuela	482 267	482 402	5,761
Total membres régionaux en développeme	4 184 669	4 188 179	50,015
Canada [2]	334 887	335 022	4,001
États-Unis	2 512 529	2 512 664	30,006
Membres extra-régionaux			
Autriche	13 312	13 447	0,161
Belgique	27 438	27 573	0,329
Chine	184	319	0,004
Croatie	4 018	4 153	0,050
Danemark	14 157	14 292	0,171
Finlande	13 312	13 447	0,161
France	158 638	158 773	1,896
Allemagne	158 638	158 773	1,896
Israël	13 126	13 261	0,158
Italie	158 638	158 773	1,896
Japon	418 642	418 777	5,001
République de Corée	184	319	0,004
Pays-Bas	28 207	28 342	0,338
Norvège	14 157	14 292	0,171
Portugal	4 474	4 609	0,055
Slovénie	2 434	2 569	0,031
Espagne	158 638	158 773	1,896
Suède	27 268	27 403	0,327
Suisse	39 347	39 482	0,471
Royaume-Uni	80 551	80 686	0,964
Total membres extra-régionaux	1 335 363	1 338 063	15,979
Total général	8 367 448	8 373 928	100,000

[1] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

[2] N'inclut pas 334 887 actions du capital exigible temporaires ne donnant pas droit de vote.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Fonds des opérations spéciales — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre			
	2010		**2009**	
ACTIF				
Espèces et titres de placement				
Espèces — Note C …….	$ 400		$ 369	
Titres de placement — Notes D et E et Annexe II-1 ..……...	**1 013**	**$1 413**	1 041	$1 410
Encours des prêts — Note F et Annexe II-2 ……..		**4 004**		4 317
Intérêts courus et autres commissions sur prêts……		**18**		20
À recevoir des membres — Note H				
Obligations non négociables et ne portant pas intérêt :				
Billets à vue……	**454**		458	
Billets à terme ……	**133**		146	
Montants requis pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie….	**89**	**676**	98	702
Actifs divers..…….		**1**		—
Total des actifs…….		**$6 112**		$6 449
PASSIF ET SOLDE DU FONDS				
Passif				
Compte fournisseurs et charges à payer……	**$ 4**		$ 4	
Projets de coopération technique et autres financements non décaissés — Note I……	**86**		89	
Montant dû au Mécanisme de dons de la BID — Note J ……..	**384**		154	
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en monnaie — Note H……	**292**	**$ 766**	295	$542
Solde du fonds				
Quotes-parts de contribution autorisées et souscrites — Note K et Annexe II-3……..	**10 000**		9 762	
Réserve générale (déficit) — Note L……..	**(4 758)**		(3 966)	
Montant cumulé des ajustements de conversion — Note M ……..	**104**	**5 346**	111	5 907
Total du passif et du solde du fonds…….		**$6 112**		$6 449

Les notes d'accompagnement et les annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE (DÉFICIT)

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Revenus (perte)			
Prêts			
Intérêts	**$ 69**	$ 75	$ 80
Autres revenus des prêts	**5**	8	11
	74	83	91
Placements — Note D	**17**	57	(18)
Total des revenus	**91**	140	73
Dépenses			
Dépenses administratives — Note B	**11**	12	62
Total des dépenses	**11**	12	62
Revenus avant coopération technique, allégement de la dette et transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs	**80**	128	11
Dépenses de coopération technique	**24**	23	33
Dépenses d'allégement de la dette — Note G	**484**	(3)	—
Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs au Mécanisme de dons de la BID — Note L	**364**	122	50
Perte nette	**(792)**	(14)	(72)
Réserve générale (déficit) en début d'exercice	**(3 966)**	(3 952)	(3 880)
Réserve générale (déficit) en fin d'exercice	**$(4 758)**	$(3 966)	$(3 952)

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Perte nette	**$(792)**	$(14)	$(72)
Ajustements de conversion — Note M	**(7)**	9	(16)
Perte globale	**$(799)**	$(5)	$(88)

Les notes d'accompagnement et les annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Trésorerie issue des activités de prêt			
Décaissements de prêts……	**$ (398)**	$ (414)	$ (415)
Recouvrements de prêts……...	**214**	220	229
Participations à des prêts, nettes……..	**(4)**	(2)	(5)
Trésorerie nette utilisée dans les activités de prêt…….	**(188)**	(196)	(191)
Trésorerie issue des activités de financement			
Recouvrement de montants à recevoir des pays membres..	**30**	49	22
Quotes-parts de contribution des pays membres..…….	**236**	125	—
Remboursement des quotes-parts de contribution aux pays membres……..	**—**	—	(1)
Trésorerie nette issue des activités de financement..……	**266**	174	21
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Achats bruts de titres de placement……..	**(1 847)**	(886)	(586)
Produit brut issu de la vente ou de l'échéance de placements de portefeuille……..	**1 867**	872	730
Recouvrement du revenu des prêts……	**74**	80	91
Revenus des placements……	**19**	31	23
Frais administratifs……	**(10)**	(13)	(63)
Coopération technique et autres financements…….	**(26)**	(25)	(27)
Transferts en liquidités au Mécanisme de dons de la BID	**(134)**	(41)	(15)
Trésorerie nette fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation …….	**(57)**	18	153
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie…….	**10**	8	8
Accroissement net (diminution nette) de la trésorerie…..	**31**	4	(9)
Trésorerie en début d'exercice…….	**369**	365	374
Trésorerie en fin d'exercice……..	**$ 400**	$ 369	$ 365

Les notes d'accompagnement et les annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine
La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Le Fonds des opérations spéciales (FOS) a été fondé en vertu de l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord) pour consentir des prêts à des conditions fortement concessionnelles aux pays moins avancés membres de la Banque. Le FOS dispense également une assistance technique en rapport ou non avec des projets mais non liée à des prêts spécifiques. Il complète les activités financées au titre du Capital ordinaire et du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) et du Mécanisme de dons de la BID. Le MFI a pour objet de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Le Mécanisme de dons a été créé en 2007 dans le but d'offrir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (Haïti seulement jusqu'à présent) ou pour des projets spécifiques.

Note B – Résumé des principes comptables
Les états financiers du FOS sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés (PCGA) aux États-Unis. La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants notifiés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations. D'importantes décisions ont dû être prises pour l'évaluation de certains instruments financiers et la détermination du caractère adéquat des provisions pour pertes sur prêts.

Nouvelles dispositions comptables
En janvier 2010, le bureau chargé des normes de comptabilité (FASB) a publié la mise à jour des normes comptables (ASU) n° 2010-06 « Amélioration des divulgations à propos des mesures de la valeur vénale ». Cette mise à jour améliore les exigences de divulgation concernant les mesures de la valeur vénale en demandant des divulgations séparées des transferts entrants et sortants des Niveaux 1 et 2, une description des raisons de ces transferts, et des divulgations des achats, ventes, émissions et règlements bruts dans le rapprochement des mesures de la valeur vénale en utilisant des éléments importants ne pouvant être observés (Niveau 3). En outre, la mise à jour ASU N° 2010-06 clarifie l'exigence de divulguer les mesures de la valeur vénale pour chaque classe plutôt que pour des catégories principales d'actifs et de passifs, et l'exigence de divulguer les techniques d'évaluation et les entrées importantes utilisées pour mesurer la valeur vénale récurrente et non récurrente entrant dans la classification de Niveau 2 ou 3. Les nouvelles divulgations et les clarifications des divulgations existantes applicables au FOS sont entrées en vigueur en 2010 et ont été incorporées à la note E : « Mesures de la valeur vénale ».

En juillet 2010, le FASB a publié la directive ASU No. 2010-20 « Divulgations des financements de créances et provisions qui y sont associées pour les pertes de crédit ». Cette mise à jour améliore les exigences de divulgation concernant les créances et indique des divulgations spécifiques requises pour les provisions de pertes de crédit et tous les financements de créances. Cette nouvelle directive nécessite qu'une entité fournisse des divulgations dissociées telles que : un calendrier de report des provisions pour pertes de crédit, et de leurs soldes finaux, du financement de créances; la qualité de crédit du portefeuille de financements de créances; la durée des arriérés des financements de créances; la nature et l'étendue des restructurations de la dette en retard et son impact sur les provisions de pertes de crédit; le statut non productif des financements de créances; et le financement des créances douteuses, entre autres. Les nouvelles exigences de divulgation applicables ont été incorporées à la note F - « Encours de prêts et provisions pour pertes sur prêts ».

Conversion des monnaies
Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis; toutefois, la Banque mène ses opérations dans les monnaies de tous ses pays membres, qui sont considérées comme monnaies fonctionnelles. Les ressources du FOS sont issues des quotes-parts de contribution et du montant cumulé des bénéfices non-distribués dans ces diverses monnaies. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change approximatifs du marché en vigueur aux dates où le Bilan est établi. Les revenus et les dépenses dans ces monnaies sont convertis aux taux approximatifs du marché des changes en vigueur dans le courant de chaque mois. Les fluctuations des taux de change n'ont aucune incidence sur les équivalents en dollars des États-Unis des monnaies soumises aux dispositions concernant le maintien de la valeur décrites ci-dessous. Les ajustements nets résultant de la

conversion en dollars des États-Unis d'actifs et de passifs libellés dans des monnaies provenant des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990 et 1995, qui ne sont pas protégés par les dispositions relatives au maintien de la valeur, sont présentés comme un élément des Pertes globales[1] dans l'État spécial des revenus globaux (pertes globales).

Placements
Les transactions sur titres de placement sont enregistrées à la date de transaction. Tous les titres de placement sont détenus dans un portefeuille des titres à négocier à leur valeur vénale, les variations de cette valeur étant incluses dans le revenu des placements.

Prêts
La Banque utilise les ressources du FOS pour accorder des prêts fortement concessionnels libellés dans les monnaies des pays membres non-emprunteurs aux pays membres les moins avancés et à leurs institutions et subdivisions politiques. Les années précédentes, la Banque a également accordé des prêts concessionnels en monnaie nationale à ses membres emprunteurs. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux, des banques centrales ou autres entités gouvernementales ou intergouvernementales, la Banque suit une politique générale qui exige une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Aux termes des contrats de prêt passés avec les emprunteurs, la Banque cède des participations à certains prêts au Fonds de gestion pour le progrès social, mais elle se réserve le droit d'administrer ces prêts.

Le revenu des prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Le FSO considère qu'un prêt est en arriérés lorsque les paiements du capital et/ou des intérêts prévus n'ont pas été reçus à la date à laquelle ils sont exigibles contractuellement. La Banque a pour principe de déclarer non productifs tous les prêts accordés à un pays membre lorsque le service de la dette afférent à un prêt consenti à ce pays ou garanti par lui, à partir de certains fonds détenus ou administrés par la Banque, accuse un retard de plus de 180 jours. Le jour où un prêt consenti à un pays membre est déclaré non productif, tous les prêts consentis à ce pays membre sont également déclarés non productifs. Lorsqu'un prêt est déclaré non productif, les charges échues qui restent impayées sont déduites du revenu de la période en cours. Les charges sur les prêts non productifs ne sont incluses dans le revenu que dans la mesure où des paiements ont été effectivement reçus. Lorsqu'un pays membre paie la totalité de ses arriérés, ses prêts sont retirés de la liste des prêts non productifs; il recouvre son droit à obtenir de nouveaux prêts, et toutes les charges en situation d'arriéré (y compris celles afférentes aux exercices précédents) sont comptabilisées comme revenu des prêts pour la période en cours.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers du FOS.

Le FOS ne rééchelonne pas ses prêts. En raison de la nature de ses emprunteurs, le FOS s'attend à ce que chacun des ses prêts soit remboursé. La nature et l'ampleur de l'exposition aux risques de crédit du FOS sont déterminées en considérant la cote de crédit étrangère à long terme assignée à chaque pays emprunteur par les agences de crédit (en général Standard & Poor's), ajustée en fonction des probabilités de défaut de paiement vis-à-vis de la Banque.

La Banque examine périodiquement la possibilité de recouvrement de ses prêts et, le cas échéant, enregistre comme dépense des provisions pour pertes sur prêts conformément à sa détermination du risque de non-recouvrement de l'ensemble de son portefeuille de prêts. Ces évaluations tiennent compte du risque de crédit, comme défini ci-dessus, ainsi que du potentiel de pertes provenant du retard des remboursements prévus du prêt.

Comptabilisation de l'allégement de la dette : La Banque a participé à des initiatives d'allégement de dette concertées entre les organisations internationales afin de faire face aux problèmes d'endettement de pays membres identifiés comme pays pauvres très endettés, en renonçant en tout ou en partie aux paiements futurs du service de la dette sur l'encours des prêts du FOS. La composante du capital des prêts bénéficiant des initiatives d'allégement de dette envers la Banque est comptabilisée comme dépense d'allégement de la dette dans l'État des revenus (Perte) et de la Réserve générale (Déficit) et comme réduction de l'encours des prêts, au moyen d'une provision pour allégement de la dette lorsque l'engagement du FOS est probable et que le montant de l'allégement de la dette peut être estimé.

Effets à recevoir des membres
Les effets à recevoir des membres comprennent les obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptées en guise de paiement immédiat de la totalité ou d'une partie quelconque des quotes-parts de contribution de ces membres, de leurs obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt reçues en paiement de leurs obligations au titre du maintien de la valeur et d'autres obligations au titre du maintien de la valeur.

[1] Les références à des commentaires en bas de page dans les états financiers sont indiquées par le fait que la référence commence par une lettre majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes des états financiers.

Quotes-parts de contribution

Comptabilisation : La neuvième augmentation générale des ressources de la Banque (IDB-9) accroît les ressources du FSO. Si elles sont approuvées, des quotes-parts de contributions supplémentaires seront versées par les membres de la Banque en un seul paiement ou en cinq versements annuels égaux à partir de 2011. Ces quotes-parts de contribution seront comptabilisées à la date d'entrée en vigueur du paiement du versement correspondant. Des contributions de l'intégralité de l'augmentation de la contribution d'un membre, ou du premier versement de cette augmentation, peuvent être versées à l'avance. Ces contributions versées à l'avance entreront en vigueur et seront comptabilisées dès la réception du paiement.

Évaluation : L'Accord stipule que les quotes-parts de contribution doivent être exprimées en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959. Le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or avec effet au 1er avril 1978. Par conséquent, le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) remplacent le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur des contributions des membres et pour le maintien de la valeur des avoirs en monnaie du FOS. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de monnaies données, y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque et comme le Conseiller juridique l'a suggéré, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, tel qu'il est évalué en dollar des États-Unis du 1er juillet 1974, qui est égal à environ 1,2063 dollar courant des États-Unis de cette date.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord, chaque membre est tenu de maintenir la valeur des montants détenus par le FOS dans sa monnaie dans la mesure établie par les termes des différentes augmentations des quotes-parts de contribution. De même, et sous réserves des mêmes termes, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue par le FOS. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1er janvier 1959. Les montants détenus au titre des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990 et 1995 ne sont pas protégés par une clause de maintien de leur valeur.

Le montant net résultant du calcul du maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres non emprunteurs est inclus comme élément d'actif ou de passif sur le Bilan, au titre des montants nécessaires/à payer pour le maintien de la valeur des avoirs en devises.

Dépenses administratives

La totalité des frais administratifs de la Banque, à l'exclusion des dépenses afférentes au Réalignement, est répartie entre le FOS et le Capital ordinaire selon une formule d'affectation approuvée par le Conseil d'administration ou l'Assemblée des gouverneurs. En 2010, ces frais administratifs ont été imputés respectivement à 2,0 % au FOS et à 98,0 % au Capital ordinaire (contre 2,3 % et 97,7 % en 2009 et 12,7 % et 87,3 % en 2008).

Coopération technique

Les projets de coopération technique non remboursable, ainsi que certains financements dont le recouvrement est expressément fonction d'événements qui peuvent ne pas se produire, sont enregistrés comme dépenses de coopération technique au moment de l'approbation. Les annulations du solde non décaissé et des recouvrements de financements recouvrables sous conditions sont comptabilisées à titre de compensation aux dépenses de coopération technique pendant la période visée.

Depuis le 31 décembre 2010, les projets de coopération technique ne sont plus financés à partir des ressources du FOS.

Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs

L'Assemblée des gouverneurs peut approuver des transferts de la réserve générale du FOS au GRF. Ces transferts sont comptabilisés comme dépense lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée des gouverneurs et financés conformément aux besoins de financement du GRF. La fraction non décaissée des transferts approuvés de la réserve générale au GRF est présentée au Bilan sous le poste Montant dû au Mécanisme de dons de la BID.

Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale de ses instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué au Bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle; sinon, elle se fonde sur celle d'instruments comparables ou sur les flux financiers actualisés.

Prêts : La Banque est l'une des très rares sources de financement de prêts pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'absence d'un marché secondaire pour les prêts au développement rend difficile l'estimation de la valeur vénale du portefeuille de prêts de la Banque, malgré la souplesse du cadre de la valeur vénale. La Banque continue d'étudier la possibilité de disposer de modèles d'évaluation pour estimer la valeur vénale de son portefeuille de prêts sans avoir à encourir des coûts excessifs.

Note C – Monnaies soumises à restrictions

Au 31 décembre 2010, le poste « Espèces » comprenait un montant de 375 millions de dollars (contre 355 millions de dollars en 2009) dans les monnaies de pays membres régionaux. Un montant de 20 millions de dollars (contre 12 millions de dollars en 2009) a été soumis à restrictions par un des pays membres, et doit, conformément aux dispositions de l'Accord, être utilisé pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du Fonds des opérations spéciales dans des titres de haute qualité conformément aux directives de placement établies. Les titres de placement du Fond des opérations spéciales comprennent les obligations de gouvernements, de leurs institutions, de sociétés et de banques, et des titres adossés à des actifs et à des hypothèques présentant des cotes de crédit classées entre AAA et A (les titres à court-terme sont ceux qui présentent les cotes de crédit à court-terme les plus élevées). La Banque limite ses activités de placement aux titres offerts par une liste d'opérateurs et de contreparties agréés. Des limites de crédit ont été établies pour chaque contrepartie.

La Banque gère deux pools de titres de placement pour le compte du FOS et du MFI. En 2010, la part des gains non réalisés du FOS sur ces pools s'élevait à 5 millions de dollars (contre des pertes non réalisées de 28 millions de dollars en 2009).

Un résumé du portefeuille de titres de placement à négocier détenus au 31 décembre 2010 et 2009, y compris de la part des actifs des pools de titres de placement attribuée au FOS, figure dans l'État récapitulatif des titres de placement à l'Annexe II-1. Le rendement moyen des titres de placement, y compris les pertes et les gains réalisés et non réalisés en 2010 était de 1,64 % (contre 5,09 % en 2009 et 1,68 % en 2008).

Note E – Mesures de la valeur vénale

Le cadre servant à mesurer la valeur vénale établit une hiérarchie de valeurs vénales qui donne la priorité aux éléments des techniques d'évaluation utilisés pour mesurer la valeur vénale. Cette hiérarchie donne la plus haute priorité aux prix offerts non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) et la plus faible priorité aux éléments ne pouvant être observés (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales se présentent comme suit :

Niveau 1 — Prix non ajustés offerts sur les marchés actifs qui sont accessibles à la date de la mesure pour des actifs ou des passifs identiques non soumis à restrictions;

Niveau 2 — Prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou éléments qui sont observables, directement ou indirectement, sensiblement pour toute la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 — Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des éléments qui soient à la fois significatifs pour la mesure de la valeur vénale et non observables (c'est-à-dire appuyés par un marché peu actif ou inactif).

Les titres de placement du FOS sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, par des services de tarification externe, le cas échéant, de prix demandés à des courtiers/opérateurs ou de prix découlant d'autres modèles de tarification utilisant des flux de trésorerie actualisés. Ces méthodes représentent des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et du revenu. Ces titres de placement sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales. Pour une ventilation des titres de placement à négocier par catégorie, voir l'Annexe II-1.

Note F – Encours des prêts et provision pour pertes sur prêts

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé; toutefois, les décaissements ne commencent que lorsque les éventuels emprunteurs et garants ont rempli certaines conditions préalables exigées par le contrat. En général, jusqu'en 2007, les prêts avaient une échéance pouvant aller jusqu'à 40 ans, avec un différé d'amortissement pouvant atteindre 10 ans pour le remboursement du capital, et étaient assortis d'un taux d'intérêt d'1 % pendant la période de différé d'amortissement et de 2 % ensuite. Depuis 2007, la Banque offre une combinaison de prêts

du FOS et du Capital ordinaire (« prêts parallèles »). La fraction des prêts parallèles provenant du FOS est constituée de prêts remboursables en une fois avec une échéance pouvant aller jusqu'à 40 ans et un taux d'intérêt de 0,25 %. Le capital des prêts et les intérêts courus sont remboursables dans la monnaie du prêt.

L'encours des prêts par pays figure dans l'État récapitulatif des prêts, à l'annexe II-2. Le taux d'intérêt moyen appliqué à l'encours des prêts au 31 décembre 2010 et 2009 était respectivement de 1,63 % et de 1,65 %, et l'échéance moyenne était de 13,4 ans et de 12,8 ans respectivement en 2010 et 2009.

La probabilité que le FSO subisse un événement de crédit dans son portefeuille de prêts est différente de celle des prêteurs commerciaux. Le FOS ne renégocie pas et ne rééchelonne pas ses prêts et a toujours reçu le remboursement complet du capital et des intérêts exigibles à la résolution de l'événement de crédit. Par conséquent, les probabilités de défaut de paiement au FOS assignées à chaque pays sont ajustées pour refléter les attentes du FOS de recouvrement complet de tous ses prêts. Le FOS est exposé à des risques de crédit dans le cadre de ses opérations de prêts de deux façons : Tout d'abord, même s'il y a remboursement complet du capital et des intérêts à la fin de l'événement de crédit, le FOS subit une perte économique parce que cet organisme ne demande pas d'intérêts sur les intérêts en arriérés alors que l'événement de crédit se produit. Ensuite, le FOS subit des risques économiques pendant que l'événement de crédit se produit. Cependant, étant donné que le FOS dispose d'un portefeuille de prêts performant depuis son établissement et étant donné la nature des emprunteurs et des garants, le FOS s'attend à ce que chacun de ses prêts soit remboursé.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts au 31 décembre 2010, telle qu'elle est indiquée dans la cote de crédit étranger à long terme assignée à chaque pays emprunteur par les agences de crédit, est la suivante (en millions) :

Notations des pays	31 décembre 2010
A	$ 6
BBB – BBB-	254
BB+ – BB-	758
B+ – B-	2 012
CCC+ – CCC	974
Total	$ 4 004

Les cotes présentées ci-dessus ont été mises à jour au 31 décembre 2010.

Prêts en arriéré et non productifs

Au 31 décembre 2010, aucun prêt n'était considéré comme en arriéré ou non productif.

La Banque effectue une évaluation collective de la capacité de recouvrement du portefeuille de prêts du FOS. Au 31 décembre 2010 et 2009, la provision pour pertes sur prêts était minime. En outre, aucune modification n'a été apportée à la politique du FOS en matière de provisions pour pertes sur prêts pendant l'année.

Note G – Provision pour allégement de la dette

Les variations de la provision pour allégement de la dette au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 se présentaient comme suit (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Solde au 1er janvier	$ -	$ 423	$ 433
Dépenses au titre de l'allégement de la dette - Composante principale	484	(10)	-
Allégement de dette accordé dans le courant de l'année :			
Initiative PPTE renforcée	-	(10)	(10)
Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	-	(403)	-
BID-9 (Note - O)	(484)	-	-
Solde au 31 décembre	$ -	$ -	$ 423
Composé de :			
Provision pour l'Initiative PPTE renforcée	$ -	$ -	$ 10
Provision pour l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale	-	-	413
	$ -	$ -	$ 423

Note H – Effets à recevoir des membres

La composition nette des effets à recevoir des membres au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit (en millions de dollars) :

	2010	2009
Membres régionaux en développement	$ 617	$ 647
Canada	10	15
Membres extra-régionaux	(243)	(255)
Total	$ 384	$ 407

Ces montants sont inscrits comme suit au Bilan (en millions) :

	2010	2009
À recevoir des membres	$ 676	$ 702
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en devises	(292)	(295)
Total	$ 384	$ 407

Le 16 octobre 2009, la Banque a conclu un accord avec l'un de ses pays membres emprunteurs pour consolider l'encours de ses obligations au titre du Maintien de la valeur envers le FOS d'un montant de 146 millions de dollars et a accepté un échéancier de remboursement en 16 versements annuels à compter de 2010.

Étant donné la nature des effets à recevoir des membres, la Banque s'attend à les recouvrer en totalité.

Note I – Projets de coopération technique et autres financements non décaissés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications apportées aux projets de coopération technique et autres financements non décaissés pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 (en millions de dollars) :

	2010	2009
Solde au 1er janvier	$ 89	$ 91
Approbations	36	33
Annulations	(8)	(6)
Décaissements	(31)	(29)
Solde au 31 décembre	$ 86	$ 89

Note J – Montant dû au Mécanisme de dons de la BID

On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des montants dus au Mécanisme de dons de la BID pour les exercices clos le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Solde au 1er janvier	$ 154	$ 73	$ 38
Transferts approuvés par l'Assemblée des Gouverneurs	364	122	50
Décaissements	(134)	(41)	(15)
Solde au 31 décembre	$ 384	$ 154	$ 73

Note K – Quotes-parts de contributions autorisées et souscrites

Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été acceptées au lieu du paiement immédiat de la totalité ou d'une partie des quotes-parts de contribution des pays membres sur des reconstitutions précédentes. Le paiement des quotes-parts de contribution est subordonné au processus budgétaire et, parfois, au processus législatif, des États membres. La contribution du Canada est augmentée des recouvrements du principal, de l'intérêt et des commissions de service au titre des prêts consentis sur le Fonds de gestion du Canada administré par la Banque (1 million de dollars en 2009). L'état des quotes-parts de contribution au 31 décembre 2010 et 2009 est présenté à l'annexe II-3.

Neuvième augmentation générale des ressources
Le 1er juillet 2010, l'Assemblée des gouverneurs a accepté de voter une résolution proposée qui permettra d'accroître les ressources du FOS de 479 millions de dollars supplémentaires (en valeur nette présente) de nouvelles quotes-parts de contribution. Toutes les contributions au FOS sont faites en dollars des États-Unis.

Si l'Assemblée des gouverneurs approuve l'augmentation des ressources du FOS, un membre pourra effectuer sa contribution à l'augmentation du FOS soit en versant un seul paiement (c'est-à-dire sa part des 479 millions de dollars), avec une entrée en vigueur le 31 octobre 2011, ou en effectuant cinq versements annuels identiques de sa part d'un montant sans escompte de 479 millions de dollars, soit un montant total de 517,3 millions de dollars, entrant en vigueur le 31 octobre de chaque année pendant la période allant de 2011 à 2015. Des contributions de l'intégralité de l'augmentation de la contribution d'un membre, ou du premier versement de cette augmentation, peuvent être versées à l'avance et elles entreront en vigueur dès la réception du paiement.

En 2010, le FOS a reçu des contributions versées à l'avance de 236 millions de dollars, qui sont reflétées dans l'annexe II-3 de l'État des quotes-parts de contribution.

Nombre de voix
Pour les décisions concernant les opérations du FOS, le nombre de voix et le pourcentage du total des voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui sont applicables pour les décisions portant sur le Capital ordinaire.

Nouvelle adhésion à la Banque
Le 12 janvier 2009, la République populaire de Chine est devenue le 48e membre de la Banque. En tant que membre de la Banque, la Chine a contribué 125 millions de dollars en espèces au FOS.

Note L – Réserve générale (Déficit)
La réserve générale (déficit) comprend les revenus et pertes des années précédentes. Les variations de la réserve générale (déficit) enregistrées au cours des exercices clos le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 sont récapitulées ci-dessous (en millions de dollars) :

	Allégement de la dette	Revenu (perte), allégement de la dette non compris	Total réserve générale (déficit)
Solde au 1er janvier 2008	$ (4 698)	$ 818	$ (3 880)
Perte nette	-	(72)	$ (72)
Solde au 31 décembre 2008	(4 698)	746	(3 952)
Revenu net (perte nette)	3	(17)	(14)
Solde au 31 décembre 2009	(4 695)	729	(3 966)
Perte nette	(484)	(308)	(792)
Solde au 31 décembre 2010	$ (5 179)	$ 421	$ (4 758)

En 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la création du GRF pour faire des dons à Haïti. Le GRF devait être financé par des transferts de la réserve générale du FOS (calculés après exclusion du montant cumulé en principal des prêts passés par pertes et profits au titre des initiatives PPTE et ainsi que d'autres allégement de la dette), et par des contributions directes éventuelles de pays donateurs.

Dans le cadre de la directive IDB-9, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé des transferts supplémentaires de la réserve générale du FOS au GRF d'un montant de 236 millions de dollars, portant ainsi le montant total des transferts en 2010 à 364 millions de dollars (contre 122 millions de dollars en 2009 et 50 millions de dollars en 2008). Des transferts supplémentaires de la réserve générale du FOS d'un montant de 45 millions de dollars seront probablement effectués en 2011. Après cette date, il n'y aura plus de transferts du FOS au GRF.

Note M – Ajustements de conversion cumulés
On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des variations des ajustements de conversion cumulés pour les exercices clos le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions de dollars) :

	2010	2009	2008
Solde au 1er janvier	$ 111	$ 102	$ 118
Ajustements de conversion	(7)	9	(16)
Solde au 31 décembre	$ 104	$ 111	$ 102

Note N – Ajustement de la perte nette à la trésorerie nette fournie par (utilisée dans) les opérations

L'ajustement de la perte nette à la trésorerie nette fournie par (utilisée dans) les opérations, tel qu'il figure dans l'état de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	2009	2008
Perte nette	$ (792)	$ (14)	$ (72)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des prêts	-	(3)	-
(Gain) perte nette non réalisée sur placements	2	(26)	41
Frais administratifs	1	(1)	(1)
Coopération technique et autres financements]	(2)	(2)	6
Transferts au Mécanisme de don	230	81	35
Diminution nette (accroissement) des placements	20	(14)	144
Allégement de la dette	484	(3)	-
Trésorerie nette procurée par (utilisée pour) les activités d'exploitation	$ (57)	$ 18	$ 153
Divulgation supplémentaire des activités sans effet sur la trésorerie			
Augmentation (diminution) résultant des fluctuations des taux de change :			
Placements	$ (6)	$ 11	$ (16)
Encours des prêts	(19)	10	(56)
À recevoir des membres - net	7	(20)	49

Note O – Allégement de la dette et Réforme du financement concessionnel

La Banque a participé aux Initiatives PPTE initiale et renforcée, initiatives internationales concertées approuvées par le Groupe des Sept (G-7), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) et le Fonds monétaire international pour faire face aux problèmes de la dette d'un groupe de pays identifiés comme pays pauvres très endettés. Par ailleurs, en 2007, la Banque a approuvé l'IADM et la Réforme du financement concessionnel, qui offre 100 % de remise de dette sur certains prêts admissibles du FOS aux pays membres pauvres très endettés et la restructuration des opérations du FOS. Dans le cadre de l'IADM, la Bolivie, la Guyane, Haïti, le Honduras et le Nicaragua, tous classés comme PPTE, ont été admis à bénéficier d'un allégement de leur dette une fois qu'ils ont atteint le Point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée. À la fin de 2009, ces cinq pays avaient atteint le Point d'achèvement, et la Banque a accordé 4 695 millions de dollars de remise totale de leur dette au titre de ces trois initiatives. Une fois qu'Haïti a atteint le Point d'achèvement, en juin 2009, la participation de la Banque à ces initiatives a pris fin.

Dans le cadre de la directive IDB-9, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé, dès la réception des contributions faites à l'avance au FOS, (i), l'annulation complète de la dette d'Haïti au FOS et (ii) le transfert de tous les encours de prêts non décaissés du FOS au GRF et les conversions ultérieures en dons. Dès la réception des contributions faites à l'avance de certains pays membres en 2010, la dette d'Haïti au FOS d'un montant de 484 millions de dollars a été annulée et les encours de prêts non décaissés de 144 millions de dollars ont été transférés du GRF et ultérieurement convertis en dons.

Note P – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 28 mars 2011, qui est la date à laquelle les états financiers ont été approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Du fait de cette évaluation, aucun événement ultérieur, tels que définis, ne nécessite de comptabilisation ni de divulgation dans les états financiers du FOS au 31 décembre 2010.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS - NOTE D

31 décembre 2010 et 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Titres de placement	2010	2009
Pools de placements [1]:		
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	$ 91	$ 94
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	9	10
Obligations d'autres gouvernements et institutions	342	284
Titres de sociétés	-	5
Obligations bancaires	177	222
Titres adossés à des hypothèques :		
Résidentiel États-Unis	13	6
Résidentiel hors États-Unis	60	124
Titres adossés à des actifs	48	85
	740	830
Placements directs :		
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	20	-
Obligations d'autres gouvernements et institutions	220	141
Obligations bancaires	33	70
	$ 1 013	$ 1 041

[1] Le détail des placements par catégorie représente la part proportionnelle du FOS dans les pools de placements. Pour plus de détails, voir la Note D.

Les devises des placements ci-dessus sont les suivantes :

Devises	2010	2009
Livres sterling	$ 21	$ 19
Dollars canadiens	56	45
Couronnes danoises	2	4
Euros	143	119
Couronnes suédoises	5	4
Dollars des États-Unis	786	850
	$ 1 013	$ 1 041

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS - NOTE F

31 décembre 2010 et 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Membres sur le territoire desquels des prêts ont été consentis	Encours 2010[1]	Devise dans laquelle le solde des prêts en cours doit être recouvré: Devises de pays non emprunteurs	Devise dans laquelle le solde des prêts en cours doit être recouvré: Devises de pays emprunteurs	Non décaissés	Encours 2009 [1]
Argentine	$ 71	$ -	$ 71	$ -	$ 80
Barbade	6	6	-	-	7
Bolivie	476	448	28	297	392
Brésil	167	-	167	-	195
Colombie	68	2	66	-	80
Costa Rica	29	27	2	-	37
République dominicaine	274	266	8	-	298
Équateur	407	364	43	8	437
El Salvador	362	352	10	-	386
Guatemala	290	251	39	30	310
Guyana	296	295	1	121	252
Haïti	-	-	-	-	447
Honduras	494	465	29	304	396
Jamaïque	23	19	4	-	28
Mexique	4	-	4	-	7
Nicaragua	678	658	20	231	576
Panama	13	11	2	-	19
Paraguay	261	245	16	43	271
Pérou	21	3	18	-	28
Suriname	1	-	1	4	1
Trinité-et-Tobago	6	-	6	-	6
Uruguay	7	3	4	-	10
Région	50	49	1	-	54
Total 2010	$ 4 004	$ 3 464	$ 540	$ 1 038	
Total 2009		$ 3 697	$ 620	$ 1 290	$ 4 317

[1] Exclut les participations à des prêts vendues au Fonds de gestion pour le progrès social pour un total de $27 millions (2009 - $31 millions), y compris $3 millions (2009 - $3 millions) au Costa Rica, $5 millions (2009 - $5 millions) à la République dominicaine, $5 millions (2009 - $6 millions) à l'Équateur, $8 millions (2009 - $10 millions) à El Salvador, $3 millions (2009 -$4 millions) au Guatemala, $2 millions (2009 - $2 millions) au Panama et $1 million (2009 - $1 million) au Paraguay.

Les devises des pays non emprunteurs dans lesquelles l'encours des prêts est recouvrable sont les suivantes :

Devises	2010	2009	Devises	2010	2009
Livres sterling	$ 25	$ 35	Couronnes norvégiennes	$ 9	$ 11
Dollars canadiens	118	145	Couronnes suédoises	7	8
Couronnes danoises	20	22	Francs suisses	26	25
Euros	370	439	Dollars des États-Unis	2 766	2 895
Yens japonais	123	117		$ 3 464	$ 3 697

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES PRÊTS

31 décembre 2010 et 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	2010	Année d'échéance	2009
2011	$ 201	2010	$ 215
2012 à 2015	801	2011 à 2014	819
2016 à 2020	916	2015 à 2019	976
Par la suite	2 086	Par la suite	2 307
Total	$ 4 004	Total	$ 4 317

ÉTAT DES QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION - NOTE K

31 décembre 2010 et 2009

Exprimé en millions de dollars des États-Unis [1]

	Quotes-parts de contribution autorisées et souscrites				
	Soumises au maintien de la valeur		Non soumises au maintien		
Membres	Avant ajustements	Ajustements [2]	de la valeur	Total 2010	Total 2009
Argentine	$ 402,8	$ 29,5	$ 73,1	$ 505,4	$ 505,4
Autriche	11,0	-	9,0	20,0	20,0
Bahamas	8,8	-	1,8	10,6	10,6
Barbade	1,4	-	0,4	1,8	1,8
Belgique	27,1	-	15,4	42,5	42,5
Bélize	-	-	7,6	7,6	7,6
Bolivie	32,5	9,7	8,9	51,1	48,7
Brésil	402,8	62,2	79,4	544,4	544,4
Canada	227,2	12,6	86,5	326,3	310,2
Chili	111,4	24,0	22,3	157,7	157,7
Chine	-	-	125,0	125,0	125,0
Colombie	111,4	20,1	22,2	153,7	153,7
Costa Rica	16,2	4,0	3,2	23,4	23,4
Croatie	3,1	-	2,8	5,9	5,9
Danemark	11,7	-	8,3	20,0	20,0
République dominicaine	21,7	7,9	4,3	33,9	33,9
Équateur	21,7	4,2	4,4	30,3	30,3
El Salvador	16,2	2,0	3,2	21,4	21,4
Finlande	11,0	-	8,0	19,0	19,0
France	133,4	-	87,7	221,1	221,1
Allemagne	136,7	-	93,3	230,0	230,0
Guatemala	21,7	6,8	4,3	32,8	32,8
Guyana	7,0	-	1,7	8,7	8,3
Haïti	16,2	2,4	4,3	22,9	21,8
Honduras	16,2	7,1	4,5	27,8	26,5
Israël	10,8	-	7,2	18,0	18,0
Italie	133,4	-	82,3	215,7	215,7
Jamaïque	21,7	2,7	4,4	28,8	28,8
Japon	148,8	-	443,1	591,9	591,9
Mexique	259,2	15,0	54,8	329,0	329,0
Pays-Bas	20,3	-	16,6	36,9	36,9
Nicaragua	16,2	4,8	4,4	25,4	24,2
Norvège	11,7	-	8,3	20,0	20,0
Panama	16,2	5,9	3,3	25,4	25,4
Paraguay	16,2	8,5	3,2	27,9	27,9
Pérou	54,5	14,3	11,0	79,8	79,8
Portugal	5,0	-	2,8	7,8	7,8
Slovénie	1,8	-	1,6	3,4	3,4
Espagne	133,4	-	93,0	226,4	215,8
Suriname	5,3	-	1,0	6,3	6,3
Suède	23,7	-	16,4	40,1	40,1
Suisse	39,0	-	24,4	63,4	63,1
Trinité-et-Tobago	16,2	1,5	3,2	20,9	20,9
Royaume-Uni	133,4	-	41,9	175,3	175,3
États-Unis	4 100,0	243,7	699,3	5 043,0	4 839,0
Uruguay	43,5	3,7	8,7	55,9	55,9
Venezuela	250,1	12,1	53,1	315,3	315,3
Total 2010	$ 7 229	$ 505	$ 2 266	$ 10 000	
Total 2009	$ 7 228	$ 505	$ 2 029		$ 9 762

[1] Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

[2] Représente les ajustements au titre du maintien de la valeur résultant des fluctuations des monnaies qui se sont produites en 1972 et 1973 par suite des dévaluations du dollar des Etats-Unis de ces années.

COMPTE DU
MÉCANISME DE FINANCEMENT
INTERMÉDIAIRE

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Mécanisme de financement intermédiaire — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre	
	2010	**2009**
ACTIFS		
Espèces	**$ —**	$ 1
Titres de placement — Notes C et D et Annexe III-1	**200**	227
Total des actifs	**$200**	$228
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passif :		
Montant dû au Capital ordinaire	**$ 7**	$ 7
Solde du fonds	**193**	221
Total du passif et du solde du fonds	**$200**	$228

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des Etats-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Additions			
Revenus des placements — Note C	**$ 5**	$ 12	$ —
Total des additions	**5**	12	—
Déductions			
Pertes sur titres de placement — Note C	**—**	—	7
Intérêts payés pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire.	**33**	39	50
Total des déductions	**33**	39	57
Variation du solde du fonds	**(28)**	(27)	(57)
Solde en début d'exercice	**221**	248	305
Solde en fin d'exercice	**$193**	$221	$248

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des Etats-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Revenus des placements	**$ 4**	$ 1	$ 3
Intérêts payés pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	**(33)**	(35)	(47)
Diminution nette sur les titres de placement	**28**	34	43
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation et diminution nette de la trésorerie	**(1)**	—	(1)
Trésorerie en début d'exercice	**1**	1	2
Trésorerie en fin d'exercice	**$ —**	$ 1	$ 1

Les notes d'accompagnement et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Aux termes de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), elle finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciales (FOS). En 1983, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque a créé le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) aux fins de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Jusqu'au 31 décembre 2006, le MFI était financé principalement par des transferts du FOS. En 2007, la Banque a mis fin aux transferts du FOS au MFI.

Pour les décisions concernant les opérations du MFI, le nombre de voix et le pourcentage de voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui ont été appliqués pour les décisions concernant le Capital ordinaire. Toutefois, le nombre de voix pour les décisions concernant l'octroi de subventions du MFI sur les prêts est déterminé selon la quote-part de contribution de chaque pays membre au FOS.

Note B – Résumé des principes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Nouvelles dispositions comptables

En janvier 2010, le bureau chargé des normes de comptabilité (FASB) a publié la mise à jour des normes comptables (ASU) n° 2010-06 « Amélioration des divulgations à propos des mesures de la valeur vénale ». Cette mise à jour améliore les exigences en matière de divulgations concernant les mesures de la valeur vénale en demandant des divulgations séparées des transferts entrants et sortants des Niveaux 1 et 2, une description des raisons de ces transferts, et des divulgations des achats, ventes, émissions et règlements bruts dans le rapprochement des mesures de la valeur vénale en utilisant des éléments ne pouvant être observés importants (Niveau 3). En outre, la mise à jour ASU N° 2010-06 clarifie l'exigence de divulguer les mesures de la valeur vénale pour chaque classe plutôt que pour des catégories principales d'actifs et de passifs, et l'exigence de divulguer les techniques d'évaluation et les entrées importantes utilisées pour mesurer la valeur vénale récurrente et non récurrente entrant dans la classification de Niveau 2 ou 3. Les nouvelles divulgations et les clarifications des divulgations existantes applicables au MFI sont entrées en vigueur en 2010 et ont été incorporées à la note D : « Mesures de la valeur vénale ».

Placements

Les transactions sur titres de placement sont comptabilisées à la date de transaction et ces titres sont détenus dans un portefeuille de transactions, à leur valeur vénale, et les variations de la valeur vénale sont inscrites comme revenu (perte) sur titres de placement[1]. La valeur vénale des titres de placement est basée sur les prix offerts, le cas échéant ; sinon, elle est basée sur des services de tarification externe, sur les prix d'opérateurs indépendants ou sur les flux financiers actualisés.

Dépenses administratives

Les frais administratifs du MFI sont payés par la Banque et affectés au Capital ordinaire et au FOS selon des formules d'affectation approuvées par le Conseil d'administration.

Note C – Investissements

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du MFI dans des titres de haute qualité, selon des directives établies en matière de placements, à travers deux pools de placements gérés

---

[1] Les références à des commentaires en bas de page dans les états financiers sont indiquées par le fait que la référence commence par une lettre majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes des états financiers.

par la Banque pour le compte du MFI et du FOS. Les titres de placement du MFI comprennent des obligations d'État, d'institutions publiques, de sociétés et de banques, et des titres adossés à des actifs et à des hypothèques dont la cote de crédit varie de A à AAA (les titres à court terme ont la cote de crédit à court terme la plus élevée). La Banque limite ses activités de placement aux titres offerts par une liste d'opérateurs et de contreparties agréés. Des limites de crédit ont été établies pour chaque contrepartie.

La part respective des actifs de pools de placements du MFI au 31 décembre 2010 et 2009 figure dans l'État récapitulatif des placements à l'Annexe III-1. Tous les titres de placement sont détenus en dollars des États-Unis. En 2010, la part des gains non réalisés du MFI sur ces pools s'élevait à 1 million de dollars (contre des pertes non réalisées de 6 millions de dollars en 2009). Le rendement moyen des placements en 2010, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés, était de 2,13 % (contre 5,26 % en 2009 et 2,30 % en 2008).

Note D – Mesures de la valeur vénale

Le cadre servant à mesurer la valeur vénale établit une hiérarchie de valeurs vénales qui donne la priorité aux éléments des techniques d'évaluation utilisés pour mesurer la valeur vénale. Cette hiérarchie donne la plus haute priorité aux prix offerts non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) et la plus faible priorité aux éléments ne pouvant être observés (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales se présentent comme suit :

Niveau 1 — Prix non ajustés offerts sur les marchés actifs qui sont accessibles à la date de la mesure pour des actifs ou des passifs identiques non soumis à restrictions ;

Niveau 2 — Prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou éléments qui sont observables, directement ou indirectement, sensiblement pour toute la durée de l'actif ou du passif ;

Niveau 3 — Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des éléments qui soient à la fois significatifs pour la mesure de la valeur vénale et non observables (c'est-à-dire appuyés par un marché peu actif ou inactif).

Les titres de placement du MFI sont évalués sur la base de prix offerts sur des marchés qui ne sont pas actifs, de prix indiqués par des services de tarification externes, le cas échéant, de prix demandés à des courtiers/opérateurs, ou de prix découlant d'autres modèles de tarification utilisant des flux de trésorerie actualisés. Ces méthodes représentent des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché et du revenu. Ces titres de placement sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales. Pour une ventilation des titres de placement du portefeuille par catégorie, voir l'Annexe III-1.

Note E – Engagements

Le MFI couvre une partie de l'intérêt dû par les emprunteurs sous réserve de la disponibilité des ressources. Au 31 décembre 2010, les montants décaissés et non remboursés ainsi que les montants non décaissés de prêts pour lesquels le MFI prendrait à sa charge une partie des intérêts sont présentés ci-après, par pays (en millions de dollars) :

Pays	Décaissé et en cours	Non décaissé
Barbade	$ 25	$ -
Bolivie	42	-
Costa Rica	50	-
El Salvador	361	-
Équateur	469	35
Guatemala	414	37
Jamaïque	210	21
Nicaragua	53	-
Panama	45	-
Paraguay	196	95
République dominicaine	288	11
Surinam	54	10
Trinité-et-Tobago	42	-
Uruguay	8	-
Région	26	-
	$ 2 283	$ 209

La bonification d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts financés sur le Capital ordinaire est fixée semestriellement par le Conseil d'administration. Elle ne peut dépasser 3,62 % par an (5 % par an pour certains prêts dont la subvention a été augmentée aux termes de l'Initiative I des pays pauvres très endettés).

Les prêts approuvés après le 31 décembre 2006 ne sont plus admis à bénéficier de la subvention. On estime que, à terme, la Banque distribuera toutes les ressources du MFI pour subventionner une partie des paiements d'intérêts dont certains emprunteurs du Capital ordinaire sont redevables.

Note F – Alignement de la variation du Solde du Fonds sur la trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation

L'alignement de la variation du solde du fonds sur la trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation, indiqué sur l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	2009	2008
Variation du solde du fonds	$ (28)	$ (27)	$ (57)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
(Gain) perte nette non réalisée sur les placements	(1)	(11)	10
Intérêts payés pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	-	4	3
Diminution nette des placements	28	34	43
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	$ (1)	$ -	$ (1)

Note G – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 28 mars 2011, qui est la date à laquelle les états financiers ont été approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Du fait de cette évaluation, il n'y a pas d'événements ultérieurs, tels que définis, qui nécessitent de comptabilisation ou de divulgation dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2010.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS - NOTE C
31 décembre 2010 et 2009
Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Titres de placement	2010	2009
Pools de placements [1]:		
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	$ 51	$ 46
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	5	4
Obligations d'autres gouvernements et institutions	90	83
Titres de sociétés	-	2
Obligations bancaires	30	48
Titres adossés à des hypothèques :		
Résidentiel États-Unis	2	1
Résidentiel hors États-Unis	10	23
Titres adossés à des actifs	12	20
	$ 200	$ 227

[1] Le détail des placements par catégorie représente la part proportionnelle du MFI dans les pools de placements. Pour plus de détails, voir la Note C.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID

NOTE

Les États financiers ci-joints de la Banque interaméricaine de développement — Mécanisme de dons — ont été traduits en français des textes anglais et espagnol. Les États financiers en anglais et en espagnol ont été examinés par des réviseurs comptables indépendants de la Banque. Le rapport des réviseurs sur l'examen effectué ainsi que leur opinion apparaissent dans les textes anglais et espagnol du Rapport annuel.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Au 31 décembre	
	2010	**2009**
ACTIFS		
À recevoir du Fonds des opérations spéciales……..	**$384**	$154
À recevoir du Capital ordinaire…….	**72**	—
Total des actifs ……	**$456**	$154
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passif :		
Dons non décaissés — Note D……	**$415**	$154
Solde du fonds……	**41**	—
Total du passif et du solde du fonds……..	**$456**	$154

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Additions			
Transferts du Fonds des opérations spéciales……	**$364**	$122	$ 50
Transferts du Capital ordinaire……	**72**	—	—
Total des additions…….	**436**	122	50
Déductions			
Dons……	**395**	122	50
Variation du solde du fonds…….	**41**	—	—
Solde en début d'exercice…….	—	—	—
Solde en fin d'exercice……..	**$ 41**	$ —	$ —

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	**2009**	**2008**
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Transferts en liquidités du Fonds des opérations spéciales.	**$134**	$ 41	$ 15
Décaissements de dons……	**(134)**	(41)	(15)
Trésorerie nette issue des activités d'exploitation……	**—**	—	—
Trésorerie en début d'exercice……	**—**	—	—
Trésorerie en fin d'exercice……	**$ —**	$ —	$ —

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine
La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Aux termes de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), elle finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciales (FOS). En juin 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la création, du Mécanisme de dons de la BID (GRF) dans le but de faire des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (Haïti seulement jusqu'à présent) ou pour des projets spécifiques. Le GRF est financé par des transferts du FOS et du Capital ordinaire, et par des contributions directes éventuelles de pays donateurs.

Note B – Résumé des principes comptables
Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Dons
Les dons sont comptabilisés comme des déductions du solde du fonds lorsqu'ils sont approuvés. Les annulations de la portion non décaissée des dons approuvés sont comptabilisées comme une compensation des dons [1] dans la période dans laquelle elles se produisent.

Transferts du FOS et du Capital ordinaire
Les transferts du FOS et du Capital ordinaire sont reconnus lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Cependant, ces transferts sont financés conformément aux exigences de financement du GRF. La portion approuvée des transferts en attente de réception est présentée comme Exigible du Fonds des opérations spéciales et Exigible du Capital ordinaire, respectivement, sur l'état financier.

Dépenses administratives
Les frais administratifs du GRF sont payés par la Banque et affectés au Capital ordinaire et au FOS selon des formules d'affectation approuvées par l'Assemblée des gouverneurs et le Conseil d'administration.

Note C – Transferts du FOS et du Capital ordinaire
Dans le cadre de la neuvième augmentation générale des ressources de la Banque (IDB-9), l'Assemblée des gouverneurs a approuvé des transferts supplémentaires de la réserve générale du FOS au GRF d'un montant de 236 millions de dollars, portant ainsi le montant total des transferts en 2010 à 364 millions de dollars (contre 122 millions de dollars en 2009 et 50 millions de dollars en 2008). Des transferts supplémentaires de la réserve générale du FOS d'un montant de 45 millions de dollars seront probablement effectués en 2011. Après cette date, il n'y aura plus de transferts entre le FOS et le GRF. En outre, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé le transfert de 72 millions de dollars des recettes du Capital ordinaire au GRF et a accepté, en principe et sous réserve de l'approbation annuelle de l'Assemblée des gouverneurs, de fournir 200 millions de dollars annuellement en transferts des recettes du Capital ordinaire, à partir de 2011 et jusqu'à la fin de l'année 2020.

Note D – Dons non décaissés
Dans le cadre de l'IDB-9, en 2010, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé l'annulation complète de la dette d'Haïti au FOS et le transfert des soldes de prêts non décaissés d'un montant de 144 millions de dollars du FOS au GRF afin qu'ils soient convertis plus tard en dons. Le total des dons approuvés pour Haïti en 2010, y compris les soldes des prêts non décaissés convertis du FOS, a atteint 395 millions de dollars (contre 122 millions de dollars en 2009 et 50 millions de

---

[1] Les références à des commentaires en bas de page dans les états financiers et dans les notes associées sont indiquées par le fait que la référence commence par une lettre majuscule chaque fois qu'elle apparaît dans les notes et les états financiers.

dollars en 2008). On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des variations des dons non décaissés pour les exercices clos le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2010	2009	2008
Solde au 1er janvier	$ 154	$ 73	$ 38
Approbations	395	122	50
Décaissements	(134)	(41)	(15)
Solde au 31 décembre	$ 415	$ 154	$ 73

Note E – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 28 mars 2011, qui est la date à laquelle les états financiers ont été approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Du fait de cette évaluation, il n'y a pas d'événements ultérieurs, tels que définis, qui nécessitent de comptabilisation ou de divulgation dans les états financiers du GRF au 31 décembre 2010.